



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

Le Mariage de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier avec Mademoiselle Maria Teresa Mestre	1
La Visite d'Etat à Luxembourg de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas et de Son Altesse Royale le Prince Claus du 11 au 13 mars 1981	10
La visite officielle de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, en Autriche	18
La reconduction de la Convention UEBL	21
Le Prix Joseph Bech 1981	23
La Visite à Luxembourg de Monsieur Anouar el Sadate, Président de la République Arabe d'Egypte	26
Le 125 ^e anniversaire de la Caisse d'Epargne de l'Etat	30
La Société Nationale de Crédit et d'Investissement en 1980	33
L'aménagement du territoire et le progrès technique – Discours prononcé par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, à l'occasion de la 22 ^e Journée de l'Ingénieur	35
Ist der Europäische Rat Wegbereiter zur Europäischen Union ? – Conférence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, devant la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik e. V. à Bonn	42
Discours prononcé par Madame Colette Flesch, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes, lors de la première réunion du Conseil de la Consommation	48
Nouvelles diverses	50
Chambre des Députés	53

1/81

Janvier-Février-Mars 1981

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Le Mariage de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier avec Mademoiselle Maria Teresa Mestre

Les fiançailles de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier Henri de Luxembourg avec Mademoiselle Maria Teresa Mestre furent annoncées à Luxembourg le 7 novembre 1980 par le communiqué suivant du Maréchal de la Cour :

«Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse sont heureux d'annoncer les fiançailles de Son Altesse Royale le Prince Henri, Grand-Duc Héritier, avec Mademoiselle Maria Teresa Mestre.»

L'annonce de ces fiançailles fut accueillie avec une grande joie dans tout le pays. Le même jour, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, adressa un message de félicitations à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, dont voici la teneur :

«Au nom des membres du Gouvernement et en mon nom personnel, je prie Vos Altesses Royales d'agréer nos respectueuses et plus vives félicitations à l'occasion des fiançailles de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier avec Mademoiselle Maria Teresa Mestre. Nous nous associons à la joie de la famille grand-ducale et formulons les vœux les plus ardents pour le bonheur des jeunes fiancés.»

Retenue en Espagne du fait d'un séjour prolongé qu'Elle y effectuait, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte adressa immédiatement le télégramme suivant aux jeunes fiancés :

«En pensées avec vous, je vous adresse à tous deux mes vœux les plus affectueux à l'occasion de vos fiançailles. Je me réjouis de vous embrasser dès mon retour d'Espagne. Charlotte»

Les fiançailles furent célébrées les 8 et 9 novembre 1980 au château de Berg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, des parents de Mademoiselle Maria Teresa Mestre et d'autres membres des deux familles.

Le lundi, 10 novembre 1980 en fin de matinée, au cours d'une cérémonie qui se déroula au Palais grand-ducal, le Prince Henri, Grand-Duc Héritier, et Mademoiselle Maria Teresa Mestre furent présentés officiellement au Nonce Apostolique, Doyen du Corps diplomatique, et aux représentants des Corps Constitués du pays.

Dans le courant de l'après-midi de la même journée, les jeunes fiancés eurent l'occasion de prendre contact avec les journalistes luxembourgeois au cours

d'une entrevue avec la presse, organisée au Château de Berg.

Ci-après nous reproduisons les biographies des fiancés:

Son Altesse Royale le Prince Henri, Grand-Duc Héritier de Luxembourg

Son Altesse Royale le Prince Henri est né le 16 avril 1955 au Château de Betzdorf. Il est le fils aîné du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse de Luxembourg. La marraine du Prince Henri est la Princesse Marie-Gabrielle de Luxembourg, Comtesse de Holstein-Ledreborg. Son parrain est le Prince Albert de Belgique.

Il a fait ses études au Luxembourg et en France, où lui a été conféré le diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré en 1974. En 1975 il obtint le brevet d'officier de l'Académie Royale Militaire de Sandhurst. Dans l'Armée luxembourgeoise, il a le grade de capitaine.

Il a ensuite suivi les cours de l'université de Genève, où il a obtenu en octobre 1980 la licence ès sciences politiques. Durant ses études, il a présenté plusieurs mémoires dans le domaine des relations internationales, dont, entre autres, un travail consacré à la place des traités internationaux dans la constitution de divers pays des Communautés Européennes et un mémoire sur les conditions de l'entrée de la Grèce dans le Marché Commun.

Le Prince parle le luxembourgeois, le français, l'anglais et l'allemand. Il a fait de nombreux séjours éducatifs et d'information à l'étranger, tant en Europe qu'outre-mer. Au courant des années 1978 et 1979 il a effectué des stages aux Etats-Unis d'Amérique. En sa qualité de président d'honneur du Comité de développement économique, institué en 1978, le Prince Henri a effectué au printemps de 1978 avec M. Gaston Thorn, alors Président du Gouvernement et Ministre de l'Economie, une tournée de prospection économique aux Etats-Unis. En octobre 1979, accompagné de M. Paul Helminger, Secrétaire d'Etat, il a inauguré en Corée du Sud une usine construite en «joint venture» par des entreprises coréennes et luxembourgeoises.

Il assume de nombreux patronages dont – entre autres – le Comité luxembourgeois UNICEF, la Fédération luxembourgeoise de natation et sauvetage, le Saint-Hubert Club du Grand-Duché, la Centrale

des auberges de jeunesse luxembourgeoises, ainsi qu'un certain nombre de fédérations sportives, dont la fédération sportive luxembourgeoise des handicapés physiques.

Il est aussi Président d'honneur du Rotary, Luxembourg et Président du Comité de patronage de la Société des Foires Internationales de Luxembourg. Il assume le Haut Patronage de la Protection Civile.

Parmi ses principales activités récréatives et sportives il convient d'énumérer les sports d'hiver, la natation, la navigation à voile et la chasse. Il est très intéressé par la littérature. C'est un mélomane averti.

Mademoiselle Maria Teresa Mestre

Née à La Havane, Cuba, le 22 mars 1956, Maria Teresa Mestre est de nationalité suisse et de religion catholique. Ses parents sont Jose Antonio Mestre et Maria Teresa Batista-Falla de Mestre. Elle vit avec ses parents à Genève.

En octobre 1959, Maria Teresa quitte Cuba avec ses parents au moment de la révolution. La famille se fixe à New York, où la jeune fille est élève de l'école de Marymount. A partir de 1961, elle étudie au Lycée Français.

En juin 1965, ses parents s'installent pendant quelques mois dans leur propriété familiale à Santander en Espagne, puis établissent leur domicile définitif à Genève. Maria Teresa continue ses études d'abord à l'Institut Marie-José à Gstaad, puis au pensionnat Marie-Thérèse à Genève, où elle passe le baccalauréat français en juin 1975. Elle obtient en 1980 la licence ès sciences politiques à l'université de Genève.

C'est à cette université que le Prince Henri et Mademoiselle Mestre se sont rencontrés. Ils ont poursuivi pendant quatre ans des études semblables, en travaillant ensemble dans un certain nombre de groupes d'études, où Mademoiselle Mestre a présenté plusieurs mémoires dont une étude comparative des législations dans la C. E. E. sur le travail féminin et la maternité.

En même temps, Maria Teresa s'est de plus en plus intéressée aux problèmes sociaux et humanitaires, reprenant ainsi une tradition familiale qui avait amené ses grands-parents à prendre une part active dans

les œuvres philanthropiques et culturelles de Cuba. (Ils ont entre autres appuyé par d'importantes contributions la Fondation cubaine contre le Cancer, la construction de l'université catholique de La Havane, l'érection d'écoles, d'hôpitaux et d'églises, le financement de l'orchestre philharmonique de Cuba.)

En dehors de ses études, Mademoiselle Mestre a fait partie à Genève d'un groupe qui s'occupait de personnes âgées dans des homes genevois. Elle a donné aussi des leçons dans une classe d'enfants genevois.

L'espagnol étant sa langue maternelle, Maria Teresa possède le français à fond du fait de ses études au Lycée Français et en Suisse. Elle a appris l'anglais dès ses premières années. Elle a en outre des connaissances d'allemand et d'italien.

Elle a voyagé aux Etats-Unis et en Europe. Ces dernières années, elle a itérativement visité le Luxembourg, où elle a été reçue à plusieurs reprises par la Famille Grand-Ducale au Château de Berg.

Depuis son enfance, Maria Teresa a pris des cours de ballet et de chant. Elle joue de la guitare. Elle aime la musique et la littérature et s'intéresse à la peinture. Sportive, elle pratique le ski, le patinage et les sports nautiques.

Elle a deux frères et une sœur, tous de nationalité suisse. Il s'agit d'Antonio (27 ans) qui travaille aux Etats-Unis, de Luis (22 ans) travaillant en Suisse, et de Catalina (21 ans) qui poursuit ses études à Genève.

Tant du côté paternel que maternel la famille de Mademoiselle Mestre n'a pas exercé d'activité d'ordre politique à Cuba. Avant son départ de La Havane son père s'est occupé des affaires familiales (banque, élevage, plantations). En Europe, Monsieur Mestre s'est recréé une situation dans les affaires financières et bancaires.

Madame Mestre s'intéresse aux arts et à la littérature, mais se consacre avant tout à sa famille.

C'est le 28 novembre 1980 qu'un communiqué du Maréchalat de la Cour annonça la date du mariage de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier avec Mademoiselle Maria Teresa Mestre, fixée pour le 14 février 1981 à Luxembourg.

La Veille du Mariage Princier

Au cours de la journée du 13 février 1981, les hôtes royaux et princiers invités aux cérémonies du mariage arrivèrent à Luxembourg-Ville et furent accueillis par les membres proches de la famille grand-ducale ou par les responsables du protocole.

Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier se rendit au poste de frontière à Frisange pour y accueillir sa fiancée, venant de Paris par la route, accompagnée de sa mère.

Radio-Télé-Luxembourg diffusa un message de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, qui souligna à cette occasion la solennité du mariage princier, engageant l'avenir national du peuple luxembourgeois. Le Président du Gouvernement rappela en outre que cette union touche en effet celui qui est appelé un jour à régner sur notre peuple, à incarner dans sa personne nos droits souverains à l'existence et à l'indépendance. C'est avec émotion

que le Président du Gouvernement a formulé d'ardents vœux pour le Couple princier et qu'au nom de tous les Luxembourgeois il s'est associé à la joie de leurs familles.

La presse luxembourgeoise a consacré de larges échos et de longs commentaires au mariage de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, en soulignant notamment son gage de continuité pour la nation luxembourgeoise.

Voici le texte du message de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat :

**Adresse de Monsieur Pierre Werner,
Président du Gouvernement**

Samedi, 14 février 1981, S. A. R. le Grand-Duc héritier Henri s'unira devant la Loi et devant Dieu, à Mademoiselle Maria Teresa Mestre. Les futurs époux échangeront Leurs promesses en présence de Leurs familles, d'invités illustres et éminents, de représentants d'un grand nombre de nations et d'institutions communautaires européennes, ainsi que des autorités luxembourgeoises.

Le peuple luxembourgeois éprouvera, j'en suis sûr, la gravité solennelle de cet événement. En effet, l'union qui sera contractée touche Celui qui est appelé un jour à régner sur notre peuple, à incarner dans Sa personne nos droits souverains à l'existence et à l'indépendance.

En ce sens cette belle journée est bien plus qu'une occasion de faste ou de réjouissance. L'acte solennel qui s'accomplira marquera un événement historique, fera de l'histoire et déterminera le cours de notre destin national pour la génération à venir.

Nous avons vu grandir le Prince Henri parmi nous, au milieu de ses frères et sœurs, nous L'avons suivi dans Sa formation et Ses études, nous L'avons déjà vu assumer des devoirs de représentation et de patronage de certaines de nos aspirations nationales.

Convaincus que le Grand-Duc héritier marche dans le chemin du devoir tracé par Ses ancêtres et pratiqué par Ses parents, les Luxembourgeois L'entourent de leur affection et Lui accordent Leur confiance.

C'est pourquoi ils ratifient avec émotion le choix qu'Il a fait de Celle qui sera la Compagne de toute une vie. D'ores et déjà Sa future épouse a gagné les cœurs de tous ceux qui L'ont approchée, par ses qualités de cœur et d'esprit ainsi que par sa complète disponibilité pour la haute mission qu'Elle assumera au service du peuple Luxembourgeois.

C'est avec émotion que je formule d'ardents vœux pour le Couple princier et qu'au nom de tous les Luxembourgeois je m'associe à la joie de leurs familles.

Les nuages qui assombrissent notre horizon économique et social ne doivent pas nous empêcher de

faire de la journée de demain une journée de liesse et d'espoir. Au contraire puisons dans cet événement qui s'insère dans la continuité de la nation la force et la lucidité pour affronter les problèmes des années à venir.

Dans la soirée un dîner de gala réunit au Palais grand-ducal autour du Couple princier Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, les parents de Mademoiselle Maria Teresa Mestre, les membres des deux familles, une brillante assistance royale et princière des Maisons Souveraines d'Europe, de nombreux invités d'honneur, ainsi que les représentants des Corps Constitués luxembourgeois.

A la fin du dîner de gala, Son Altesse Royale le Grand-Duc s'adressa en ces termes aux jeunes fiancés:

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Mon cher Henri,

Ce n'est pas sans émotion que nous avons suivi, ta mère et moi, l'éclosion d'une affection, puis l'épanouissement d'un amour, qui aboutiront demain à ton mariage avec Maria Teresa.

Avant de vous engager, vous avez pris le temps de bien vous connaître. Et cela paraissait d'autant plus nécessaire que tu auras un jour à assumer ta mission à la tête du Grand-Duché. Je ne vous ai caché ni les devoirs, ni la responsabilité que tu devras porter, et que ta femme partagera.

Bien chère Maria Teresa, tu sais que nous nous réjouissons du choix de notre fils et de la décision que vous avez prise, en accord avec vos parents, de vous unir pour la vie.

C'est avec toute notre affection que nous t'accueillons au sein de notre famille. Les vœux les plus fervents de vos parents vous accompagneront tous deux. A bien des égards votre vie se confondra avec l'avenir de ce pays qui nous est cher. Maria Teresa nous a dit, combien elle était heureuse de trouver chez nous une nouvelle patrie. Je suis également certain que nos compatriotes recevront très chaleureusement notre jeune mariée.

Je voudrais maintenant vous convier tous ici présents à lever votre verre au bonheur et à la prospérité de nos fiancés.

Le dîner de gala fut suivi d'une brillante réception au Palais, réunissant de très nombreux invités de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, les cousins et cousines des fiancés, ainsi que beaucoup d'amis. La réception clôtura les cérémonies marquant la veille du mariage princier.

La cérémonie du mariage civil

Le samedi, 14 février, le mariage civil eut lieu au Palais grand-ducal. Les membres de la famille grand-ducale et de la famille Mestre, les membres des familles royales et princières invités au mariage et leurs suites se réunirent à la salle des fêtes du Palais. Le Gouvernement était représenté par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, et par Madame Colette Flesch, en sa qualité de Ministre de la Justice.

A dix heures, après que le Couple princier eut pris place, Monsieur Camille Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, assisté des échevins Messieurs Léon Bollendorf, Georges Margue, Camille Hellinckx, D^r J. Goedert, Paul Beghin, accompagné du secrétaire général de la Ville de Luxembourg Monsieur Henri Beck, et de Monsieur Marcel Franck de l'Etat Civil, procéda aux formalités du mariage civil. Le Bourgmestre s'adressa ensuite au Couple princier pour lui transmettre au nom des citoyens luxembourgeois, de la municipalité et en son nom personnel, les plus cordiaux, les plus chaleureux vœux de bonheur et de prospérité. Voici le texte de l'allocation de Monsieur Camille Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg:

Allocation de Monsieur Camille Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Altesses Royales,

Après l'honneur qui m'est échu de vous unir devant la loi, il me reste la joie et la satisfaction de vous transmettre au nom de nos concitoyens, au nom de notre Municipalité et en mon nom personnel, nos plus cordiaux, nos plus chaleureux vœux de bonheur et de prospérité.

Je peux vous assurer, Madame, que votre charme souriant, votre gentillesse, vos qualités humaines ont tout fait pour conquérir et les cœurs et les esprits de tous les Luxembourgeois. D'emblée, un courant d'affection de toute la population de notre Patrie s'est porté vers vous.

Votre bel amour à tous les deux, Altesses Royales, nous a profondément émus et n'a pas été la moindre raison de cette sympathie spontanée. Nous nous réjouissons avec vous en ce beau jour de la Saint-Valentin.

En ce jour de joie et d'allégresse, permettez-moi toutefois de vous rappeler le mot de Saint-Exupéry qui dit: «que s'aimer n'est pas seulement se regarder l'un l'autre, mais regarder ensemble dans une même direction».

Les temps qui s'annoncent seront difficiles et lourds de responsabilité pour tout le monde, mais surtout pour toutes celles et tous ceux qui contribueront par leur fonction à en assumer la redoutable charge.

Vous êtes, Altesses Royales, tous les deux, par votre éducation, par votre instruction et par votre

formation, bien armés pour affronter toutes les vicissitudes que la vie – dans tous les domaines – apporte inévitablement à chacun, fût-il Prince ou simple citoyen. L'amour et le respect dont les Luxembourgeois vous entourent, vous seront d'une aide certaine et nullement négligeable dans l'accomplissement des tâches qui vous attendent.

Il est dans la famille de Luxembourg deux devises qui expriment et symbolisent une politique, une action voire une attitude: «Je sers, je maintiendrai».

Servir et maintenir, ces deux qualités, je dirais même, ces deux vertus ont permis au Luxembourg de survivre aux nombreux coups du sort, voire aux catastrophes qui, au cours de son existence millénaire, se sont abattus sur ses habitants et ses dirigeants et qui ont pu faire dire que la valeur d'un peuple ne se mesure ni au nombre de ses habitants, ni à l'étendue de son territoire.

Servez, Altesses Royales, et maintenez afin que continue votre bonheur et afin que perdure celui du peuple Luxembourgeois.

Voilà les vœux que je forme.

Voilà la grâce que je nous souhaite à tous en ce beau jour !

Le couple princier signa l'acte officiel à l'issue de la cérémonie du mariage civil, puis il reçut avec les parents les félicitations des nombreux invités réunis dans la salle des fêtes du Palais.

Voici le texte de l'acte du mariage civil:

L'acte du mariage civil

L'an mil neuf cent quatre-vingt-un, le quatorze du mois de février, à dix heures par devant Nous Camille Polfer, bourgmestre, Officier de l'état civil de la Ville de Luxembourg, canton de Luxembourg, dans le Grand-Duché de Luxembourg, au Palais Grand-Ducal de et à Luxembourg, les portes étant ouvertes,

ont comparu

Son Altesse Royale le Prince Henri Albert Gabriel Félix Marie Guillaume, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Duc Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme, né au Château de Berg, commune de Betzdorf, le seize avril mil neuf cent cinquante-cinq, domicilié au Palais Grand-ducal de et à Luxembourg, fils majeur des conjoints Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean Benoît Guillaume Robert Antoine Louis Marie Adolphe Marc d'Aviano, Duc de Nassau, Prince de Bourbon de Parme et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte Ingeborg Elisabeth Marie-José Marguerite Astrid, Princesse de Belgique, domiciliés au Palais Grand-Ducal de et à Luxembourg, d'une part

et

Maria Teresa Mestre, licenciée ès sciences politiques, née à Marianao, Province de La Havane,

Cuba, le vingt-deux mars mil neuf cent cinquante-six, domiciliée à Genève, Confédération helvétique, fille majeure des conjoints José Antonio Lucas Francisco Tomas de Jesus Mestre y Alvarez, directeur de sociétés, et Maria Teresa Batista y Falla, sans profession, domiciliés à Genève, d'autre part.

Lesquels Nous ont requis de procéder à la célébration du mariage convenu entr'eux et dont les publications ont été faites à Luxembourg et à Genève le vingt-trois janvier mil neuf cent quatre-vingt-un.

L'autorisation de Monsieur le Procureur d'Etat de célébrer le mariage au Palais Grand-ducal de et à Luxembourg a été accordée le quinze décembre mil neuf cent quatre-vingt.

Après avoir donné lecture de toutes les pièces produites paraphées par Nous et par les parties pour demeurer annexées à l'acte de mariage, et des articles 212, 213, alinéa 1^{er}, 214, alinéas 1 et 3 et 215 première phrase du code civil, Nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, Nous prononçons au nom de la loi que Son Altesse Royale le Prince Henri Albert Gabriel Félix Marie Guillaume, et Maria Teresa Mestre sont unis par le mariage.

Le tout a été fait publiquement à Luxembourg au Palais Grand-Ducal.

Et avant clôture du présent acte, ayant interpellé les futurs époux s'il n'a pas été passé de contrat de mariage, et dans l'affirmative, quand et devant quel notaire, les époux ont déclaré qu'un tel contrat a été dressé par maître Hyacinthe Glaesener, notaire à Luxembourg, le treize février mil neuf cent quatre-vingt-un.

De tout ce qui précède Nous avons dressé le présent acte qui après lecture faite, a été signé par Nous et les comparants.

La cérémonie du mariage religieux

A 10.30 heures, Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg et Monseigneur Eugène Cardinale, Nonce Apostolique, accueillirent les premiers invités à l'entrée de la cathédrale.

Le cortège était précédé à la cathédrale par d'autres parents et amis, parmi lesquels les cousins et cousines germains des fiancés, notamment le Comte et la Comtesse Romée de la Poëze, Son Altesse la Princesse Sophie de Hohenberg, les Comtes Andreas, Félix et Heinrich Henckel de Donnersmarck, la Comtesse Marie-Charlotte Henckel de Donnersmarck, les Comtesses Monica, Camilla, Tatiana et Antonia de Holstein-Ledreborg, Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse Erik de Bourbon de Parme, Monsieur et Madame Bruno de Pottère, Mr. et Mrs. Jock Munro of Foulis, Leurs Altesses Royales la Princesse Charlotte et le Prince Robert de Luxembourg, Son Altesse Royale le Prince Michel de Ligne, Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse Wauthier de Ligne, les Princesses Christine et Sophie de Ligne, le Prince Lamoral et la Princesse

Yolande de Ligne, Monsieur Laureano Batista Jr., Monsieur Agustin Batista Jr. et Monsieur Pablo Batista.

Tous ces invités prirent place dans la loge grand-ducale et les tribunes attenantes.

Les voitures formant le cortège nuptial quittèrent peu après le Palais pour la cathédrale, en empruntant la rue du Marché-aux-Herbes, la rue de la Reine, la rue du Fossé et la rue Notre-Dame, décorées de drapeaux aux couleurs nationales, d'écussons ornés du monogramme du jeune couple et de guirlandes de plantes vertes.

Aux portes du Palais, un peloton de la Gendarmerie et de la Police rendit les honneurs au passage du cortège nuptial.

Sur le parcours des soldats de l'armée luxembourgeoise en tenue de cérémonie rendirent les honneurs militaires.

Devant la cathédrale, un détachement de l'armée luxembourgeoise, avec drapeau et musique militaire, rendit les honneurs à l'arrivée des invités royaux et princiers, qui furent très chaleureusement acclamés le long du parcours par une foule nombreuse et enthousiaste. Un dais avait été dressé sur le parvis où se tenait une garde d'honneur d'officiers de la Force Publique.

Voici l'ordre dans lequel le cortège nuptial arriva à la cathédrale:

Son Altesse Sérénissime le Prince et Son Altesse Royale la Princesse de Lobkowitz

Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse Ludwig de Bavière

Leurs Altesses Royales le Comte et la Comtesse Flemming Rosenberg

Leurs Altesses Impériales et Royales l'Archiduc et l'Archiduchesse Rodolphe d'Autriche

Leurs Altesses Impériales et Royales l'Archiduc et l'Archiduchesse Charles-Louis d'Autriche et l'Archiduchesse Robert d'Autriche

Monsieur et Madame Laureano Batista et Monsieur Victor Batista

Monsieur Agustin Batista Falla et Madame Celie Cifuentes

Son Altesse Royale le Prince Franz de Bavière et Son Altesse Royale la Princesse Isabelle de Bourbon de Parme

Leurs Altesses Impériales et Royales l'Archiduc et l'Archiduchesse Othon d'Autriche

Leurs Altesses Royales le Prince Laurent de Belgique et la Princesse Astrid de Belgique

Son Altesse le Prince et Son Altesse Royale la Princesse Antoine de Ligne

le Comte et Son Altesse Royale la Comtesse Knud de Holstein-Ledreborg

le Comte et Son Altesse Royale la Comtesse Henckel de Donnersmarck

Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Liège et Son Altesse Royale le Prince Philippe de Belgique

Messieurs Luis et Antonio Mestre

Son Altesse Royale le Prince Guillaume et Son Altesse Royale la Princesse Margaretha

Son Altesse Royale le Prince Jean et Son Altesse Royale la Princesse Marie-Astrid
 Son Excellence Monsieur Paul-Etienne Jaccaud, Ambassadeur de Suisse, Représentant spécial du Président de la Confédération Helvétique
 Son Excellence Monsieur Camille d'Ornano, Ambassadeur de France, Représentant spécial du Président de la République Française
 Son Excellence Monsieur Günther Knackstedt, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, Représentant spécial de la République Fédérale d'Allemagne
 Dr. Zurita et Son Altesse Royale la Princesse Margarita
 Monsieur Magnuson et Son Altesse Royale la Princesse Christina
 Monsieur van Vollenhoven et Son Altesse Royale la Princesse Margriet
 Leurs Altesses Sérénissimes les Princes Héritiers de Liechtenstein
 Leurs Altesses Sérénissimes le Prince et la Princesse de Monaco
 Sa Majesté la Reine de Danemark et Son Altesse Royale le Prince Consort
 Son Altesse Royale le Duc d'Edimbourg
 Sa Majesté le Roi de Norvège
 Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges.

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte, Sa Majesté la Reine Marie-José d'Italie ainsi que Madame Antonio de Mestre avaient entretemps pris place dans le chœur près de l'autel.

Voici le programme musical exécuté avant la messe de mariage: III^e Choral (orgues) de C. Franck, I^e Symphonie (orgues) de A. Guilmant, Concerto pour 4 violons, violoncelle, cordes et continuo, op. III N^o 10 (L'Estro Armonico) de A. Vivaldi, Concerto Grosso pour 2 violons, violoncelle, cordes et continuo, op. VI N^o 12 de G. F. Händel, Concerto pour trompette, cordes et continuo de G. Torelli.

Les stalles du chœur étaient occupées par les représentants du clergé diocésain et religieux de Luxembourg, ainsi que par les ministres des cultes non-catholiques, reconnus au Grand-Duché.

Assistèrent également à la cérémonie religieuse les nombreux chefs de missions diplomatiques accrédités au Grand-Duché, accompagnés de leurs conjoints. Les Institutions Européennes étaient représentées notamment par les personnalités suivantes, également accompagnés de leurs conjoints: Madame Simone Veil, Président du Parlement Européen, Monsieur Gaston Thorn, Président de la Commission des Communautés Européennes, Monsieur Josse Mertens de Wilmars, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, Monsieur Michael Murphy, Président de la Cour des Comptes des Communautés Européennes, Monsieur Yves Le Portz, Président de la Banque Européenne d'Investissement, ainsi que les juges, avocats généraux et le greffier de la Cour de Justice, les membres de la Cour des

Comptes et les vice-présidents de la Banque Européenne d'Investissement.

Parmi les personnalités luxembourgeoises on remarquait notamment Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, entouré de presque tous les députés et de leurs conjoints, le Président du Gouvernement et Madame Pierre Werner, entourés des membres du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat et Madame François Goerens, et les membres de cette haute corporation, Monsieur Etienne Klein, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Léon Liesch, Procureur Général de l'Etat, Monsieur Camille Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et leurs épouses, ainsi que les hauts magistrats et fonctionnaires et les représentants de la vie économique, culturelle et sociale, les représentants du Conseil National de la Résistance, et bien d'autres.

A 11.00 heures, après que les invités furent conduits à leur place par l'aumônier de la Cour et le curé adjoint de la cathédrale, Son Excellence Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, et Monseigneur H. Eugène Cardinale, Nonce apostolique, accueillirent à l'entrée du sanctuaire Son Altesse Royale le Grand-Duc et Madame Mestre, précédés de Son Excellence Monsieur Guy de Muysen, Maréchal de la Cour, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse, Monsieur Mestre et Mademoiselle Maria Teresa Mestre, ainsi que Mademoiselle Catalina Mestre en compagnie de Madame Christian Calmes, dame d'honneur.

Une ovation particulièrement enthousiaste avait été réservée par la nombreuse foule aux parents et au Couple princier à leur arrivée devant la cathédrale.

Le cortège nuptial pénétra à l'intérieur du sanctuaire national entre une double haie d'officiers des différents corps de la Force Publique, tandis que Maître Albert Leblanc jouait aux grandes orgues l'hymne de la Maison grand-ducale. Dès que les invités royaux et princiers eurent pris place dans le chœur, la Maîtrise entonna le «Exsultate Deo».

L'intérieur de la cathédrale était richement décoré pour la circonstance. Le chœur était orné d'une magnifique frise de fleurs blanches, tandis que les sièges étaient recouverts de draperies de velours grenat.

La messe de mariage fut concélébrée par le Nonce Apostolique et l'Evêque de Luxembourg, le vicaire général et l'aumônier de la Cour assistant les officiants à l'autel.

La cérémonie religieuse était encadrée d'un programme musical exécuté par la Maîtrise de la cathédrale, sous la direction de l'Abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc, ainsi que le concours de l'ensemble «Les Jeunes Musiciens» et les solistes suivants: Carmen Welter-Jander, Soprano, Marie-Jeanne Klein, Alto, Eugène Bley, Tenor, Raymond Koster, Basse.

Voici le programme musical de la cérémonie du mariage religieux:

Paraphrase sur «Wilhelmus» (orgues) de A. Leblanc, Exsultate Deo (chœurs) de A. Scarlatti, Kyrie (messe en sol) (chœurs) de Fr. Schubert, Jubilate Deo (chœurs) de W.A. Mozart, Alleluia (chœurs) de A. Scarlatti, Air (Andante III^e Ouverture) (orchestre) de J. S. Bach, Sanctus (messe en sol) (chœurs) de Fr. Schubert, Sonnerie nationale (Musique Militaire) de F. Mertens, Agnus Dei (Missa Brevis KV 220) (chœurs) de W. A. Mozart, Andante (Grande Pièce Symphonique) (orgues) de C. Franck, O Mamm Léif Mamm (chœurs) de A. P. Barthel, Ons Hemecht de A. Zinnen, Final (VI^e Symphonie) (orgues) de Ch. M. Widor.

Au début de la cérémonie, Monseigneur Jean Hengen adressa à l'assemblée quelques paroles de bienvenue, dont nous reproduisons le texte ci-après:

Paroles de bienvenue de Monseigneur Jean Hengen

Augustes Fiancés,

C'est en cette cathédrale, sanctuaire de notre Patronne et haut-lieu de nos fêtes nationales et religieuses, que Vous voulez consacrer devant Dieu et l'Eglise Votre amour mutuel par le mariage.

De tout cœur je Vous souhaite une cordiale bienvenue, à Vous-même et à tous ceux qui en ce moment Vous entourent de leur affection, de leur amitié et de leur sympathie.

Mat dem veréierten Brautpuer, sengen Elteren a Grousselteren, senger Famillgen a sengen Frënn, begreissen ech ganz häerzlech Iech alleguerten, déi dir hei an der Kathedral oder iwwert de Radio an Televisoun beim Bestiednes vun eisem Ierfgroussherzog derbai sidd.

Et as e schéinen, et as e wichtege Dag fir d'Bräutleit, awer och fir eist Land. Mir wëllen durfir si nët nëmmen mat eiser respektvoller Sympathie ëmgin. Mä mir wëllen och fir si bieden an dat, wat si verbënt, hir Léift an hir Trei, der Gnod vum Härgott uvertrauen.

Supplions donc, chers frères et sœurs dans le Christ, supplions Dieu notre Père, de bénir l'amour mutuel des augustes Fiancés et de le transfigurer par sa grâce.

Cette allocution fut suivie du Kyrié et de la liturgie de la parole de Dieu, commencée par la lecture de la première lettre de St. Paul aux Corinthiens (12,31-13,8a). Après le chant de méditation de Jubilate Deo et la proclamation de l'Evangile de St. Jean (15,9-13), Monseigneur Jean Hengen prononça une homélie, dont nous reproduisons le texte ci-après:

Homélie de Mgr Jean Hengen, Evêque de Luxembourg

Altesse Royale,
Madame,

Voici venue l'heure qui Vous souriait depuis longtemps et que Vous attendiez avec joie et confiance. C'est une heure décisive de Votre vie. Sous le regard attendri de Vos parents et grands-parents, de Vos fa-

milles parentes et amies, en présence de Son Excellence le Nonce Apostolique et des Représentants des nations amies, entourés des autorités et de tout un peuple qui voit en Vous les garants de son avenir libre et propice, Vous allez échanger dans quelques instants Vos serments de mariage. Devant Dieu Vous scellez pour toujours Votre union dont nous espérons qu'elle sera pour Vous une source intarissable de réconfort et d'allégresse.

Appelé à l'honneur d'assister comme témoin officiel de la communauté ecclésiale à l'échange de Vos promesses, j'ai à cœur de me faire l'interprète de tous ceux qui de près ou de loin Vous sont unis en ce jour, et de Vous offrir nos vœux sincères et déférents de bonheur commun.

Je suis convaincu que le Seigneur exaucera mes prières. Il comblera par sa bénédiction l'amour mutuel que Vous allez ratifier par un engagement public et consacrer par le sacrement du Christ, signe et source de la grâce dont Vous aurez besoin comme époux et parents.

Les lectures que Vous avez choisies pour Votre messe de mariage exaltent l'amour, l'agape. C'est un terme typiquement biblique désignant cet amour aux multiples aspects, issu de la source divine de la charité et constitué à l'image de l'Union du Christ avec son Eglise (cf. Second Concile du Vatican, Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps, n° 48,2).

«Comme le Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimés . . . Aimez-vous donc les uns les autres comme je vous ai aimés» (Jean 15,9 et 12). Comme tout amour, l'amour conjugal doit puiser lui aussi à cette source de l'amour divin. N'est-il pas frappant que les Saintes Ecritures aiment à représenter la relation entre Dieu et le peuple élu sous l'image des épousailles ? «Tu seras ma fiancée et ce sera pour toujours . . . et je t'apporterai l'amour et la tendresse . . . et tu connaîtras le Seigneur», dit le prophète Osée (2,21 ss).

Jésus lui-même, s'appuyant sans doute sur cette tradition, a voulu inaugurer son ministère pour le règne de Dieu à l'occasion d'un mariage. Les noces de Cana sont la figure de l'alliance éternelle entre Dieu et l'homme, alliance créatrice d'une vie nouvelle, débordante de joie, de paix et de bonheur.

«Si vous êtes fidèles à mes commandements, vous demeurerez dans mon amour . . . et vous serez comblés de joie» (Jean 15,10 s).

L'apôtre Paul, disciple fidèle du Christ, invite sans cesse ses chrétiens à vivre cet amour. «Vivez dans l'amour, écrit-il aux Ephésiens, comme le Christ nous a aimés, se livrant pour nous» (5,2). «C'est comme cela que le mari doit aimer sa femme» conclut-il (5,28). Les relations mutuelles entre l'époux et l'épouse ne peuvent s'exprimer qu'en termes de communion, de don de soi-même, de respect, d'amour réciproque. Voilà le ferment qui donne à l'union conjugale, quelles que soient ses limites humaines, sa vraie fécondité, sa vraie fidélité, sa vraie liberté.

Pour saint Paul cet amour dépasse toutes les grâces. C'est la voie supérieure à toutes les autres. Si

dans la vie, dit-il, l'amour vient à manquer, nous ne sommes plus rien. Par contre, là où règne le vrai amour, la vie est transformée et transfigurée.

L'amour comprend toutes les vertus. L'amour résume toute la vie chrétienne, à condition toutefois d'être authentique: d'être un amour qui sait prendre patience et rendre service en cherchant non pas son propre intérêt, mais le bonheur de l'autre. C'est un amour qui ne jalouse pas, qui ne se vante pas, qui ne se gonfle pas d'orgueil. Animé par ce bonheur, chacun de Vous, Nobles Fiancés, se réjouira de ce qui est bien. C'est cet amour qui Vous fera supporter tout, espérer tout et faire confiance en tout.

Madame

Le Seigneur a dit: «La lampe du corps c'est l'œil. Si donc ton œil est clair, tu seras tout entier dans la lumière» (Mathieu, 6,22).

Votre regard si frais, Votre sourire si charmant sont le reflet de cette lumière qui est en Vous, de cet amour profondément chrétien qui est le meilleur apanage de Votre famille. Il Vous disposait à Vous mettre au service des personnes âgées, des malades, des handicapés. Dorénavant Vous y ajouterez Votre foyer et Votre Famille.

Madame, aujourd'hui Vous devenez nôtre. Nous Vous accueillons avec une sincère affection.

Altesse Royale,

D'Lëtzebuerger Vollek kuckt haut op Iech mat groussem Vertrauen. Et weess, dass Dir déi nobel Traditionnen vun Ärer veréierter Groussmamm, der Groussherzogin Charlotte, a vun Äre léiwen Elteren viruféiert. Et as iwweezeegt, dass Dir ewéi si a gud-den an a béisen Deg mat Ärer Fra virun him a bei him stitt, no där schéiner aler Devis vum Jhang de Blannen, déi jo och déi vun Ärem Haus as: Je sers.

Et as en Dingscht fir d'Land; et as en Dingscht fir d'Mënschen, déi dra wunnen a schaffen; et as en Dingscht fir de Fridden an d'Enegkeet an der Hémecht an uechter d'Welt.

Déi Missioun erwaard Iech enges Dags. Fir si ze erfëllen, kënnt Dir vun haut un op déi trei an dévouéiert Hëllef vun Ärer Fra zielen.

Altesse Royale,
Madame,

Que Dieu Vous aide à accomplir Votre haute mission avec la sagesse, la discrétion et le dévouement qui sont propres à Votre illustre Maison.

C'est le vœu que j'offre au Seigneur en cette heure solennelle. C'est la prière que je dépose d'un cœur confiant entre les mains de Notre-Dame, Patronne séculaire de notre bonne ville et de notre cher pays de Luxembourg. Amen.

Monseigneur Jean Hengen s'adressa ensuite au jeune couple, l'invitant à échanger le consentement mutuel. Son Altesse Royale le Prince Henri se tourna vers ses parents qui inclinèrent la tête en signe d'approbation, et après le même geste de déférence de la jeune mariée envers ses parents, le oui traditionnel

fut prononcé par le Couple princier. Monseigneur l'Evêque invita alors les époux à se donner la main droite, en entourant de son étole leurs mains entrelacées. L'Evêque de Luxembourg procéda à la bénédiction des alliances que les époux échangèrent ensuite entre eux.

L'échange du consentement mutuel et la bénédiction des alliances eut lieu dans un profond recueillement et devant une assistance émue, tandis que revenaient à l'esprit les paroles de Monseigneur Jean Hengen, qui avait dit quelques instants auparavant: «Madame, aujourd'hui vous devenez nôtre. Nous vous accueillons avec une sincère affection».

L'Evêque invita ensuite les mariés et toute l'assemblée à l'action de grâce, tandis que retentit l'Alleluia d'Alessandro Scarlatti.

Après l'élévation, la Musique militaire exécuta la Sonnerie Nationale.

Après la communion, Monseigneur H. Eugène Cardinale, Nonce apostolique, prononça une allocution et transmit aux nouveaux époux les vœux de Sa Sainteté le Pape Jean Paul II.

Nous reproduisons ci-dessous le texte de l'allocution du Nonce apostolique :

Allocution de Monseigneur H. Eugène Cardinale, Nonce apostolique au Luxembourg

Altesse Royales,

Vous venez de vous unir par les liens sacrés du mariage et vous allez bientôt franchir ensemble le seuil d'une vie nouvelle, qui vous accueillera sous les auspices les plus heureux de votre jeunesse et de votre charme.

En ce moment de très vive allégresse pour vous, pour vos Familles et pour tout le peuple luxembourgeois, j'ai l'insigne honneur et la grande joie de vous communiquer le message que Sa Sainteté le Pape Jean Paul II vous adresse en ce beau jour avec une affection toute paternelle :

«A Leurs Altesse Royales le Grand-Duc Héritier Henri de Luxembourg et la Grande-Duchesse Héritière Maria Teresa, je suis heureux d'envoyer, avec mes vœux fervents pour le bonheur chrétien de leur futur foyer, la Bénédiction Apostolique.»

Témoins de l'engagement ferme et joyeux que vous avez assumé devant l'autel de Dieu, nous prions ensemble le Seigneur afin que la bénédiction de son Vicaire, qui est surtout un gage de la bénédiction divine, vous accompagne toujours dans votre vie et vous assure tout le bonheur tant spirituel que temporel auquel vous aspirez et que nous vous souhaitons du fond de notre cœur.

Après la bénédiction apostolique, l'acte de mariage fut signé par le jeune couple, l'Evêque de Luxembourg, ainsi que les témoins du mariage, le Prince Philippe de Belgique et Mademoiselle Catalina Mestre.

Pendant la cérémonie des signatures, l'assemblée et les chœurs entamèrent le cantique à Notre-Dame,

Consolatrice des Affligés, Patronne de Luxembourg,
«O Mamm Léif Mamm».

Voici le texte de l'acte du mariage religieux :

In Ecclesia Cathedrali ad B.M.V. Luxemburgi die 14a mensis februarii A.D. 1981 matrimonium contraxerunt S.A.R. le Prince Henri, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Filius S.A.R. Jean, Grand-Duc de Luxembourg, et S.A.R. Joséphine Charlotte, Grande-Duchesse de Luxembourg, natus die 16a mensis aprilis A.D. 1955 in Betzdorf, baptizatus 19a mensis aprilis A.D. 1955 in Betzdorf, confirmatus 15a mensis aprilis A.D. 1965 in Colmar-Berg, domicilium habens Luxembourg, et Maria Teresa Mestre, Filia José Antonio Mestre et Maria Teresa Batista-Falla, nata die 22a mensis martii A.D. 1956 in La Havane (Cuba), baptizata 20a mensis aprilis A.D. 1956 in La Havane (par. Corpus Christi), confirmata die 28a mensis ianuarii A.D. 1967 in Petit-Lancy (Genève), Eglise du Christ-Roi, domicilium habens Ch-Vesenaz (Genève), coram Rev. mo D.D. Jean Hengen, Episcops Luxemburgensi testibus adstantibus S.A.R. le Prince Philippe de Belgique et Catalina Mestre.

Henri de Luxembourg, Maria Teresa Mestre,
Philippe de Belgique, Catalina Mestre,
Jean Hengen

La fin des cérémonies religieuses fut marquée par le chant de l'hymne national luxembourgeois. Le cortège nuptial se forma ensuite pour quitter la cathédrale, tandis que retentirent les accords majestueux du Final de la 16^e symphonie de Charles Marie Widor.

Les jeunes mariés précédèrent Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Monsieur et Madame Mestre et les invités royaux et princiers pour quitter la cathédrale, sous un dais de sabres formé par les officiers de l'armée luxembourgeoise, de la Gendarmerie et de la Police, alignés sur le parvis de l'église. A la sortie du Couple princier, les soldats présentèrent les armes et la musique militaire joua le Wilhelmus, tandis que la foule acclamait très chaleureusement les jeunes mariés, leurs parents et les invités royaux et princiers.

Le Couple princier, très souriant et heureux, répondit par des aimables gestes de la main à l'ovation spontanée du public massé à la sortie de la cathédrale.

Précédée de la voiture de Son Excellence le Maréchal de la Cour, et escortée de motocyclistes de la Gendarmerie, la voiture des jeunes mariés princiers, suivie des voitures avec les membres des familles royales et princières, regagna le Palais grand-ducal en empruntant la rue Notre-Dame, la rue Chimay, la rue du Curé, la rue du Fossé et la rue de la Reine, baignées dans un décor floral et décorées aux couleurs nationales, sous les acclamations de la foule. Au moment de l'arrivée des mariés au Palais retentirent les salves d'honneur de 101 coups de canon, tirés par l'armée luxembourgeoise des hauteurs du Fort Thungen aux Trois Glands.

De retour au Palais, le couple princier et leurs augustes parents reçurent les félicitations des invités royaux et princiers, du corps diplomatique, des corps constitués de l'Etat luxembourgeois, ainsi que des représentants des diverses Institutions Européennes et de très nombreuses personnalités civiles, militaires et religieuses.

Entretemps la foule avait envahi les abords du Palais. La Fanfare Prince Henri de Bonnevoie offrit une aubade en l'honneur du Couple princier qui apparût au balcon, tantôt seul, tantôt accompagné des parents ou des membres de la Famille grand-ducale et des témoins de mariage, pour répondre aux acclamations enthousiastes de la foule qui ne cessait de réclamer encore et encore les jeunes mariés au balcon.

Répondant en souriant à un souhait répété du public, le Grand-Duc Héritier embrassa sa jeune épouse, qui envoya ensuite un baiser vers le public enthousiaste, avec un charme très personnel.

Il y a lieu de rappeler ici, comme l'avait dit le Bourgmestre de la Ville lors de son allocution, que la Grande-Duchesse Héritière avait conquis les cœurs et les esprits de tous les Luxembourgeois, et que d'emblée un courant d'affection de toute la population s'est porté vers elle. S'adressant au jeune Couple princier, le Bourgmestre avait dit encore «votre bel amour à tous les deux, Altesses Royales, nous a profondément émus et n'a pas été la moindre raison de cette sympathie spontanée. Nous nous réjouissons avec vous en ce beau jour de la Saint-Valentin».

L'apparition au balcon du Palais fut suivie d'une brillante réception, organisée dans les salons du Palais et dans les salles contiguës de la Chambre des Députés en l'honneur des jeunes mariés.

En fin d'après-midi, le Gouvernement luxembourgeois offrit en l'honneur du Couple princier une réception au Théâtre municipal de la Ville de Luxembourg, où Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière furent salués à leur arrivée par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, et par Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, entourés des membres du Gouvernement, Messieurs Emile Krieps, Camille Ney, Josy Barthel, Jacques Santer, René Konen, Jean Spautz, Fernand Boden, Ernest Mühlen et Paul Helminger.

Au cours de la réception, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière se firent présenter plusieurs handicapés luxembourgeois, les responsables des comités d'honneur et de patronage que préside le Grand-Duc Héritier, ainsi que des nombreux responsables d'associations de jeunesse, dont notamment les mouvements politiques et syndicaux, culturels et scientifiques, de même que des mouvements scouts et confessionnels. Parmi les invités on notait aussi des anciens enseignants du Prince Henri, des camarades de classe et des enfants des membres de l'administration et du Maréchalat de la Cour grand-ducale, ainsi que de nombreux amis personnels du Prince.

Cette sympathique réception qui eut lieu dans une ambiance très détendue, permit au Grand-Duc Héri-

tier et à la Grande-Duchesse Héritière de prendre ainsi contact avec les responsables de la jeunesse luxembourgeoise.

La journée fut clôturée par un magnifique feu d'artifice, qui a connu le traditionnel succès populaire, et par des réjouissances publiques, dont notamment un concert donné par l'Harmonie Municipale à la Place d'Armes, en présence d'une foule très importante qui a fêté encore tard dans la soirée le mariage du Grand-Duc Héritier.

Pour conclure on pourrait citer Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, qui avait dit lors de son adresse à la population que le peuple luxembourgeois éprouve « la gravité solennelle de cet important événement qui engage son avenir national. En ce sens cette belle journée est bien plus qu'une occasion de faste ou de réjouissance. L'acte solennel qui s'est accompli marque un événement historique, fera de l'histoire et déterminera le cours de notre destin national pour les générations à venir. »

De nombreux télégrammes et messages de félicitations en provenance du pays entier et de l'étranger, furent adressés à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, ainsi qu'à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, constituant ainsi des témoignages de l'estime dont jouit la Famille grand-ducale, et de la grande participation prise de toute part au bonheur du jeune Couple princier, qui a gagné en cette belle journée le cœur de tous les Luxembourgeois.

La Visite d'Etat à Luxembourg de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas et de Son Altesse Royale le Prince Claus du 11 au 13 mars 1981

Répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Sa Majesté la Reine des Pays-Bas et Son Altesse Royale le Prince Claus firent une visite officielle à Luxembourg du 11 au 13 mars 1981.

Cette visite a connu un grand succès populaire. Partout dans le pays, que ce soit à Luxembourg-Ville, à Vianden ou à Esch-sur-Sûre, Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince Claus furent spontanément et très chaleureusement accueillis par la foule.

Le long des parcours empruntés à pied dans les différentes villes, la population réserva un accueil sympathique à la Souveraine et au Prince qui très souriants répondirent par des gestes de la main à l'hommage qui leur fut rendu par la population luxembourgeoise.

Ajoutons ici pour conclure qu'un arrêté grand-ducal confirmant les noms et titres de l'épouse de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier parut le 14 février 1981 au Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, dont nous reproduisons le texte ci-après :

*Arrêté grand-ducal du 14 février 1981 confirmant
les noms et titres de l'Epouse
de Notre Fils Bien-Aimé Henri*

Nous Jean, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Voulant confirmer les noms et titres de l'Epouse de Notre Fils Bien-Aimé Henri;

Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, et après délibération du Gouvernement en conseil;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. L'Epouse de Notre Fils Bien-Aimé Henri, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, portera les noms et titres auxquels a et pourra avoir droit Son Epoux Notre Fils, et notamment ceux d'Altesse Royale, Princesse et Grande-Duchesse Héritière de Luxembourg.

Art. 2. Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 14 février 1981

Jean

Le Président du Gouvernement,
Ministre d'Etat,
Pierre Werner

La journée du 11 mars

Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince furent accueillis à leur descente d'avion à l'aéroport du Findel par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Une batterie d'artillerie de l'Armée luxembourgeoise tira une salve d'honneur de 21 coups de canon.

Après la présentation de Son Excellence Madame Colette Fleisch, Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois et Ministre des Affaires Etrangères, et des membres de la suite luxembourgeoise par Leurs Altesses Royales, Sa Majesté et Son Altesse Royale présentèrent à Leurs Altesses Royales les membres de la suite néerlandaise.

La Reine et le Grand-Duc passèrent ensuite en revue un détachement d'honneur de l'Armée luxembourgeoise.

Après l'exécution des hymnes nationaux, le Grand-Duc présenta à la Reine et la Grande-Duchesse présenta au Prince ses personnalités luxembourgeoises venues les accueillir à l'aéroport à savoir: Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Santé, le D^r Camille Ney, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture, Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, Monsieur René Konen, Ministre des Travaux Publics, Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances, Monsieur Paul Helming, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Monsieur François Goerens, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Etienne Klein, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Léon Liesch, Procureur Général d'Etat, Monsieur Camille Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Colonel François Welfring, Commandant de l'Armée, Monsieur Nicolas Koob, Bourgmestre de la Commune de Niederanven, Monsieur Etienne Wenandy, Commandant en Chef de l'aéroport.

Voici la liste des membres de la suite qui accompagnaient la Reine et le Prince Claus lors de la visite officielle : Son Excellence Monsieur C. A. van der Klaauw, Ministre des Affaires Etrangères, Son Excellence Madame C. Bischoff van Heemskerck-Telders, Grande Maîtresse de Sa Majesté la Reine, Son Excellence Monsieur C. J. van Schelle, Grand Maître de la Maison de Sa Majesté la Reine, Son Excellence Monsieur P. H. J. Jonkman, Grand Officier en service spécial de Sa Majesté la Reine, Son Excellence Monsieur Gerhard Wolter Baron Bentinck, Ambassadeur des Pays-Bas à Luxembourg, et la Baronne Bentinck, Mademoiselle F. M. de Graaf, Directeur du Cabinet Civil de Sa Majesté la Reine, Monsieur P. W. Osieck, Maître des Cérémonies de Sa Majesté la Reine, le Lieutenant-Colonel de Cavalerie P. A. Blussé van Oud-Alblas, Maréchal de la Cour de Sa Majesté la Reine, Madame J. Prinsen, Capitaine de Corvette, Aide de Camp de Sa Majesté la Reine, le Major A. Oudwater, Aide de Camp de Sa Majesté la Reine, le Colonel E. Spierenburg, Chef du Service de Sécurité de la Maison Royale.

Son Excellence Monsieur Gerhard Wolter Baron Bentinck, Ambassadeur des Pays-Bas, fit ensuite la présentation des membres de son ambassade.

Le cortège officiel quitta l'aéroport pour le Palais grand-ducal où Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince furent salués à leur descente de voiture par le Maréchal de la Cour, Monsieur Guy de Muysier.

Un déjeuner intime fut offert au Palais par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince, tandis qu'un déjeuner réunissait les Ministres des Affaires Etrangères et les membres de la délégation néerlandaise au Ministère des Affaires Etrangères.

Au début de l'après-midi, Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, accompagnée de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, se rendit au Monument de la Solidarité Nationale où les honneurs militaires furent rendus par un détachement de l'Armée. La Reine fut accueillie par Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères, par Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, et par le Colonel François Welfring, Commandant de l'Armée.

La Souveraine des Pays-Bas déposa une couronne de fleurs devant le Monument de la Solidarité Nationale et après l'exécution de la «Sonnerie aux Morts», Sa Majesté ranima la Flamme du Souvenir. La Reine, accompagnée du Président du Gouvernement et du Ministre de la Force Publique, pénétra à l'intérieur du Monument pour y signer le Livre d'Or.

A la sortie du Monument et après l'exécution des hymnes nationaux par la musique militaire, Monsieur le Ministre Emile Krieps présenta à Sa Majesté la Reine les représentants des associations patriotiques, notamment du Comité de la Flamme, du Conseil National de la Résistance, de l'Union des Mouvements de Résistance, de la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques (L.P.P.D.), de l'association des Anciens Combattants de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies, de l'Amicale des Anciens Légionnaires et Volontaires Luxembourgeois, de la Fédération des Enrôlés de Force Victimes du Nazisme, du Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois, du Groupement des Insoumis Armée Secrète, de l'Association des Combattants Volontaires Luxembourgeois de la Résistance Française, de la Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-1945, de l'Association Luxembourgeoise des Mutilés de Guerre et des Invalides et de l'Amicale des Volontaires de Guerre 1944-45.

A la fin de la cérémonie, la Reine et le Prince regagnèrent en cortège officiel le Palais grand-ducal.

Peu de temps après, Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince ainsi que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent à pied du Palais grand-ducal à l'Hôtel de Ville pour y être accueillis par Monsieur Camille Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, entouré de ses échevins Messieurs Léon Bollendorff, Georges Margue, Camille Hellinckx, Jean Goedert, Paul Beghin, ainsi que le Secrétaire Général de la Ville, Monsieur Henri Beck.

Tout le long du trajet pavoisé aux couleurs des Pays-Bas et du Grand-Duché, la population applaudit chaleureusement la Reine, le Prince et les Souverains luxembourgeois. Les enfants des crèches municipales offrirent des fleurs à Sa Majesté la Reine et à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

Après l'exécution des hymnes nationaux la Reine et le Prince, accompagnés du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse, se firent présenter à l'intérieur de l'Hôtel de Ville les Conseillers communaux, puis ils se rendirent dans la salle des fêtes où les élèves du Conservatoire de musique interprétaient une «Son-

nerie d'accueil», composée pour l'occasion par Monsieur Gaston Waltzing.

Monsieur Camille Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, prononça une allocution de bienvenue à laquelle Sa Majesté la Reine daigna répondre.

Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux allocutions :

Allocution de Monsieur Camille Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Majesté,
Monseigneur,

Ce sont toujours les mêmes sentiments de sympathie, et, oserais-je dire d'amitié, qui animent les Luxembourgeois en accueillant la Souveraine des Pays-Bas et son Epoux à chacune de leur visite dans notre ville et à notre pays. Il y a 10 ans celle qui m'a précédé comme bourgmestre de Luxembourg, Madame Colette Flesch, a eu le privilège de recevoir Votre Auguste Mère en cet hôtel de ville. Permettez-moi donc de profiter de cette occasion pour dédier à Celle qui fut une grande Reine l'expression de notre respectueux hommage.

Ce sont ces mêmes sentiments de sympathie et d'amitié, qu'au nom de la Municipalité, de mes concitoyens et en mon nom personnel, que j'ai aujourd'hui la joie et l'honneur de Vous transmettre, en Vous disant simplement: Majesté, Monseigneur, soyez les bienvenus dans cette ville, dans cette maison, qui seront un peu les Vôtres pendant Votre séjour parmi nous, un séjour qui se passera dans l'ambiance chaleureuse d'une réunion de famille. En effet, nos souverains qui Vous accompagnent et que j'ai l'honneur de saluer, ne sont pas seulement Vos hôtes, ils appartiennent aussi à la même race illustre que Vous, Madame, cette race qui, au cours des siècles contribua à façonner l'Europe et qui au cours des siècles donna à cette même Europe, aux anciennes Provinces Unies, et aux Pays-Bas de toujours, de grands hommes sur tous les plans et dans tous les domaines.

La providence, Madame, Vous a placée sur le trône des Pays-Bas à une période qui ne sera pas des plus facile. Mais Votre maturité politique, jointe à Votre charme, à Votre grâce, et aux qualités qui sont propres aux Nassau, Vous aideront à maîtriser les difficultés inhérentes à notre époque.

Nos souhaits de bienvenue, Madame, c'est à l'Hôte Royal, c'est à la Reine, c'est au Chef d'Etat, que nous les adressons, mais c'est aussi et c'est beaucoup à Celle qui représente, qui symbolise, qui incarne si magnifiquement les immenses qualités d'un peuple, ces vertus d'une nation que ses ancêtres ont créées, d'un peuple qui est fier de Vous avoir pour Reine et dont Vous êtes fière d'être la Souveraine, une Souveraine qui assure avec tant de grandeur et de simplicité le prestige de la monarchie parlementaire et la continuité d'une politique digne du grand passé des Pays-Bas.

Ces qualités, ces vertus sont celles d'un peuple qui non seulement a forgé son unité nationale et sa destinée politique au milieu des pires bouleversements de l'histoire européenne, qui non seulement a dû et su conquérir sa liberté et son indépendance en les arrachant à ceux qui étaient alors les Grands, mais qui, faisant face sur un autre front également, a réussi dans un combat courageux et tenace de chaque jour – un combat qui d'ailleurs dure toujours – à arracher à la mer lambeau par lambeau une terre qu'il protégera, conservera, augmentera, fertilisera et maintiendra.

Il ne m'appartient pas de faire ici l'historique d'une dynastie, d'un peuple et d'un pays dont les destinées furent si souvent et si intimement liées et mêlées aux nôtres.

Qu'il me soit permis cependant de Vous dire, Madame, toute l'admiration qu'à travers Vous, nous portons à cette terre qui est l'œuvre de Vos ancêtres, à cette terre de toutes les libertés: la liberté de créer, de construire, de penser et de prier, à cette terre qui, ouverte aux nombreuses invasions, les repoussera toutes, à cette terre qui fut toujours hospitalière à ceux que persécuta l'intolérance, à cette terre des lumières, des arts et de l'humanisme, à cette terre dont les habitants étaient et sont toujours ouverts à tous les grands courants de l'esprit.

La génération à laquelle Vous appartenez Vous aidera aussi à comprendre l'accélération de l'Histoire qui en un court laps de temps a changé cette histoire ainsi que les femmes et les hommes qui la font.

Permettez-moi pour terminer, Majesté, en Vous réitérant nos souhaits de bienvenue, de rappeler, en la modifiant, la fameuse phrase de Clemenceau qui exprime avec tant de justesse l'admiration que portent les Luxembourgeois à Vous et à Vos concitoyens:

«Hier soldat de la liberté, aujourd'hui soldat de la justice, votre pays sera toujours celui de l'idéal».

Allocution de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas

Monsieur le Bourgmestre,

Très touchée par les aimables paroles de bienvenue que vous venez de nous adresser, je tiens à vous dire combien mon mari et moi-même sommes heureux de pouvoir rendre visite à votre magnifique cité. Nous nous sentons d'autant plus à l'aise dans votre ville que nous avons déjà eu l'occasion d'y venir à plusieurs reprises et que nous conservons d'excellents souvenirs de nos visites antérieures. Pour raviver ces souvenirs et assouvir notre curiosité, combien légitime, nous pouvons d'ailleurs toujours consulter nos archives qui recèlent nombre de renseignements précieux sur l'histoire de Luxembourg.

C'est ainsi que j'ai pu y lire, que la statue de Guillaume II que l'on peut admirer dans votre ville depuis mil huit cent quatre-vingt quatre est l'original, alors que celle qui se dresse à La Haye, n'en est qu'une copie.

Les contemporains de Guillaume II témoignent de ce que cette statue est fort ressemblante. «Comme

portrait, c'est une véritable résurrection. L'artiste a réussi à reproduire avec la plus grande fidélité les traits, la figure du Roi (. . .)», voilà ce que j'ai pu lire dans l'illustration de mil huit cent quatre-vingt quatre. C'est avec d'autres yeux que je regarderai désormais cette statue de mon Ancêtre.

Mon mari et moi-même sommes impressionnés par la manière dont Luxembourg s'est développé pour devenir une ville européenne par excellence. Votre ville est notamment le siège d'une institution unique au monde : la Cour de Justice des Communautés Européennes, qui a la réputation d'être l'un des organes les plus efficaces des Communautés. Elle constitue dans notre monde un exemple, encore rare hélas !, d'une juridiction internationale dotée d'une véritable autorité. Et ce n'est peut-être pas le fruit du hasard si c'est précisément dans votre ville que la Cour de Justice a pu s'épanouir. Luxembourg offre en effet toutes les conditions nécessaires à la réussite d'une telle institution : un climat spirituel propice à la liberté et au respect d'un ordre juridique mis en place de manière démocratique.

Luxembourg a d'ailleurs tout d'une ville européenne par le rôle particulièrement important et dynamique qu'elle joue au sein de l'Union des Capitales de la Communauté Européenne.

A une époque précisément où, partout en Europe, les problèmes que posent les métropoles sont un sujet de grave préoccupation, les responsables des capitales européennes reconnaissent d'ailleurs chaque jour davantage l'utilité d'une concertation régulière.

Monsieur le Bourgmestre,

Nous voudrions vous remercier chaleureusement, vous, l'Administration communale et la population de la ville de Luxembourg, de l'hospitalité témoignée à l'occasion de notre visite dans votre pays.

Cette reconnaissance, je vous l'exprime également au nom des milliers de Néerlandais qui habitent au Luxembourg, et en celui des très nombreux touristes néerlandais qui, chaque année, apprécient hautement votre hospitalité. Nombreux sont ceux qui ont réservé dans leur cœur une place au Luxembourg.

C'est volontiers que nous nous joignons à eux.

Le programme musical avait été confié au Quatuor «Ars Vocalis» et au «Duo de Luxembourg» qui interprétèrent des chansons populaires de Michel Lentz et des extraits de la sonate en la majeur de César Franck qui furent applaudis par l'assistance.

Monsieur le Bourgmestre remit ensuite à la Souveraine des Pays-Bas comme cadeau de la Ville de Luxembourg un service à café style Louis XIV de la Faïencerie Villeroy et Boch. La cérémonie fut clôturée par la signature du Livre d'Or de la Ville de Luxembourg.

Accompagnés d'une suite restreinte, Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince ainsi que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitèrent une exposition de tableaux faisant partie des collections de la Ville et provenant de la succession du Roi Grand-Duc Guillaume II acquis

par Jean-Pierre Pescatore, consul général des Pays-Bas à Paris.

Dans la soirée un dîner de gala fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Prince suivi d'une brillante réception au Palais grand-ducal au cours de laquelle eut lieu la réception du corps diplomatique avec la présentation des Chefs de mission résidants à Luxembourg.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par Sa Majesté la Reine. Nous reproduisons ci-après le texte de ces allocutions.

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Majesté,

La Grande-Duchesse et moi, nous vous accueillons aujourd'hui ainsi que le Prince Claus des Pays-Bas avec beaucoup de joie. Notre satisfaction est d'autant plus grande, que vous avez choisi le Grand-Duché de Luxembourg pour y effectuer votre première visite d'Etat à l'étranger.

Les Luxembourgeois apprécient à sa juste valeur ce geste d'une haute courtoisie, dans lequel ils reconnaissent l'union étroite entre nos familles et l'amitié profonde qui unit nos deux peuples. En effet, des liens particuliers existent entre nos maisons qui représentent les deux branches de l'ancienne famille de Nassau. Elles ont su maintenir une rare cohésion à travers les troubles de l'histoire. Au-delà de ces contingences plus personnelles, votre visite rappelle à nos peuples leur passé commun : ils n'ont pas oublié le chemin parcouru ensemble durant la majeure partie du 19^e siècle, lorsque vos ancêtres réunissaient en leur personne la couronne des Pays-Bas et celle du Grand-Duché.

De cette époque date notre représentation diplomatique par vos Ambassades dans les pays où nous n'avons pas de mission propre. J'aimerais souligner ici, combien mon Gouvernement apprécie l'aide si dévouée et efficace que continue à lui donner la diplomatie néerlandaise. Je voudrais vous en exprimer toute notre gratitude.

Madame, depuis votre avènement, vous avez montré combien vos responsabilités vous tiennent à cœur et avec quel sens du devoir le Prince Claus et vous-même assumez votre mission. Vous pouvez, non sans fierté, vous référer à l'exemple des Reines qui vous ont précédée et dont l'action, tout au profit de leur pays, symbolise les grandes qualités de votre nation. Je ne voudrais pas manquer de relever combien l'amitié de vos parents nous a été précieuse et nous reste chère à jamais.

La grave crise qui frappe les pays de la Communauté Européenne, avec ses conséquences dramatiques pour des populations cherchant un emploi, nous inquiète vivement. Il est à craindre qu'elle provoque des réactions d'auto-défense qui mettraient en cause l'avenir même de notre Communauté.

Ce contexte économique accroît à nos yeux la nécessité d'une solidarité renforcée entre nos deux pays, en union avec notre voisin, la Belgique.

Le Benelux traduit la ferme volonté de nos Etats, héritiers d'une longue tradition libérale dans le domaine des échanges, de défendre les conditions d'une concurrence internationale saine et de combattre les tendances protectionnistes qui se font jour.

Cette tâche est d'une grande importance pour les partenaires d'une union qui occupe la quatrième place au monde sur le plan de l'exportation. Malgré les problèmes du moment, nous pouvons continuer à compter sur la qualité de notre travail, sur la richesse de notre expérience et surtout sur notre appartenance à l'ensemble européen auquel nous avons choisi d'adhérer et auquel nous croyons fermement.

Il nous paraît d'autant plus indispensable que les difficultés qui s'accroissent à l'horizon : inflation et chômage, récession, problèmes énergétiques constituent autant de défis, auxquels les Dix doivent faire face.

Mais les moyens que les Etats membres se sont donnés pour mettre en pratique leur idéal européen se révèlent insuffisants. Les institutions communes ne fonctionnent pas au mieux de leurs possibilités. L'élan, l'enthousiasme des débuts semblent s'estomper.

Il importe donc que des pays, comme les nôtres, instruits par leur longue expérience de la coopération, contribuent à apporter ce «supplément d'âme» à la Communauté, qui lui fait défaut pour l'instant.

C'est dans cet esprit que je salue la présence de Monsieur le Ministre van der Klaauw, qui exerce pendant ce semestre la lourde charge de la Présidence du Conseil des Ministres des Communautés Européennes, ainsi que de Monsieur Gaston Thorn, en sa qualité de Président de la Commission des Communautés.

Il me tient à cœur, Majesté, de vous dire toute l'admiration que nous ressentons en face des grandes réussites de votre nation, dont la ténacité est exemplaire. En rappelant le vieux dicton «que si Dieu a créé le monde, les Néerlandais ont créé les Pays-Bas», je voudrais faire allusion à la lutte que votre peuple mène sans désespérer depuis le haut Moyen-Age contre la mer. J'aime à croire que cette défense permanente contre les éléments a créé cet esprit civique, ce sens de la solidarité, favorisant l'exécution de projets à long terme qui font l'admiration du monde. Je cite parmi tant d'autres les gigantesques travaux effectués en Zélande pour éviter des catastrophes comme celle de 1953 et les admirables ouvrages d'assèchement qui ont arraché à la mer des terrains indispensables à une population aussi dense.

Depuis la création de leur Etat, les Pays-Bas sont renommés pour leur tolérance. Aujourd'hui comme par le passé, vous accueillez avec libéralisme et dévouement les femmes et les hommes persécutés pour leurs convictions ou pour leur race. De même, au-delà de vos frontières, votre gouvernement pratique une politique d'ouverture et d'appui, dont l'aide aux pays du tiers monde est le prolongement. Ainsi votre

pays figure au premier plan par l'importante part du revenu national qu'il affecte au développement.

La phrase attribuée au Taciturne «qu'il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer», me vient à l'esprit. La devise de votre maison «Je maintiendrai» est fondée sur cette même persévérance dans la conviction. Ce sont là des atouts particulièrement précieux.

Devant ces qualités, comment ne pas se féliciter des rapports entre les Pays-Bas et le Luxembourg ! Puissiez-vous rapporter dans votre pays, Majesté, le sentiment de toute l'amitié que nous vous portons et de la grande sympathie que nous éprouvons pour le peuple néerlandais !

C'est dans cet esprit que je vous convie à lever votre verre au bonheur de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Prince Claus des Pays-Bas, à l'avenir heureux du peuple néerlandais et au maintien des liens de coopération et d'amitié entre nos deux peuples.

Allocution de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas

Altesses Royales,

Tant de gentillesse, tant de sympathie et d'amitié nous émeuvent profondément, mais qui connaît l'histoire de l'Europe ne s'étonnera pas que le Grand-Duché de Luxembourg soit le premier pays dans lequel mon mari et moi-même nous nous rendions en visite officielle. Pendant une grande partie du dix-neuvième siècle, en effet, nos deux pays étaient liés par une union personnelle. Les liens du sang qui nous unissent, Monseigneur, remontent à plusieurs siècles et empruntent notamment leur force à la profonde affection qui existe entre les membres de nos deux familles. Votre Mère, la Grande-Duchesse Charlotte, a été pendant les sombres années d'occupation et de souffrances, que l'Europe a connues tout au long de la seconde guerre mondiale, le symbole de l'unité et de la résistance. Elle a personnifié, tout comme ma grand-mère la Reine Wilhelmina, la solidarité nationale, la persévérance et le courage de son peuple. Toutes ces valeurs fondamentales nous inspirent encore aujourd'hui, même si elles sont ressenties et défendues différemment à notre époque. C'est pour toutes ces raisons que nous nous sommes réjouis à l'idée de cette visite et que nous vous sommes particulièrement reconnaissants, Monseigneur, d'avoir bien voulu nous inviter aussi rapidement après mon accession au trône.

Mais ces liens historiques et familiaux ne sont pas les seuls sur lesquels repose la parenté entre nos deux pays. L'évolution spirituelle des Luxembourgeois et des Néerlandais a été influencée pendant des siècles par la situation de leurs territoires, au carrefour de plusieurs cultures, où se confrontent idées et conceptions. Des échanges permanents et l'interaction entre les différents courants spirituels ont contribué à forger le caractère de nos peuples. Les contacts fréquents et profonds que nous entretenons avec d'autres peuples nous ont amenés à ne pas ménager nos efforts pour nous familiariser avec leur culture et ap-

prendre leur langue. Et dans ce domaine, les Luxembourgeois sont d'ailleurs de véritables maîtres.

La situation géographique de nos deux pays et notre capacité d'adaptation ont permis un développement à la fois harmonieux et équilibré. En dépit des possibilités naturelles limitées, nous sommes parvenus à assurer une existence décente, en principe à l'ensemble de la population de nos deux pays.

Les Pays-Bas admirent la manière dont les Luxembourgeois font face aux problèmes auxquels nous sommes confrontés dans cette difficile période de récession économique mondiale, et dont ils parviennent à limiter le chômage.

Il y a fort longtemps déjà que nos deux peuples ont appris à adopter une attitude d'ouverture à l'égard du mode de pensée et de vie des autres nations, à s'intéresser aux problèmes qui se posent au-delà des frontières. Nous sommes sincèrement touchés par le sort de ceux qui sont moins favorisés que nous; et ce sentiment trouve ses racines dans la conviction que la justice et l'équité doivent régir les relations entre les individus et les peuples.

La tolérance et le respect des droits fondamentaux de tous les individus et de toutes les nations – des plus faibles comme des plus forts – sont ancrés à jamais dans le caractère de nos peuples.

Les Pays-Bas sont fiers de pouvoir représenter le Luxembourg au niveau diplomatique dans de nombreuses capitales. On ne peut que se féliciter de la coopération qui en résulte entre ministres et fonctionnaires luxembourgeois et néerlandais.

Mon Pays est par ailleurs très attaché à la coopération avec le Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre des organisations internationales.

Forts des enseignements que nous avons tirés de l'histoire récente et très mouvementée de l'Europe, nous avons la ferme conviction qu'il ne saurait y avoir de paix ni de bien-être sans une coopération fondamentale entre les peuples.

Ce n'est donc pas par hasard que l'on compte des hommes politiques luxembourgeois et néerlandais parmi les fondateurs des Nations Unies, de l'OTAN et des Communautés Européennes.

La manière aussi sympathique que dynamique dont le Luxembourg s'est acquitté cette fois encore de la présidence des Communautés Européennes, n'a pas manqué de forcer l'admiration des Pays-Bas.

Mais le sérieux ralentissement que semble subir le processus d'intensification de la coopération européenne appelle la réflexion. Il y a dix ans, lorsque ma Mère était en visite d'Etat dans votre pays, les Communautés Européennes se trouvaient à l'aube d'une nouvelle phase, très importante, de leur développement : leur élargissement. Nous nous réjouissions à l'époque de l'influence positive que nous en attendions, tout en étant parfaitement conscients de ce que le développement ultérieur et l'approfondissement de la coopération européenne demanderaient encore beaucoup d'efforts et d'imagination.

A l'occasion de cette visite ma Mère avait déjà relevé qu'il était impossible de se reposer, satisfaits de ce qui était acquis, ajoutant qu'il faut toujours de-

meurer attentif pour discerner les impératifs d'aujourd'hui et de demain. C'est de tout cœur qu'elle avait exprimé l'espoir que nos pays et le Benelux continuent à faire preuve de cette grande qualité qu'est la faculté de prévoir.

Dans l'état actuel de la coopération européenne, il y a tout lieu de réexprimer cet espoir, et avec plus de conviction encore. Puisque nos deux pays concentrent effectivement leurs efforts sur la promotion de la coopération internationale, il est permis d'espérer que, comme ils l'ont déjà fait à plusieurs reprises, le Luxembourg et les Pays-Bas pourront, avec la Belgique, conjuguer toutes leurs ressources pour stimuler à nouveau l'élargissement et le renforcement de la coopération européenne.

C'est à la réalisation de cet espoir que je lève mon verre, ainsi qu'en l'honneur de Vos Altesses Royales, de vos enfants, en particulier du Grand-Duc héritier et de sa charmante épouse, en l'honneur de la Grande-Duchesse Charlotte, et au bonheur et à la prospérité du peuple luxembourgeois tout entier, dont nous nous sentons si proches.

La journée du 12 mars

La seconde journée de la visite officielle à Luxembourg fut consacrée par Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince Claus à la visite des Ardenes luxembourgeoises. Sa Majesté avait exprimé le désir de voir le berceau de la dynastie des Nassau et de visiter les barrages de l'Our et d'Esch-sur-Sûre.

Partis en début de matinée et traversant les régions plus pittoresques et touristiques du pays, les Hôtes néerlandais, accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, de Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur van der Klaauw, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, furent accueillis à Vianden par Monsieur Jos Leydenbach, Président, et les membres du Conseil d'administration de la Société Electrique de l'Our pour la visite des installations qui fut commentée par Monsieur Hubert Weis, directeur d'exploitation.

Sa Majesté la Reine, Son Altesse Royale le Prince et Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent ensuite à la salle de contrôle pour y signer le Livre d'Or, avant de se rendre à Vianden, en passant par le Mont St-Nicolas et le long du bassin supérieur de la S.E.O.

L'arrivée à Vianden, richement pavoisée et décorée pour la circonstance, se fit dans une chaleureuse atmosphère. Les écoliers agitant des drapeaux néerlandais attendaient devant l'Hôtel de Ville où le Bourgmestre, Monsieur Vic. Abens, reçut Sa Majesté la Reine, Son Altesse Royale le Prince et Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Le Bourgmestre invita les illustres Hôtes dans la salle de la mairie où avaient pris place de nombreuses personnalités locales, tandis que l'harmonie interprétait la marche «Reine Béatrix», com-

posée à l'occasion du couronnement de Sa Majesté. L'allocation de bienvenue suivante fut prononcée par le Bourgmestre Monsieur Victor Abens :

Majesté,
Altesse Royale,

Je voudrais tout d'abord dire combien nous sommes heureux que votre premier voyage officiel à l'étranger vous ai conduits au Grand-Duché et que Vous ayez inclus Vianden dans votre itinéraire. Je vous souhaite la plus respectueuse des bienvenues, comme je la souhaite à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte qui ont déjà tant de fois honoré notre ville par leurs visites. A ce 12 mars 1981, à cette date sur laquelle était centrée notre attente depuis des semaines, se joint tout naturellement pour nous, pour les Viandenois qui, comme moi, ont derrière eux leur prime jeunesse, le souvenir d'une autre date, éloignée de trente ans, un souvenir aussi durable que celui que laissera le jour présent.

C'était le jeudi, 21 juin, nous accueillions là-haut, à l'entrée de la localité, sur le belvédère à côté de la route, Sa Majesté la Reine Juliana des Pays-Bas, Son Altesse Royale le Prince Bernhard ainsi que Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse Charlotte et le Prince Félix. Le genêt était en fleur, la verdure encore fraîchement printanière et un soleil généreux étaient de la partie. Après que, jeune bourgmestre, j'avais souhaité la bienvenue aux augustes visiteurs, ils s'avancèrent sur le bord de la Plank, comme nous appelons le lieu, pour regarder, avec un intérêt admiratif, le site ardennais qui était là devant eux, notre petite ville blottie en bas, les montagnes accumulées tout autour, et, dressées solitairement dans le ciel les ruines du château à partir duquel la famille des Nassau avait fait de l'histoire. Nous prions nos hôtes d'aujourd'hui que le 21 juin 1951, associé à notre respectueux dévouement, survit fidèlement dans les mémoires viandenoises.

Votre visite, Majesté, Altesse Royale, avec l'amabilité que vous y intégrez si spontanément, remet au premier plan l'amitié qui unit la Hollande et le Luxembourg, elle fait revivre ce qui leur a été commun dans les temps passés, telle l'appartenance pendant de longues années aux Pays-Bas soumis à la domination étrangère, tel encore le fait que les rois de Hollande Guillaume I^{er}, Guillaume II et Guillaume III ont été en même temps, de 1815 à 1890, grands-ducs de Luxembourg. Un hommage spécial est dû au Prince Henri des Pays-Bas, qui était durant trente ans le lieutenant très actif et bienveillant de Guillaume III au Grand-Duché.

C'est pendant les trois quarts de siècle de cette union personnelle que le Luxembourg a acquis sa pleine indépendance, est devenu fondamentalement ce qu'il est aujourd'hui. J'ajoute que Guillaume II et Guillaume III sont venus à Vianden, l'un en 1841, l'autre en 1855 et que Guillaume II, sans se laisser gêner par sa dignité royale est même monté sur une échelle pour voir tout des ruines du château de ses aïeux et de tout du paysage d'alentour.

C'est par son château, par les Nassau, qui sont devenus propriétaires vers quatorze cent, que Vianden occupe une place particulière privilégiée dans le domaine des relations qui existent entre la Hollande et le Luxembourg. Guillaume le Taciturne par exemple a été comte de Vianden, tout comme Guillaume III d'Orange-Nassau, qui deviendra roi d'Angleterre. Bien que je sache, Majesté, Altesse Royale, que je ne révélerai rien de nouveau, je suis fier de pouvoir dire dans cette mairie, devant Vous et Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et devant tous ceux qui vous accompagnent que les ancêtres lointains des actuelles Maisons souveraines des Pays-Bas et du Luxembourg ont vécu au château de Vianden, qu'ils ont monté ou descendu les rues étroites de la petite ville avec laquelle vous venez de prendre si aimablement contact.

Chateaubriand a dit que tous les hommes sentent en eux un attrait secret pour les ruines. Celles de notre château ont été dessinées et redessinées par Victor Hugo, visitées par des centaines de milliers de touristes, parmi lesquels les Hollandais prédominent depuis longtemps. Ces ruines, qui menaçaient à leur tour de tomber en ruines, de devenir des tas de pierres informes, n'existent plus. La demeure des Nassau, que vous visiterez tantôt, est en train de renaître, sa restauration, sa reconstruction est assurée par l'Etat luxembourgeois sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc, que je tiens à remercier de son apport généreux et efficace et avec le concours de la Société des Amis du Château de Vianden.

Guillaume le Taciturne a dit que point n'est besoin d'espérer pour entreprendre. Permettez-moi de dire: Nous avons entrepris et en même temps espéré.

La réception à l'Hôtel de Ville s'acheva par la signature du Livre d'Or et par la remise d'un livre intitulé «Chronique de Vianden» à la Reine des Pays-Bas, et d'une spécialité locale, la célèbre «Noss-drèpp», au Prince Claus.

Le cortège officiel se dirigea ensuite vers le château de Vianden où Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, en sa qualité de Ministre des Affaires Culturelles, accueillit les Souverains des Pays-Bas, accompagnés du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse, pour leur faire visiter le berceau de la famille Nassau, en voie de restauration. Les explications sur l'état d'avancement des travaux furent données par Monsieur Alfred Steinmetzer, Conservateur en chef du Service des Sites et Monuments Nationaux.

A la fin de la visite, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse prirent congé de leurs hôtes qui, accompagnés de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et de Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères, se rendirent au siège de la Société du Barrage d'Esch-sur-Sûre. La population fit un accueil chaleureux aux Hôtes Royaux qui furent salués par Monsieur Christophe Goedert, Bourgmestre d'Esch-sur-Sûre, et par Monsieur Victor Feyder, Président de la

SEBES qui prononça une allocution de bienvenue avant la visite des installations, sous la conduite de Monsieur Guy Hansen, Directeur de la SEBES.

Un déjeuner fut alors offert en l'honneur des hôtes royaux néerlandais par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement.

A cette occasion, le Président du Gouvernement et Sa Majesté la Reine prononcèrent des allocutions dont nous reproduisons le texte ci-après.

Allocution de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement

Majesté,
Monseigneur,

C'est pour le Président et les membres du Gouvernement un grand honneur d'avoir pu Vous recevoir, à cette table dans ce cadre un peu insolite situé au milieu de cette vallée de la Haute-Sûre pour laquelle, Madame, de si nombreux de Vos compatriotes ont une prédilection spéciale. Mais je crois avoir compris que Votre Majesté porte un très vif intérêt à cet aspect fonctionnel de Sa visite d'Etat au Luxembourg. Elle a pu se rendre compte au cours de cette journée de deux de nos réalisations d'après-guerre dans le domaine combiné de l'hydrographie et de l'énergie. Cette visite sous le signe de notre modeste «waterstat» aura au moins pu nous rappeler que si nous maugréons souvent contre la pluviosité du climat de nos régions, cette eau, surtout si elle est pure et purifiée, est une de nos rares et indispensables matières premières, que nous avons encore en abondance. Il nous appartient donc d'en tirer le meilleur profit.

Mais cette journée s'est passée également sous le signe des liens étroits entre nos dynasties, dont le château de Vianden en restauration est le témoignage monumental. Ces liens dynastiques ont trouvé leur prolongement politique et économique dans l'union Benelux actuelle.

Conscient de l'amitié qui s'est ainsi forgée entre nos peuples, je voudrais inviter tous les convives à lever leur verre et de boire avec moi à la santé de S. M. la Reine des Pays-Bas, à Son auguste époux et à l'entente cordiale entre nos deux pays.

Allocution de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas

Monsieur le Président,

En cette deuxième journée de notre visite officielle, nous avons pu admirer une partie du magnifique pays qui est le vôtre. Nous avons eu l'occasion de constater combien le Luxembourg est un pays où l'on travaille avec ardeur et ingéniosité.

Le zèle et le dévouement qui caractérisent vos compatriotes ne profitent pas seulement à votre pays, mais aussi à cette grande entité qu'est l'Europe. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Luxembourg a été le berceau d'un nombre étonnamment grand de propositions et de plans innovateurs dans le domaine de la coopération européenne. J'évoquerai

simplement, Monsieur le Président, le plan bien connu qui porte votre nom.

Je ne saurais m'étendre ici sur tous les mérites du Luxembourg dans l'édification européenne. Je voudrais néanmoins souligner l'importance fondamentale de la contribution du Luxembourg à la concrétisation de l'idée européenne et au développement des Communautés.

Assumant actuellement la présidence des Communautés, les Pays-Bas entendent poursuivre l'édification de l'Europe en s'inspirant de leur prédécesseur, le Luxembourg, qui s'est efforcé – avec tant de succès – d'amener les Etats membres à concentrer leur attention sur les secteurs importants où des décisions s'imposent. Le Luxembourg a en outre le grand mérite d'avoir œuvré pour l'établissement de bonnes relations de travail entre le Conseil, la Commission et le Parlement européen. A aucun moment, nous ne devons perdre de vue l'importance vitale de la coopération européenne pour notre avenir à tous.

Monsieur le Président,

Je lève mon verre à l'amitié entre les Luxembourgeois et les Néerlandais et à la poursuite de notre excellente coopération au sein des Communautés Européennes.

Les Hôtes Royaux regagnèrent la Ville de Luxembourg, où en fin d'après-midi eut lieu au Nouveau Théâtre la réception des membres de la Communauté néerlandaise résidant au Grand-Duché. A l'arrivée Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince furent salués par Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Pays-Bas. Au cours de la réception, qui permit à Sa Majesté la Reine et à Son Altesse Royale le Prince de prendre contact avec leurs compatriotes, une chorale et un orchestre composés de jeunes Néerlandais interprétèrent quelques chansons populaires hollandaises.

La journée fut clôturée par une brillante réception offerte par Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince au Nouveau Théâtre de la Ville de Luxembourg en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière.

La réception fut précédée d'un concert donné par le «Residentie Orkest» de La Haye, sous la direction de Witold Rowicki.

La journée du 13 mars

Le programme de la matinée comportait une visite des usines Villeroy et Boch et l'inauguration d'une exposition consacrée au Prince Henri des Pays-Bas.

Les Hôtes Royaux, accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie, furent accueillis au château de Septfontaines par le Baron de Schorlemer.

Après les paroles de bienvenue, le Baron de Schorlemer fit une rétrospective historique de la Faïencerie Villeroy et Boch.

Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince, accompagnés de leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, se rendirent ensuite à l'Hôtel des Archives où ils furent salués par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement avant la visite d'une exposition consacrée au Prince Henri des Pays-Bas et à son épouse la Princesse Amélie. Sous la conduite de Monsieur Paul Spang, Directeur des Archives, les Hôtes Royaux purent contempler de nombreux documents historiques retraçant la vie du prince Henri des Pays-Bas.

A la fin de la visite, des livres retraçant cette période de l'histoire luxembourgeoise furent offerts par leurs auteurs, Monsieur Christian Calmes, Chambellan, et Monsieur Paul Weitz, journaliste, à Sa Majesté la Reine des Pays-Bas.

La cérémonie du départ des Souverains néerlandais à l'aéroport de Luxembourg avec les honneurs militaires, en présence de toutes les personnalités qui avaient assisté à l'accueil des Hôtes Royaux au moment de leur arrivée au Grand-Duché, eut lieu en fin de matinée.

Après l'exécution des hymnes nationaux, Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince prirent congé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et montèrent à bord de l'avion spécial qui décolla peu après en direction des Pays-Bas. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse prirent ensuite congé des personnalités présentes avant de regagner le palais grand-ducal.

Au moment de quitter le Grand-Duché de Luxembourg, Sa Majesté la Reine adressa un télégramme de remerciements à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Nous reproduisons ci-après le texte de ce télégramme :

Au moment de quitter votre beau pays, nous tenons à vous dire combien nous avons été, nous deux ainsi que ceux qui nous accompagnent, profondément touchés de toutes les attentions dont nous avons été entourés durant notre séjour.

La charmante hospitalité et l'accueil chaleureux qui nous ont été offerts par vous et par votre peuple resteront pour nous un inoubliable témoignage de l'amitié entre le Luxembourg et le Pays-Bas.

En vous assurant que nous en garderons un souvenir précieux, nous vous prions de transmettre notre gratitude à tous ceux qui ont contribué à l'organisation parfaite de notre visite.

Béatrix

Claus

La Visite de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, en République Fédérale d'Autriche

Répondant à l'invitation de Monsieur Bruno Kreisky, Chancelier fédéral de la République d'Autriche, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a effectué une visite officielle à Vienne du 10 au 12 février 1981.

Au cours de la première journée de son séjour, Monsieur Pierre Werner a eu des entretiens avec Monsieur Rudolf Kirchschräger, Président de la République Fédérale d'Autriche et Monsieur Bruno Kreisky, Chancelier fédéral.

Dans la soirée a eu lieu le dîner officiel en l'honneur du Président du Gouvernement luxembourgeois offert par le Chancelier fédéral Bruno Kreisky au nom du Gouvernement autrichien.

Des discours furent prononcés à cette occasion par Monsieur Bruno Kreisky, Chancelier fédéral, et par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, dont nous reproduisons ci-après les textes :

Discours de Monsieur Bruno Kreisky, Chancelier Fédéral

Sehr geehrter Herr Ministerpräsident,
Sehr geehrte gnädige Frau,

Ich möchte vor allem der Freude der österreichischen Bundesregierung darüber Ausdruck geben, Sie in Ihrer Eigenschaft als Regierungschef des Großherzogtums Luxemburg in Österreich und in seiner Hauptstadt begrüßen zu können.

Ich begrüße aber auch in Ihnen einen bewährten Freund Österreichs, der einen großen Beitrag schon sehr früh zur Intensivierung der Beziehungen unserer beiden Länder geleistet hat.

Es ist heute schon verschiedentlich festgestellt worden, daß die Beziehungen der beiden Länder nicht nur frei von Friktionen sind, daß es keine offenen Fragen gibt, so daß wir uns in unseren Gesprächen mit den Fragen beschäftigen können, die für unsere beiden Länder gleichermaßen von Bedeutung sind.

Es hat einen außerordentlich interessanten Meinungsaustausch zwischen uns gegeben, wobei die Probleme der Eisen- und Stahlindustrie, die die wichtigsten Industrien unserer beiden Länder sind, erörtert wurden.

Darüber hinaus haben wir eine weitgehende Übereinstimmung in unseren Auffassungen über die aktuelle Situation feststellen können, wobei selbstverständlich der Umstand in Betracht zu ziehen ist, daß Luxemburg seinem Bündnisystem loyal verpflichtet bleibt, während Österreich aufgrund seiner immerwährenden Neutralität ja naturgemäß eine andere Position einnimmt.

Die kleinen Staaten Europas wissen sehr wohl Bescheid um die Grenzen ihrer wirklichen Möglichkeiten, aber dennoch wissen wir auch, daß uns gelegentlich aufgetragen ist, heikle Aufgaben zu übernehmen.

Das Großherzogtum Luxemburg gehört zu den Gründerstaaten der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft. Ich möchte diese Gelegenheit benützen, um heute, in einer Zeit, in der es so viel Unerfreuliches in der Weltpolitik gibt, doch ein optimistisches Wort zu jenem, den Kontinent prägenden Prozeß, sagen, den wir die europäische Integration nennen.

Dieses hohe Maß an wirtschaftlicher Zusammenarbeit des demokratischen Europas, das de facto einen Markt von weit über 300 Millionen geschaffen hat, ist eines der wichtigsten Ereignisse der modernen Wirtschaftsgeschichte.

Wer so wie meine Generation die wirtschaftliche Zerrissenheit und die Auktartietendenzen der Dreißigerjahre erlebt hat, die dann schließlich die Weltwirtschaftskrise noch verschärft haben, weiß es zu schätzen, was es bedeutet, wenn auch immer wieder von krisenhaften Entwicklungen bedroht, dieses hohe Maß an Einigung erreicht werden konnte.

Und dafür möchte ich Ihnen, Herr Ministerpräsident Werner, der Sie zu den Architekten dieser europäischen Integration immer wieder gehört haben, auch namens unseres Landes danken, das zwar aufgrund seines Status der immerwährenden Neutralität das Prinzip der Supranationalität nicht zu akzeptieren vermag und daher auch nicht die Mitgliedschaft anstreben kann, das aber dennoch, so wie es sein völkerrechtlicher Status erlaubt, an den europäischen Integrationsbestrebungen teilhaben will.

Und so haben uns heute zwei Fragen sehr beschäftigt, bei denen wir erwarten, daß wir in Luxemburg und in Ihnen, Herr Ministerpräsident, einen Fürsprecher gefunden haben.

Es sind das die Probleme der Beziehungen der österreichischen Landwirtschaft zum Gemeinsamen Markt und das uns ebenfalls sehr bedrängende Problem des Straßenverkehrs durch unser Land.

Österreich liegt in der Mitte Europas, und die Wege in den europäischen Osten und Süden führen meistens über Österreich, die Wege nach Griechenland und die Türkei, nach Jugoslawien und Italien führen über Österreich, und Hunderttausende, ja Millionen Gastarbeiter, die in den Ländern der Europäischen Gemeinschaft beschäftigt sind, fahren zu

Weihnachten und zum Urlaub über Österreichs Straßen nach Hause. Das schafft gewaltige Verkehrsprobleme, die wir zwar technisch in der Lage sind zu bewältigen, aber finanziell die Kraft der österreichischen Steuerzahler übersteigt.

Die überfüllten Häfen im mittleren Osten führen dazu, daß gewaltige Karawanen von Lastkraftwagen über unsere Straßen rollen. Sie sind in einer Weise dem Verschleiß unterworfen, wie man sich das in früheren Jahren nicht hätte träumen lassen. Und all das hat uns dazu veranlaßt, die europäischen Gemeinschaften mit diesem Problem zu beschäftigen und läßt uns erwarten, daß es doch endlich möglich sein wird, hier ein höheres Maß an Aufgeschlossenheit zu erreichen.

So haben wir heute einen neuen Vorschlag überlegt und ich wäre sehr dankbar, wenn wir in Ihnen, Herr Ministerpräsident Werner, wie ich schon sagte, einen freundlichen Fürsprecher fänden.

Wir werden auch darüber hinaus zu prüfen haben, ob wir durch Zusammenwirken auf Drittmärkten unseren beiden Volkswirtschaften zusätzliche Möglichkeiten erschließen können.

Und das alles vollzieht sich vor dem historischen Hintergrund einer Jahrhunderte alten Freundschaft unserer beiden Völker, wobei sicher auch die Schicksalsgemeinschaft aus der Zeit der großen Unterdrückung seinen prägenden Charakter hat.

Und so erhebe ich mein Glas auf Ihr persönliches Wohl, Herr Ministerpräsident, und auf das Ihrer Frau Gemahlin und verbinde damit den Wunsch und die Hoffnung, daß sich die Beziehungen unserer beiden Länder und Völker in dem Sinn weiterentwickeln, wie das nun seit langem der Fall ist.

Discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois

Herr Bundeskanzler,

Ich möchte vor allem Ihnen und Ihrer Gattin herzlichst danken für die Gastfreundschaft, die Sie mir, meiner Gattin und der luxemburgischen Delegation in Wien erweisen.

Ich möchte Ihnen aber auch bestens danken für die so liebenswürdigen Worte, die Sie heute abend an mich gerichtet haben.

Ich brauche Ihnen hier nicht nochmals zu versichern, welche große Freude jeder Luxemburger verspürt, in Ihr schönes Land und in die herrliche Stadt Wien kommen zu dürfen.

Die Gründe hierfür sind vielfältiger Natur. Sie reichen von dem großen Beitrag der österreichischen Hauptstadt zum Kulturdenken und -schaffen Europas bis zu den uns verbindenden historischen Remineszenzen. Sie fundieren auf dem speziellen Charme der Wiener Bevölkerung wie auf ihren künstlerischen Schönheiten.

Unsere Sympathie gehört darüber hinaus der gesamten Bundesrepublik, ihren politischen und wirtschaftlichen Leistungen.

Das vergangene Jahr 1980 war für Österreich, im allgemeinen, und für Sie, Herr Bundeskanzler, im

besonderen, ein Jahr von bedeutungsvollen Jubiläen : auf politischem Gebiet, 25 Jahre österreichischer Staatsvertrag, 10 Jahre Regierung unter Ihrer Führung; auf historisch-kulturellem Gebiet, der 200. Todestag der Kaiserin Maria Theresia, verbunden mit äußerst bedeutsamen Ausstellungen im Schloß Schönbrunn über Maria Theresia und in Melk über ihren Sohn und Nachfolger Joseph II.

Vor weniger als einem Jahr hat Österreich das 25jährige Jubiläum der Unterzeichnung des Staatsvertrages und der damit verbundenen Wiedererlangung der vollen Souveränität gefeiert.

Welch weiten Weg hat Ihr Land in diesen 25 Jahren dank der Weisheit seiner Staatsführung zurückgelegt !

Aus einem zerrissenen, an sich selbst zweifelnden Land hat sich Österreich neu gefunden, hat sich ein erstarktes Selbstbewußtsein gebildet.

Dank dem Geschick einer Reihe großer Staatsmänner ist es Ihrem Land gelungen, sich im Innern zu einem stabilen, fortschrittlichen, wirtschaftlich bedeutenden Staat zu entwickeln, der nach außen aber nicht nur teilnahmsloser Beobachter ist, sondern mit großer Offenheit an der Bewältigung und Lösung der internationalen und menschlichen Probleme mitarbeitet.

Geographisch gelegen zwischen zwei Machtblöcken und zwischen zwei Weltanschauungen, hat Österreich sich stets zur pluralistisch-demokratischen Staatenwelt bekannt. Es hat aber auch keine Gelegenheit versäumt, gute Beziehungen zu allen Staaten zu pflegen, eine konsequente aktive Neutralitätspolitik zu verfolgen, zum Nutzen der eigenen Sicherheit, aber auch im Interesse aller Völker. So ist es auch nicht besonders auffallend, daß Wien neben New York und Genf der 3. Hauptsitz der Organisation der Vereinten Nationen geworden ist.

Sie, Herr Bundeskanzler, haben durch Ihren persönlichen Einsatz in diesen 10 Jahren eine wesentliche, allgemein geachtete Rolle gespielt.

Österreich ist heute ein Land, das allgemein wegen seiner inneren Lage beeindruckt : hohes Bruttonationalprodukt, stark entwickelte Industrie- und Agrarproduktion, politische Stabilität, sozialer Frieden, musterhafte Sozial- und Wirtschaftspartnerschaft, Fehlen von Streiks, praktisch Vollbeschäftigung. Die Inflationsrate 1980 ist eine der niedrigsten des OECD-Raumes geblieben. Dank gemäßigter Lohnforderungen konnte der zweite Ölchock aufgefangen werden.

In einer Welt von Krisen aller Art : Energie, Wirtschaft, Währung, Beschäftigung; in einer Zeit von sozialen Spannungen, bietet Österreich ein Bild des ruhigen Wohlstandes, ja wirklich einer Insel, umgeben von Ländern mit sozialen und wirtschaftlichen Schwierigkeiten.

Herr Bundeskanzler,

Neben Ihren Verdiensten auf innerpolitischem Gebiet genießen Sie große Achtung in der Welt als einer der wenigen ideenreichen Staatsmänner, die den Mut zu Lösungen, wenn auch manchmal kühnen,

um nicht zu sagen unorthodoxen haben, und diese geschickt rechtfertigen.

Wir hatten im Laufe des Tages Gelegenheit, unsere Gedanken über die aktuelle Lage auszutauschen.

Wir sind übereingekommen, daß die Entspannung für die Sicherheit Europas und somit für unsere beiden Staaten unentbehrlich ist. Die Schwerpunkte, auf die wir immer wieder stoßen, sind : Europa, Ost-West-Beziehungen, Naher Osten, Mittlerer Osten, Nord-Süd-Dialog.

Was die Beziehungen Österreichs zur Europäischen Gemeinschaft betrifft, respektieren wir die Grenzen, die Österreich durch sein Statut der Neutralität gesetzt sind, voll und ganz an dem Bestreben nach immer engerer Zusammenarbeit und Integration teilzunehmen, und haben volles Verständnis dafür. Dies verhindert nicht, daß die wirtschaftliche, sogar die währungspolitische gegenseitige Rücksichtnahme und Zusammenarbeit gute Früchte zeitigt.

Das Interesse, das Sie dem Nord-Süd-Dialog bekunden, scheint auch uns von größter Wichtigkeit, und wir verfolgen aufmerksam die Bemühungen, die Sie unternommen haben zur Verwirklichung eines Gipfeltreffens, über welches ich auch Gelegenheit hatte, mich mit dem Präsidenten Mexikos zu unterhalten.

Bei unserem Gespräch haben wir weiterhin festgestellt, daß es auf bilateralem Gebiet zwischen unseren beiden Staaten keine besonderen Probleme gibt.

Der Schwerpunkt unserer Beziehungen liegt auf den Gebieten der Erziehung und der Kultur. Auf beiden Gebieten sind diese Beziehungen ausgezeichnet.

Ich kann nur immer wieder unterstreichen, und ich spreche ja auch als zuständiger Minister für kulturelle Angelegenheiten, wie eng die Beziehungen gestaltet wurden, und in welchem großen Maße unser kulturelles Abkommen sich in mannigfaltigen künstlerischen Veranstaltungen auswirkt. Das Jahr 1980 war ja auch in Luxemburg geprägt durch eine Reihe von Veranstaltungen, Ausstellungen und Vorträgen, die an Maria Theresia und Joseph II. erinnerten, an vergangene Zeiten, während denen unsere beiden Staaten durch gemeinsame Geschichte verbunden waren.

Unsere von 1714 bis 1795 gemeinsamen Herrscher, aber insbesondere die Politik der Kaiserin Maria Theresia haben ja in unserem Lande vielfältige Spuren eines wohlätigen Aufstiegs hinterlassen.

Einen ganz besonderen Platz jedoch nehmen die Beziehungen zwischen unseren beiden Staaten auf dem Gebiet des Universitäts- und Hochschulstudiums ein.

Ich darf in diesem Zusammenhang hervorheben, daß in weniger als 10 Jahren die Zahl der an österreichischen Universitäten und Hochschulen inskribierten luxemburgischen Studenten von 6 auf über 360 gestiegen ist. Neben Frankreich, Belgien und der Bundesrepublik hat sich Österreich in kürzester Zeit zu einem der wichtigsten Zentren des luxemburgischen Universitätsstudiums entwickelt. Besonders möchte ich dankbar hervorheben, daß unsere Stu-

denten den österreichischen Studenten gleichgestellt sind, ein Status, den wir in keinem anderen Land für unsere jungen Luxemburger erhalten haben.

Aber auch auf anderen Gebieten werden die Beziehungen unserer Länder ausgebaut. Seit dem letzten Jahr ist auch Österreich auf dem Finanzplatz Luxemburg präsent. Und daß es dazu die Länderbank ist, ein Kreditinstitut mit einer mehr als 100jährigen Geschichte (noch ein Jubilar des Jahres 1980), welches sich mit einer der ältesten Banken von Luxemburg zusammengeschlossen und dort eine vielversprechende Partnerschaft gefunden hat, ist für den Namen und den Ruf des Platzes Luxemburg von großem Wert.

Daß Ihr Land für meine Landsleute auch ein beliebtes Ferienziel ist, brauche ich wohl nicht besonders zu unterstreichen. Dadurch, daß unsere nationale Fluggesellschaft kürzlich auch Österreich in ihr Reiseprogramm aufgenommen hat, kann diese Entwicklung noch weiter gefördert werden.

Ganz besonders jedoch möchte ich noch die Zusammenarbeit auf industriellem und technologischem Gebiet erwähnen, welche in dieser Zeit der großen mit Krisen verbundenen Mutationen in Europa, auch künftig von unseren Unternehmen im gegenseitigen Interesse gepflegt werden soll.

Ich freue mich sehr, morgen die Gelegenheit zu haben, dem Parlament einen Besuch abzustatten und somit engeren Kontakt mit den Abgeordneten Österreichs aufzunehmen.

Ich freue mich auch, den Bürgermeister der Stadt Wien begrüßen zu können, und freue mich ganz besonders, einige Sehenswürdigkeiten der Stadt zu besichtigen.

Ich hätte auch gerne das eine oder andere Bundesland besucht und mich an Ort und Stelle überzeugt von den großen technischen Verwirklichungen, die den österreichischen Geist und die Fähigkeit dieses

Volkes auf den verschiedensten Gebieten reflektieren. Leider fehlt mir die Zeit dazu.

Herr Bundeskanzler,

Möge unser Aufenthalt in Wien die Freundschaft zwischen Österreich und Luxemburg vertiefen und sie öffentlich zum Ausdruck bringen! Die seit langem bestehenden ausgezeichneten Beziehungen haben sich in den letzten Jahren stark entwickelt und wurden durch gegenseitige Besuche auf persönliche Beziehungen ausgedehnt. Ich denke dabei besonders an die gegenseitigen Staatsbesuche, aber auch an die Besuche, die Sie selber schon in Luxemburg gemacht haben.

Ich darf Sie bitten, mit mir das Glas zu heben auf das Wohl des Herrn Bundespräsidenten, des Herrn Bundeskanzlers, auf das Wohl Österreichs und auf die Freundschaft zwischen unseren beiden Staaten!

Le programme de la seconde journée comprenait une visite au Parlement autrichien, suivie d'une réception par les autorités municipales de la ville de Vienne à l'Hôtel de Ville, et de la visite de l'Ecole d'équitation de Vienne.

Après le déjeuner offert par le Président de la République d'Autriche à la Hofburg, Monsieur Pierre Werner a visité le Musée de l'Histoire d'Art avant de prendre part dans la soirée à une représentation à l'Opéra de Vienne de «Rigoletto», opéra de Verdi.

Pendant la matinée de la dernière journée, Monsieur Pierre Werner a donné une conférence de presse, avant de visiter la Chambre des Trésors et de présider ensuite le déjeuner qu'il a offert en l'honneur du Chancelier fédéral de la République d'Autriche.

Après avoir pris congé du Chancelier fédéral, le Président du Gouvernement luxembourgeois quitta Vienne par avion pour regagner Luxembourg.

La reconduction de la Convention UEBL

Le 9 mars 1981 a eu lieu à Bruxelles une réunion du Conseil des Ministres de l'Union économique belgo-luxembourgeoise avec comme principal point à l'ordre du jour la reconduction de la Convention coordonnée de l'Union économique belgo-luxembourgeoise qui vient à expiration le 5 mars 1982. La délégation luxembourgeoise était composée à cette occasion du Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, du Vice-Président et Ministre des Affaires Etrangères, Madame Colette Flesch, du Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture Monsieur Camille Ney, du Ministre des Finances, Monsieur Jacques Santer, du Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Fernand Boden et du Secrétaire d'Etat aux Finances, Monsieur Ernest Muhlen. Le Premier Ministre belge, Monsieur Wilfried Martens,

était entouré de Monsieur Charles-Ferdinand Nothomb, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Mark Eyskens, Ministre des Finances, Monsieur Robert Urbain, Ministre du Commerce Extérieur, Monsieur Jean-Maurice Dehousse, Ministre de la Région Wallonne, Monsieur Gaston Geens, Ministre de la Communauté Flamande et Monsieur Valny Feaux, Ministre des Communications.

A l'issue de cette réunion, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, pour le Grand-Duché, Monsieur Wilfried Martens, Premier Ministre, et Monsieur Charles-Ferdinand Nothomb, Ministre des Affaires Etrangères, pour la Belgique, ont procédé à la signature du protocole entre le

Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique relatif à l'association monétaire, du protocole d'exécution de ce document et de la décision du comité des ministres de l'UEBL complétant la décision du 24 octobre 1975 concernant l'application de l'article 8 de la convention coordonnée instituant l'UEBL. Il convient de rappeler que lors d'une réunion qui s'est tenue le 28 novembre 1979 à Bruxelles il a été convenu entre Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Monsieur Wilfried Martens, Premier Ministre belge, que la Convention instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise serait reconduite pour une nouvelle période de dix ans. Cependant il a été décidé que la commission administrative belgo-luxembourgeoise examinera si des aménagements sont nécessaires et mettra au point, le cas échéant, un protocole à cette fin.

Le 5 janvier 1981 a eu lieu à Bruxelles une rencontre entre le Ministre belge des Finances, Monsieur Mark Eyskens, et le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, Monsieur de Strycker, d'une part, le Président du Gouvernement luxembourgeois, Monsieur Pierre Werner, le Ministre des Finances, Monsieur Jacques Santer, et le Secrétaire d'Etat aux Finances, Monsieur Ernest Muhlen, d'autre part. Cette entrevue qui se situait dans le cadre des négociations pour le renouvellement de la convention de l'UEBL, a eu pour objet l'aménagement de certains aspects du régime d'association monétaire entre les deux pays. A cette occasion les deux délégations ont pu se mettre d'accord sur la création d'un institut monétaire luxembourgeois qui reprendra à l'avenir le droit d'émission luxembourgeois exercé jusqu'ici par la Caisse Générale de l'Etat. En outre, cet institut gèrera les moyens de paiement internationaux du Luxembourg, notamment l'or, les droits de tirage spéciaux, les unités de compte européennes et la position sur le Fonds monétaire international. Enfin, le nouvel institut monétaire pourrait faire fonction d'intermédiaire entre les banques luxembourgeoises et la Banque Nationale de Belgique à propos des opérations de réescompte. Ce nouvel organisme financier contribuera à une représentation plus appropriée du Luxembourg dans le cadre du Système Monétaire Européen.

En ce qui concerne le droit d'émission du Luxembourg, il a été convenu de réévaluer sensiblement ce droit qui pourrait atteindre à l'avenir 10% de la circulation fiduciaire globale du Grand-Duché, alors qu'à l'heure actuelle ce rapport s'élève à quelque 4,5% seulement. Le droit d'émission luxembourgeois, limité dans le passé en fonction des émissions maxima autorisées du Trésor belge, s'adaptera donc dorénavant automatiquement et évoluera parallèlement au volume de la circulation fiduciaire de la Banque Nationale de Belgique. En outre, le Luxembourg pourra à l'avenir émettre des billets de même valeur faciale que la Belgique.

Pour ce qui est des possibilités de crédit de l'Etat luxembourgeois auprès de la Banque Nationale de Belgique, celui-ci aura droit, dans la proportion des populations respectives des deux pays, aux mêmes possibilités de refinancement que le Trésor belge. Par ailleurs, l'égalité de traitement des Trésors belge et luxembourgeois dans la participation aux bénéfices de la BNB a été réaffirmée.

Le 14 janvier, Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Paul Helming, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, ont eu à Bruxelles des entretiens avec Monsieur Charles Ferdinand Nothomb, Ministre belge des Affaires Etrangères et ont évoqué à cette occasion un certain nombre de problèmes d'un intérêt commun pour les deux pays.

Ils ont notamment fait le point de l'état d'avancement des travaux engagés en vue de la reconduction de l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Il a été constaté qu'un certain nombre de problèmes importants ont pu être réglés, mais qu'il restait à trouver des solutions à quelques questions en suspens, le cas échéant au niveau des Ministres compétents.

Les Ministres ont également évoqué une série d'autres questions intéressant les relations entre les deux pays, et qui concernent la coopération transfrontalière entre autres dans le domaine des liaisons ferroviaires, des travailleurs frontaliers, de la coopération sur le plan médical et hospitalier et de la formation professionnelle.

Le Prix Joseph Bech 1981

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le 25 février 1981 au studio du théâtre de Luxembourg, le Prix Joseph Bech 1981 de la Fondation FVS de Hambourg a été remis à Monsieur Georges Spénale, Membre du Sénat français, ancien Président du Parlement Européen. Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, prononça le discours solennel et fit l'éloge de Monsieur Georges Spénale. Ce fut ensuite Monsieur Charles Bech qui remit le prix Joseph Bech 1981 au lauréat. La cérémonie fut clôturée par le discours du récipiendaire. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement.

Monsieur le Président Poher,
Monsieur le Président Rey,
Cher Monsieur Toepfer,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Laissez-moi d'abord vous remercier d'assister à cette séance solennelle de remise du Prix Joseph Bech 1981 de la Fondation F.V.S. Grâce aux initiatives généreuses de Monsieur Toepfer, nous sommes réunis pour honorer la mémoire de ce grand homme d'Etat européen que fut Joseph Bech.

Ce Prix que vous avez créé, Monsieur Toepfer, est déjà devenu un symbole, j'allais dire une institution. Mais s'il nous permet chaque année de regarder le chemin parcouru, en rendant hommage à l'action inlassable de ces Européens engagés tels que Claude Cheysson, Joseph Luns, Emmanuele Gazzo, il est également un aiguillon pour la longue route qui nous sépare encore de cet idéal d'une Europe unie telle que les fondateurs la concevaient. Il nous donne l'occasion d'actualiser cette histoire européenne, de donner au présent une signification historique et de nous engager dans la confrontation des défis de notre temps.

L'idéal européen, Monsieur le Président Spénale, toujours présent à votre esprit, vous l'avez bien servi, vous continuez à vous consacrer à cette tâche avec une volonté et un courage exemplaires.

Ce qui vous rapproche certainement de Joseph Bech, c'est la capacité d'allier une patiente modération à une persévérance clairvoyante. Ces deux qualités sont propres aux hommes solidement enracinés dans leur terroir. Comme Joseph Bech votre sens aigu de la réalité ne vous a jamais détourné de l'essentiel.

Tout au long de sa vie Joseph Bech a été l'homme de la Moselle et de ses vins, Homme d'Etat, plongé pendant 33 ans dans la vie internationale, ô combien mouvementée, il n'a jamais abandonné ce Ministère de la Viticulture qui lui permettait d'écouter les viticulteurs mosellans, de les aider et de donner ainsi à la politique sa dimension humaine.

Vous-même, cher Président, quand vous assumiez les lourdes charges de Président du Parlement Euro-

péen ici à Luxembourg, loin de votre pays et de votre commune, vous n'avez jamais cessé d'être au service de vos concitoyens du Tarn. Vous savez que la démocratie européenne ne se construit pas loin des citoyens, loin des régions ou loin des aspirations de nos peuples. L'Europe unie puise sa richesse dans sa grande diversité. La démocratie européenne représente l'ouverture sur toutes les identités nationales et régionales. Votre région a un passé de tolérance et de liberté, ces valeurs qui constituent le patrimoine sacré de notre civilisation. Jean Jaurès, dont vous assumez pleinement le double héritage, «celui du terreau et celui du terroir», comme vous aimez le dire, il en a été certainement un des plus nobles défenseurs. Ses appels fervents à la paix à un moment où les peuples européens étaient aveuglés par la haine et le fanatisme gardent en ce temps de menaces internationales et de crise économique une haute signification. Il a été un précurseur engagé de cette Europe unie et pacifique que les fondateurs ont dû construire sur les ruines d'un continent meurtri et déchiré. C'est cette même conviction qu'il n'y a pas de paix durable sans une Europe unie, qui a rapproché un Joseph Bech, un Robert Schuman, un De Gasperi et un Conrad Adenauer.

Joseph Bech jadis concluait son discours d'adieu à la vie politique avec cette parole de Jean Jaurès: «De l'autel des ancêtres conservez la flamme et non les cendres».

Comme Jean Jaurès vous êtes élu du Tarn et vous continuez à porter le flambeau de cet humanisme auquel cet internationaliste passionné a même sacrifié sa vie. Comme les bâtisseurs de la Communauté vous avez agi selon sa devise, qu'il faut «marcher à l'idéal en parlant du réel».

Les nombreux échecs nous ont appris à dompter nos premiers élans, mais ils ne nous ont jamais fait douter de l'œuvre. Toute votre carrière retrace ces étapes d'une Europe nouvelle dont l'unité et la solidarité représentent une chance unique pour les nations européennes et un espoir immense pour tous les peuples qui aspirent au bien-être et à la liberté.

C'est grâce à des hommes comme vous que le rapprochement de l'Europe et du Tiers Monde a pu être réalisé si peu de temps après l'époque difficile de la colonisation. Administrateur des colonies dans plusieurs pays africains, vous avez préparé la décolonisation de l'Afrique à laquelle vous avez pris une part active au plus haut niveau. Je ne pourrais pas mieux évoquer votre action en faveur de la libération des peuples africains qu'en rappelant les paroles que le Président Yacé a prononcées à votre égard: «Vous êtes de ceux qui ont marqué l'histoire de l'Afrique dans un passé récent, ce passé que nous cherchons à oublier, il m'est particulièrement agréable de le rappeler aujourd'hui pour évoquer les actes de ceux qui ont compris très tôt dans quel sens devrait s'exercer l'avenir des peuples colonisés.»

Le respect et la sympathie que vous témoignent les dirigeants africains ont largement contribué à établir des relations de confiance sans lesquelles toute politique de coopération avec les pays du Tiers Monde reste fragile. Vous connaissez les problèmes du monde en développement, vous avez l'expérience et la capacité de comprendre leurs aspirations légitimes. Depuis la première Convention de Yaoundé jusqu'à Lomé II, la Communauté européenne a relevé le grand défi de notre temps qui est la lutte contre le sous-développement et la pauvreté dans le monde. L'Europe n'impose pas une idéologie, elle affirme sa présence dans le Tiers Monde par une aide active et des relations nouvelles qui concourent réellement à l'essor économique et social de ces pays.

Dans ce monde fini et interdépendant qui est le nôtre, seule une Europe solidaire et ouverte peut faire entendre sa voix. Il y a quelques jours, le Président Sadate a exprimé devant le Parlement Européen réuni ici à Luxembourg sa confiance dans notre Communauté appelée à jouer grâce à son potentiel et son riche héritage culturel un rôle prépondérant dans un ordre mondial où les puissants seraient justes, où les faibles seraient en sécurité et où la paix serait sauvegardée. C'est la vision d'un monde utopique que ce pèlerin de la paix a évoquée devant les représentants élus d'une Europe. Mais il y a moins de cinquante ans toute idée d'union et de paix entre nos nations apparaissait comme une chimère. Certes, si nous sommes encore loin des Etats-Unis d'Europe et de cette nation européenne dont rêvait Victor Hugo, cet appel du Président Sadate rappelle ce que cet auteur pendant son exil écrivait en 1867: «Au vingtième siècle, il y aura une nation extraordinaire. Cette nation sera grande, ce qui ne l'empêchera pas d'être libre. Elle sera illustre, riche, pensante, pacifique, cordiale au reste de l'humanité... Elle s'appellera l'Europe au vingtième siècle, et, aux siècles suivants, plus transfigurée encore, elle s'appellera l'humanité.»

Peut-être pêche-t-on par excès d'idéalisme en évoquant une telle vision, alors que les conflits internationaux se multiplient et que la construction européenne marque le pas.

Nous devrions cependant prendre conscience que l'avenir de nos pays est de plus en plus étroitement lié à la place de l'Europe dans le monde, mais que celle-ci dépend de notre propre volonté d'avancer vers une union européenne plus solide, plus forte et plus efficace. L'alternative, c'est le recul et la décomposition.

Cette responsabilité immense, nous l'assumons face aux citoyens de notre Communauté et face à tous les peuples qui voient dans la démocratie et dans le respect des droits de l'homme la garantie pour la paix et le progrès.

De ce fait, notre Communauté ne pourra pas se fermer aux nations européennes qui misent sur notre capacité commune de relever les défis de l'avenir. Vous avez été le Président de la Commission Parlementaire d'Association avec la Grèce à un moment où ce pays a été privé de ses libertés. Aujourd'hui la République Hellénique est le dixième membre de la

Communauté qu'elle considère comme garante de son développement économique et de son régime démocratique.

L'élargissement, inscrit dans nos traités, est conforme à leur dynamique interne. S'il pose la question du fonctionnement de notre Communauté, cela est essentiellement dû au fait que nous n'avons pas suivi la route prétracée et que nous avons laissé les rouages institutionnels s'enrayer. Est-ce une raison pour refuser demain l'entrée de l'Espagne et du Portugal ? Pourquoi voir dans l'élargissement un danger quand il devrait être plutôt un nouveau départ ?

Vous décriviez il y a quelques années cet immobilisme qui menace de façon permanente la construction européenne :

«L'Europe des Etats qui s'était assez bien portée tant que les Etats de l'Europe se portaient bien, voit résurgir les égoïsmes nationaux et l'impossibilité s'aggrave de prendre aucune décision commune sur les grands problèmes: énergie, monnaie, inflation, chômage».

Toute votre action visait à donner à l'Europe cette nouvelle dynamique qui lui fait trop souvent défaut pour affronter ces problèmes qu'aucun de nos Etats ne pourra maîtriser à lui seul. Vous aviez compris que le renforcement de l'unité de la Communauté passe par l'accroissement de ses moyens et par la démocratisation de ses structures.

Pendant les huit ans que vous avez présidé la Commission des Finances du Parlement Européen, c'est avec acharnement que vous avez traduit dans les faits ce que l'histoire de nos Etats démocratiques nous enseigne. Il n'y a pas de pouvoir sans ressources propres et c'est dans la discussion de ses ressources que tout Parlement a trouvé l'origine de son pouvoir. Le budget constitue sans aucun doute une signification politique de souveraineté, car tout débat budgétaire n'est pas seulement un débat de chiffres, mais un débat de pouvoir.

Vous avez pris une part active à l'élaboration de la décision sur les principes du financement progressif des Communautés pour les ressources propres et l'extension des pouvoirs budgétaires du Parlement que le Conseil des Ministres a prise le 21 avril 1970 à Luxembourg et qui constitue une étape historique dans l'évolution des Communautés européennes. Depuis lors le pouvoir essentiel du Parlement Européen est devenu son pouvoir budgétaire, il fallait donner à ce pouvoir une légitimation démocratique. Vous étiez devenu Président du Parlement ce 11 mars 1975, quelques jours seulement après la mort de Joseph Bech, et vous avez tout mis en œuvre pour donner à cette Communauté un Parlement élu au suffrage universel, tel que les auteurs des Traités l'avaient voulu.

Vous avez fait une fois de plus l'expérience de ces nombreuses résistances qui surgissent quand il faut franchir une nouvelle étape. Mais vous avez tenu bon et grâce à vos dons de médiateur, grâce à votre grande capacité de persuasion vous êtes arrivé au but auquel tous les militants de l'Europe aspiraient.

Comme vous l'aviez prévu, c'est dans le domaine budgétaire que le Parlement élu essaie de s'affirmer. En discutant les moyens financiers de toute politique, il devient à même de l'orienter. Sa capacité d'amendement pour les dépenses dites «non obligatoires» couvre des domaines très importants: la politique sociale, la politique régionale, la politique énergétique, la politique industrielle . . .

Que des conflits apparaissent est dans la logique des choses, car nos régimes démocratiques sont eux aussi le fruit de luttes et de contestations. L'Assemblée européenne forte de sa légitimité démocratique revendique aujourd'hui sa place dans la structure institutionnelle de notre Communauté. Il est normal qu'elle fasse usage des prérogatives dont elle dispose et qu'elle revendique une participation accrue aux initiatives communautaires. Nous devrions savoir qu'une Assemblée élue par les citoyens de nos dix nations ne se laisserait sûrement pas réduire au rôle d'un grand club de discussion. Les élus représentent des sensibilités politiques différentes, ils vivent les problèmes de leur région, ils exigent que nous écoutions leurs propositions. Ils développent une dynamique qu'il sera de plus en plus difficile de freiner.

Cette dynamique se révélera d'autant plus constructive qu'elle s'accompagnera d'un sens aigu de la croissance historique de la Communauté ainsi que d'une vision complète et harmonieuse de ses exigences et contraintes pour nos peuples.

L'approfondissement de cette Communauté suppose d'abord des institutions qui fonctionnent et qui coopèrent.

Vous aviez vu la nécessité d'améliorer la collaboration entre les trois institutions, le Conseil, la Commission et le Parlement, car il est certain qu'une guerre institutionnelle permanente constituerait un blocage supplémentaire et déstabiliserait tout l'édifice. Vous avez multiplié les contacts avec le Conseil, vous avez intensifié les relations avec la Commission. Votre bon sens et votre lucidité vous ont amené à préférer la concertation à la confrontation. Mais vous n'avez jamais manqué de courage et d'esprit d'innovation. C'est vous qui avez déposé la première motion de censure à l'égard de la Commission au sujet des ressources propres lors d'une session à Luxembourg, mais votre réalisme vous a toujours permis de transformer les oppositions en dialogue, de rechercher le compromis et surtout d'avancer. Votre engagement inlassable pour un rééquilibrage du dialogue institutionnel a contribué à poser les fondements d'un pouvoir européen plus autonome, plus cohérent et plus démocratique.

Certes, il reste encore beaucoup à faire. Les questions institutionnelles n'ont pas été résolues, comme c'est illustré par le récent conflit budgétaire. Le doute est devenu trop souvent la règle générale. On critique le pouvoir des juges. On attaque le rôle de la Commission et on met en question l'efficacité du Conseil européen. Et pourtant, que de propositions concrètes visant à améliorer le fonctionnement du processus décisionnel, n'ont jamais trouvé l'écho qu'elles méritaient. Qui parle encore de ce document

lucide et constructif de notre collègue Tindemans, qu'avons-nous fait de ce très réaliste rapport des Trois Sages ? Mais au-delà de tout conflit de doctrines nous devrions prendre conscience que le débat institutionnel n'est pas de pure forme, mais qu'il décide de cette efficacité solidaire sans laquelle notre Communauté est incapable de relever les vrais défis de notre temps. Ce qui manque aujourd'hui c'est la volonté de construire, le courage d'aller de l'avant. L'état du monde ne permet plus une éternelle hésitation, il exige de l'imagination, il pousse à l'action. Voyant les dangers d'une stagnation, vous aviez lancé un appel à renouer avec la tradition des fondateurs et je cite vos paroles: «J'ai peur pour l'Europe, si nous ne sommes pas assez lucides et assez volontaires pour faire d'ici là éclore, au niveau communautaire, une nouvelle volonté politique, une nouvelle force d'entraînement, une nouvelle dynamique d'efficacité.»

Je suis convaincu qu'une telle dynamique nécessite un consensus sur les grandes orientations de cette union qui reste l'objectif fondamental. Ce consensus n'exclurait pas les divergences sur telle ou telle question, mais il permettrait à chacune de nos institutions de jouer pleinement son rôle, d'instaurer un débat constructif entre les institutions et d'identifier de nouvelles propositions.

Si la collaboration entre le Parlement et la Commission paraît s'instaurer plus aisément, le poids décisionnel du Conseil des Ministres ne devrait pas nécessairement être source de conflits répétés. Ce qui s'impose et ce qui facilitera cette coopération efficace, ce sera l'aménagement plus rationnel du processus décisionnel du Conseil des Ministres. Il appartiendrait au Conseil Européen de provoquer une sérieuse réflexion à ce sujet et de promouvoir des réformes.

A la longue, nous ne pouvons plus nous permettre le luxe de négociations interminables pour dégager à la fin une décision unanime qui souvent ne répond plus réellement aux nécessités. Si la défense des intérêts nationaux particuliers prime toute recherche d'un intérêt commun, il ne peut plus y avoir de véritable Communauté, car la mise en pratique de la philosophie du juste retour serait la mise en question des fondements d'une entité communautaire. Elle est la négation-même de toute dynamique communautaire.

Sachons que si nous voulons développer de nouvelles initiatives et intégrer de nouveaux champs d'action dans le domaine communautaire, nous devons d'abord compter sur des structures internes efficaces et solides.

Depuis dix ans nous atteignons de plus en plus difficilement les objectifs que nous nous sommes fixés. Au sommet de Paris de 1972 nous avons prévu la création de l'union européenne pour cette année. Où en sommes-nous ? Les premiers succès du Système Monétaire Européen ne devraient pas nous faire oublier l'union économique et monétaire qui depuis le début de la crise est mise en veilleuse. Si nous ne réagissons pas, nous devons finalement nous limiter à gérer un quotidien de plus en plus

sombre pour une Europe qui risque alors d'être le continent perdant des évolutions prochaines. Le temps presse et notre prospérité devient fragile. Rappelons-nous que notre bien-être nous le devons nullement à des miracles. Ce que nous appelons les miracles allemand, français ou italien n'est en fait que le fruit d'un immense travail de reconstruction et d'une ferme volonté de survie. De la même manière il n'y aura pas de nouveau miracle européen, si ce n'est que notre capacité d'unir encore une fois nos efforts, notre savoir et l'inébranlable volonté de nos peuples afin de garder notre indépendance culturelle, économique et politique.

Très longtemps, comme le disait Paul Valéry, ce penseur et poète méditerranéen, «l'Europe s'était distinguée nettement de toutes les parties du monde – non point par sa politique, mais malgré cette politique et plutôt contre elle...».

La création de notre Communauté est certainement la première tentative de notre continent de s'illustrer par une politique nouvelle au service de notre patrimoine commun, cette fidélité aux mêmes éléments spirituels.

Cette idée de l'homme qui est propre à nos nations attache les notions de dignité, de liberté et de responsabilité non seulement aux groupes humains, mais aussi à chaque individu. Il faudra mettre la politique européenne au service de cette idée par le renforcement et la présence de cette jeune démocratie européenne. Fidèle à votre idéal social et humaniste vous

vous êtes engagé avec ferveur pour une déclaration commune des institutions sur les droits de l'homme qui sont le ciment-même de notre communauté de liberté. Vous n'avez jamais oublié que toute politique doit aller jusqu'à l'homme. Ayant survécu aux crimes les plus atroces sur notre continent, ces valeurs n'ont cessé de progresser au milieu des chaos et elles sont aujourd'hui une lueur d'espérance pour tous ceux qui subissent en de nombreuses régions du globe la loi de l'oppression et du mépris. Voilà le défi moral que nous Européens devons relever !

Dans ses mémoires Jean Monnet cite cette phrase de Dwight Moore qui dit «qu'il y a deux catégories d'hommes, ceux qui veulent être quelqu'un et ceux qui veulent faire quelque chose». Cher Président Spénale, durant toute votre carrière vous avez voulu faire quelque chose parce que vous vouliez être au service d'un idéal. Aujourd'hui vous vous consacrez à l'idéal européen au Sénat et vous le servez au Conseil de l'Europe. Je sais que les honneurs et les distinctions ne vous ont jamais fait perdre votre profonde modestie.

Mais comme vous l'aviez dit vous-même c'est le poids des symboles qui compte dans les distinctions. Ce Prix symbolise un passé d'une grande volonté et d'un espoir vaincu. Il nous appelle tous à poursuivre la construction de ce pont de l'avenir qui devra nous mener vers notre patrie commune, une Europe unie.

La Visite à Luxembourg de Monsieur Anouar el Sadate, Président de la République Arabe d'Egypte

Au cours de la session plénière du Parlement Européen à Luxembourg du 9 au 13 février 1981, une séance solennelle a eu lieu le 10 février à l'occasion de la visite à Luxembourg du Président de la République Arabe d'Egypte, Monsieur Anouar el Sadate. L'hôte égyptien a été accueilli à l'aéroport de Luxembourg dans l'après-midi du 9 février 1981, comme invité du Parlement Européen, par Madame Simone Veil, Président du Parlement Européen, et Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois. Le Président el Sadate était notamment accompagné de son épouse et de ses deux filles.

Le Président de la République Arabe d'Egypte et sa famille ont résidé lors de leur séjour dans notre capitale au Palais grand-ducal. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés du Grand-Duc Héritier et de la Princesse Marie-Astrid, reçurent les hôtes égyptiens à leur arrivée au Palais grand-ducal.

Dans la soirée du 9 février, le Président de la République Arabe d'Egypte eut des entretiens au Palais

grand-ducal avec Madame Simone Veil, Président du Parlement Européen, ainsi qu'avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois.

Dans la matinée du 10 février 1981, le Président Anouar el Sadate avait successivement au Palais grand-ducal des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président, et Monsieur Claude Cheysson, Membre de la Commission des Communautés Européennes.

Dans le courant de l'après-midi, le Président a prononcé à la tribune du Parlement Européen un important discours, dont nous reproduisons ci-dessous le texte :

Discours prononcé par le Président Anouar el Sadate à l'occasion de sa visite au Parlement Européen

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie, vous et tous les peuples d'Europe que vous représentez, de m'avoir donné cette

occasion de vous rencontrer et d'échanger avec vous quelques vues sur des problèmes d'intérêt commun. Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre un message d'amitié de la part de tous les Egyptiens. Notre rencontre, en ce lieu, pour examiner des problèmes d'une importance considérable non seulement pour nos peuples mais aussi pour l'humanité entière, a sans doute un caractère historique. Il s'agit d'un événement historique parce que nous partageons la mission formidable et la responsabilité unique d'améliorer la qualité de la vie des générations actuelles et des générations à venir. Telle est la leçon de l'histoire et le rêve d'un avenir meilleur.

Voici de nombreux siècles, nos ancêtres se sont rendus compte, grâce à leur clairvoyance et à leur sens de l'histoire, de la nécessité de jeter des ponts de coopération et d'action en commun entre les nations. L'école d'Alexandrie, avec sa bibliothèque qui remonte au troisième siècle avant J. C., a préservé l'héritage de la Grèce et enrichi les connaissances humaines en leur apportant la synthèse du néo-platonisme. Les trésors de la civilisation gréco-romaine ont été sauvegardés et commentés. Des savants comme Saint-Athanase, Origène et Clément d'Alexandrie ont abondamment complété notre patrimoine intellectuel. Quelques siècles plus tard, la lumière de la mission chrétienne s'est propagée de notre région du monde jusqu'en Europe, fournissant des bases solides à un nouvel ensemble de valeurs spirituelles et à une nouvelle conception des droits de l'homme.

L'apparition de l'islam ajouta une nouvelle dimension à ce faisceau d'influences grandissant. Attentifs au principe de la fraternité universelle entre les hommes qui est inscrit dans la vraie doctrine de l'islam, les savants musulmans se sentirent tenus de préserver les héritages grec et latin, que ce soit sous leur forme originale ou dans des traductions en arabe, la langue du Coran. C'est pourquoi les œuvres d'Averroès, d'Avicenne et d'Avempace devinrent la principale fenêtre de l'Europe sur la philosophie et la mythologie grecques. Lorsque le livre d'Aristote «*Secretum Secretorum*» fut édité pour la première fois en Europe, ce fut dans une version latine, traduite de l'arabe par Roger Bacon. Les universités islamiques du Moyen-Orient et d'Europe furent d'éminents centres de connaissance et de liberté intellectuelle. Il n'est pas nécessaire d'insister sur le rôle joué, dans ce domaine, par l'Egypte, siège de l'université Al-Azhar.

L'article central de la foi islamique dit que l'humanité constitue une communauté de croyants défendant les mêmes valeurs et idéaux.

«Ceux qui croient en ce qui t'a été révélé, qu'ils soient juifs, chrétiens ou sabéens, qui croient en Dieu et au jour du Jugement et qui font le bien, leur récompense est dans le Seigneur; ils n'ont rien à craindre et aucune peine ne les touchera.»

Il ne faudrait jamais juger l'islam sur les actes mal inspirés ou irréfléchis de personnes qui prétendent souscrire à cette croyance. L'islam est une religion de tolérance, pas de fanatisme, une foi basée sur l'amour, pas sur la haine, un système complet repo-

sant sur l'ordre plutôt que sur le chaos. Une révolution islamique est, et, par définition, devrait être un acte de pitié et de justice. Avant tout, il s'agit de l'image de la dignité et de la liberté humaines.

L'histoire nous a appris que rien ne peut remplacer la coopération et la coexistence. Le conflit violent qui a éclaté au sujet de Jérusalem nous a montré la futilité de la guerre; il a également mis en lumière le caractère inadéquat d'un contrôle exclusif sur cette ville, qui est sacrée pour tous les croyants. En tant que telle, elle devrait demeurer éternellement le symbole de la paix et de l'harmonie. Les Arabes et les musulmans, qui ont été les gardiens de cette ville sainte pendant des siècles, ont pris conscience qu'il était de leur devoir de la maintenir ouverte à tous les croyants, quelle que soit leur foi ou leur nationalité.

Nous devons faire revivre cette tradition et faire de Jérusalem un modèle de fraternité et de solidarité humaines. La ville doit fonctionner comme un ensemble entier de l'intérêt de tous ses habitants et visiteurs, mais il conviendrait que les droits historiques, juridiques et spirituels de tous les croyants soient respectés. Je vous demande instamment de vous joindre à nous dans un effort déterminé pour atteindre cet objectif.

Je m'inscris en faux contre les Cassandre qui prédisent l'effondrement de la civilisation occidentale. J'estime qu'avec son potentiel et son riche héritage culturel, l'Europe est plus à même que quiconque de jouer un rôle prépondérant dans le monde d'aujourd'hui. L'évolution de la démocratie moderne et la révolution industrielle qui a abouti à la technologie actuelle sont des avantages importants qu'il conviendrait d'utiliser pleinement pour rendre le monde plus sûr et plus juste. Le degré d'unité auquel vous êtes parvenu après des années de dur labeur et de dévouement ne peut manquer de revitaliser le continent tout entier et de lui insuffler un nouveau sens de la finalité. Cette unité, qui est symbolisée par cette Assemblée, est une source d'inspiration pour de nombreuses nations de différentes régions du monde.

Permettez-moi de vous proposer, à vous les représentants élus de l'Europe, l'établissement de nouvelles relations entre partenaires égaux entre l'Europe et notre région du monde; j'entends par là non seulement le Moyen-Orient et l'Afrique mais aussi le tiers monde dans son ensemble. Ces relations devraient reposer sur une croyance ferme dans notre communauté de destin dans la similitude de nos intérêts. Il ne faut pas considérer les pays d'Afrique et d'Asie comme une source de matières premières ou comme un marché pour les produits industriels. Des relations saines devraient être basées sur un code moral, car, à eux seuls, les intérêts ne peuvent assurer notre existence. L'homme ne vit pas que de pain.

Nous devons préserver le sens de la justice, de l'égalité et assurer les mêmes possibilités pour tous. Nous ne devrions plus permettre la réapparition des anciennes pratiques d'exploitation et de domination, même sous des formes nouvelles.

Nous devrions nous mettre d'accord sur un ensemble de principes destinés à guider notre action com-

mune et l'assistance mutuelle. Faute de définir un critère permettant de distinguer, entre ce qui est juste et ce qui ne l'est pas, entre le bien et le mal, nous laisserons libre cours à la loi de la jungle, qui détruira les bases de notre existence commune. Des vues limitées aux intérêts personnels ouvriront la voie au chaos général, à une époque où nous recherchons tous un nouvel ordre mondial basé sur le principe de la légalité et de la moralité. Je ne puis faire mienne l'idée que la moralité est une notion désuète. Je suis né et j'ai été élevé dans un village d'Égypte où la moralité et les valeurs spirituelles formaient l'essence même de la vie.

Les relations entre le Nord et le Sud méritent davantage d'attention. Le Sud a beaucoup souffert dans le passé et il a des préoccupations légitimes à l'heure actuelle. Outre l'accumulation des injustices passées, une nouvelle tendance s'est fait jour récemment. Le Sud est devenu le théâtre de guerres et d'actions guerrières dévastatrices. Il conviendrait, pour notre bien commun, de remédier sans tarder à cette situation. Le dialogue qui a été noué à Paris au mois de décembre 1975 a ouvert la voie à une structure internationale plus équitable. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour mettre fin au déséquilibre existant entre les riches et les pauvres, entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, entre ceux qui sont arrivés et ceux qui prennent leur essor.

Ce qui est nécessaire, ce n'est pas une aumône ou un geste charitable. Nous suggérons plutôt des relations saines entre partenaires égaux basées sur un partage de ce que nous possédons en matière de ressources, de technologie ou de savoir-faire. Les transferts de technologie sont indispensables pour nous permettre de relever le plus grand défi du moment, à savoir pour améliorer la qualité de la vie, pour assurer la sécurité et l'avenir de chacun. Nous désirons être assurés contre les famines, la sécheresse et le manque de nourriture. Nous désirons protéger l'environnement dans tous les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, avant qu'il ne soit trop tard. Nous souhaitons améliorer la qualité de l'enseignement pour tous les enfants et tous les adultes, aux quatre coins du monde. Il s'agit là d'une responsabilité à laquelle nous ne nous soustrairons jamais.

Je vous propose, dans ce contexte, un accord tripartite de coopération entre l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient.

Madame le Président,

Si nous voulons établir un nouvel ordre mondial, nous devons adopter une attitude ferme à l'égard du problème des ingérences étrangères dans les affaires domestiques des nations du tiers monde. Faute de maîtriser ce phénomène dangereux sans hésitation ni ambiguïté, nous mettrons en danger tout l'acquis du XX^e siècle. C'en sera fait de l'indépendance des nations, et les sphères d'influence prendront la place de l'ancien système colonial. Ce qui est nécessaire aujourd'hui, c'est de renforcer le mouvement des non-alignés. Cela nécessite le respect absolu du

principe de la non-ingérence. En cherchant à promouvoir leurs intérêts personnels aux dépens de nations qui ont souffert pendant des siècles, les grandes puissances et leurs satellites minent le système mondial tout entier. Nous sommes résolus à lutter sans répit contre cette tendance. Je vous invite instamment à joindre vos efforts aux nôtres.

Ne permettons à aucune nation, grande ou petite, de s'arroger le droit de bouleverser le mode de vie d'autres peuples. Ne permettons pas que soient imposés, par la force ou par la ruse, une doctrine ou un système socio-économique. Toutes les nations et chacune d'entre elles en particulier doivent rester libres de choisir leur propre système politique sans contrainte ni violence. Ne permettons pas l'implantation de bases étrangères sur le territoire des pays du tiers monde. Mettons fin à ces atteintes à la sécurité et à la stabilité des nations. Oeuvrons ensemble à décourager de tels actes imprudents d'aventurisme ou d'agression. Nous ne devrions jamais tolérer aucune atteinte à la liberté et à la dignité des peuples.

Notre engagement primordial doit viser à cimenter la structure de la paix mondiale. Éliminer les causes de guerre est un devoir sacré qui nous incombe à tous et à chacun. Aucun peuple n'est plus conscient que les vôtres des dévastations et des souffrances qui vont de pair avec toute guerre, qu'elle soit d'ampleur limitée ou non. Les peuples civilisés devraient régler leurs différends non en s'entretenant mais en dialoguant dans un esprit de compromis et de compréhension mutuelle. Nous ne serons fidèles ni à nous-mêmes ni à nos croyances, tant que nous n'aurons pas banni la guerre en tant que moyen d'atteindre des objectifs nationaux. Si les hommes n'apprennent pas à vivre comme des frères, ils mourront comme des bêtes.

Le peuple égyptien, qui est une communauté de croyants, n'a pas hésité à prendre les risques les plus formidables pour assurer la paix. Il l'a fait non pas par faiblesse mais parce qu'il se trouvait en position de force. Seuls ceux qui ne connaissent pas la peur, qui ont foi en Dieu et confiance en eux-mêmes peuvent renoncer à la guerre et faire la paix.

Nous sommes résolus à poursuivre ce noble objectif sans tenir compte des obstacles, quels qu'ils soient. Telle est notre destinée et notre mission.

La réponse à l'angoisse et à l'incertitude actuelle ne consiste pas à s'accrocher à un passé malheureux mais à ouvrir la voie vers un futur meilleur. Pour nous, la paix est un engagement stratégique plutôt qu'une manœuvre technique. Je me suis rendu à Jérusalem au mois de novembre 1977. Ce fut le point culminant d'un processus entamé au moment où je suis entré en fonction en 1970. Aujourd'hui, la poursuite de ce processus incombe à tous les peuples de la région et du monde entier. Personne n'a le droit de s'y soustraire ni d'y faire obstacle.

Nous ne permettrons aucune atteinte à ce processus sacré car il constitue désormais une partie précieuse de l'héritage de l'humanité.

La paix pour laquelle nous œuvrons est une paix globale profitant à toutes les nations. Lorsque

l'Égypte a pris la décision de rouvrir le Canal de Suez au trafic international en 1975, elle avait en vue l'intérêt de tous les peuples européens ainsi que celui des autres nations.

A présent que nous avons pris une initiative novatrice dans la voie de la paix, le peuple qui mérite toute notre attention est le peuple palestinien. Comme elle l'a fait à plusieurs reprises au cours des dernières années, l'Égypte vous demande d'appuyer leur droit à l'autodétermination et à la dignité nationale. Il s'agit là d'un droit qui leur a été accordé par Dieu et qui ne peut leur être dénié en aucune circonstance. Leur dénier inconsidérément ce droit serait ouvrir la voie à l'extrémisme et à l'obstructionnisme.

La création d'une entité palestinienne, au terme d'une période de transition, constituerait un développement favorable pour tous les pays de la région. Elle ne compromettrait pas la sécurité d'Israël. En fait, elle serait la meilleure garantie de celle-ci. Il incomberait certainement à une entité palestinienne confrontée à la tâche de reconstruire et de jeter des ponts vers les autres nations d'empêcher les actes de violence et d'hostilité. Nous voudrions que vous vous joigniez à nous pour convaincre les Israéliens et les Palestiniens d'accepter une formule prévoyant une reconnaissance mutuelle et simultanée. Nous vous demandons également de participer à des garanties supplémentaires en matière de sécurité, ce qui constituerait la contribution européenne à la paix au Moyen-Orient.

On a beaucoup parlé dernièrement de l'option jordanienne. Toutefois, ne laissons pas cette question fausser les données du problème ni jeter la confusion dans les esprits. L'Égypte a été la première à réclamer la participation de la Jordanie au règlement final. Cependant, il conviendrait que cette participation n'ignore pas et ne se substitue pas à la présence palestinienne. Le problème auquel nous sommes actuellement confrontés implique le peuple palestinien, pas les Jordaniens. Toute tentative visant à résoudre le problème en méconnaissant l'existence d'un peuple distinct dont l'identité est palestinienne est vouée à l'échec. C'est pourquoi nous ne pouvons éluder le problème ni perdre de vue sa nature. La Jordanie pourra participer aux négociations au moment voulu, mais pas en l'absence ni au détriment des Palestiniens. Une participation jordanienne prématurée serait un facteur de complication.

Madame le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter des déclarations que vous avez faites sur les éléments essentiels de la paix au Moyen-Orient, en premier lieu dans la résolution du 15 décembre 1977. Vous avez correctement identifié les problèmes complexes et adopté des solutions impartiales. De leur côté, vos chefs d'Etat ont fait preuve d'une attitude positive et utile. Nous voyons dans la déclaration de Luxembourg du 2 décembre 1980 un tournant de nature à avoir, dans un proche avenir, des effets constructifs sur le processus de paix. Cette déclaration a constitué une approbation rapide des étapes fran-

chies jusqu'à ce moment et un appel, lancé à toutes les parties concernées, à bâtir sur les acquis pour le bien de toutes les nations.

D'aucuns sont saisis par le découragement devant les défis croissants de notre époque. Cependant, je reste optimiste et plein d'espoir. Je suis convaincu qu'il vaut mieux allumer une flamme que maudire l'obscurité. J'entends la voie de la sagesse me dire: «J'allumerai dans ton cœur une flamme de la compréhension qui ne s'éteindra pas».

A ceux qui aspirent à un monde meilleur, j'apporte la promesse de sacrifier ma vie à cet objectif. Et à ceux qui souffrent du désespoir et de la peur, j'apporte le rêve d'une aube nouvelle qui ranimera l'espoir dans chaque cœur. J'apporte le rêve d'un monde nouveau où les puissants sont justes, où les faibles sont en sécurité et où la paix est sauvegardée. Ensemble, nous poursuivrons nos efforts jusqu'au jour où l'on fera des épées des socles de charrues et des lances des émondoirs. Je vous remercie.

L'ordre du jour de la session du Parlement Européen à Luxembourg comprenait d'importantes séances de travail au cours desquelles ont été traité notamment les problèmes de la condition féminine. Par ailleurs, le Parlement Européen a entendu un exposé de Monsieur Gaston Thorn, Président de la Commission, sur le programme de travail pour 1981 de la Commission des Communautés Européennes.

Accompagnée de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse et du Grand-Duc Héritier, Madame Jihan el Sadate assistait avec ses filles à la séance du Parlement Européen, consacrée à la condition féminine. Elle visita ensuite, en compagnie de Madame Emile Krieps et de Madame Fernand Boden, le Centre de Logopédie à Luxembourg.

Dans la matinée du 11 février, le Président Sadate avait encore un entretien avec Monsieur Christoph van der Klaauw, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, en sa qualité de Président en exercice du Conseil des Communautés Européennes.

Avant de repartir de Luxembourg pour Paris, le Président Sadate et sa famille prirent congé au Palais de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, du Grand-Duc Héritier et de la Princesse Marie-Astrid, en présence de Madame Simone Veil, Président du Parlement Européen, et de Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg.

Accompagné de Madame Simone Veil et de Madame Colette Flesch, ainsi que de Monsieur Guy de Muysen, Maréchal de la Cour, le Président Anouar el Sadate se rendit à l'aéroport de Luxembourg où il donna une conférence de presse, avant son départ en fin de matinée.

A l'issue de sa visite à Luxembourg, Monsieur Anouar el Sadate avait transmis un message de remerciements à Son Altesse Royale le Grand-Duc, dont nous reproduisons le texte ci-dessous :

A l'issue de ma visite à votre pays ami, je me fais le plaisir de vous adresser en mon nom et au nom de la

délégation qui m'accompagne les plus vifs remerciements pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé.

Ce n'est que justice de louer les efforts que vous avez déployés en vue de m'offrir l'opportunité de rencontrer les différents représentants du continent européen.

Ainsi votre grand pays fut la tribune permettant les échanges de vues afin de réaliser l'intérêt commun des peuples et servir les différentes causes de sécurité et de prospérité dans le monde entier.

Meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Avec ma plus haute considération,
Mohamed Anuar el Sadate

Le 125^e anniversaire de la Caisse d'Epargne de l'Etat

Le 125^e anniversaire de la création de la Caisse d'Epargne de l'Etat a été célébré le 20 février 1981 lors d'une séance académique au Théâtre de Luxembourg en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de nombreuses personnalités du monde diplomatique, politique, économique et financier. Des discours furent prononcés à cette occasion par Monsieur Pierre Guill, Président-Directeur de la Caisse d'Epargne de l'Etat, par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et par Monsieur Helmut Geiger, Président du «Deutscher Sparkassenbund». Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement.

Altesse Royale,

Votre Haute Présence à cette manifestation documente une fois de plus le vif intérêt que Vous portez aux affaires économiques, sociales et financières du pays ainsi qu'à la vie des institutions publiques. Au nom du Gouvernement je voudrais Vous exprimer nos remerciements et nos sentiments de profond respect.

Excellences,
Monsieur le Président de la Chambre des Députés,
Madame et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Mesdames, Messieurs,

L'aperçu historique que Monsieur Pierre Guill, Président-Directeur de la Caisse d'Epargne de l'Etat, vient de présenter, illustre en quelques traits marquants la prestigieuse carrière du premier établissement financier de notre pays. Sans doute les auteurs de la loi du 21 février 1856 ne se sont-ils pas imaginés à l'époque tout le potentiel de développement qui résidait dans cette disposition. Mais le passage d'une Caisse d'Epargne plus que modeste avec un nombre très limité de carnets d'épargne à une banque universelle dont la somme de bilan atteint 134 milliards de francs et qui figure parmi les 500 premières banques du monde documente à suffisance le succès financier et commercial de cet établissement. A cette occasion de fête il faut en féliciter les promoteurs et les générations successives d'employés de cette institution, dont le labeur, l'esprit d'initiative et

la clairvoyance ont largement contribué à ce développement spectaculaire.

Mais au-delà du succès commercial, je voudrais relever surtout les éminents services que la Caisse d'Epargne de l'Etat a rendus depuis 125 ans à notre pays et à sa population, ceci notamment dans les domaines de l'encouragement de l'épargne, du financement du logement populaire et des infrastructures publiques ainsi que dans la gestion des fonds de l'Etat. Si le grand nombre de ses clients fidèles est déjà en soi une marque de confiance et de reconnaissance, je voudrais aujourd'hui me faire le porte-parole des autorités publiques pour exprimer notre appréciation pour cette importante mission sociale que la Caisse d'Epargne a exercée avec constance et esprit d'adaptation tout au long des 125 années d'histoire parfois mouvementée et difficile.

La Direction de la Caisse d'Epargne m'a prié d'axer mon allocution d'aujourd'hui avant tout sur les perspectives d'avenir de l'établissement. C'est là bien sûr une invitation qui risque de m'entraîner dans un exercice délicat et périlleux. Mais, faute de pouvoir prédire le futur, je voudrais à cette occasion essayer de définir le rôle et la mission que le Gouvernement souhaite voir exercés par la Caisse d'Epargne de l'Etat dans le cadre des institutions financières publiques et privées du pays.

Comme la Caisse d'Epargne de l'Etat est une banque universelle autonome, ses perspectives d'avenir dépendent bien sûr en premier lieu de ses propres performances et de sa gestion dans un marché concurrentiel. A cet égard, l'expérience professionnelle et le dévouement du personnel, des cadres et de la direction, l'équipement moderne et bien adapté aux services exigés par la clientèle, le réseau des agences réparties sur l'ensemble du territoire, les contacts d'affaires internationaux de première qualité, notamment dans la grande famille des entreprises publiques et, enfin, les fonds propres de l'ordre de 5 milliards de francs ainsi que la réputation de solidité sans faille sont les meilleurs gages d'un avenir prometteur.

On peut ajouter que la récente modification des statuts de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite en Belgique et des tendances analogues dans d'autres pays ont confirmé la mission de banque publique universelle, mission que notre Caisse d'Epargne joue en fait depuis la deuxième guerre

mondiale. Aussi ne saurait-on songer à un retour en arrière, à une amputation de l'une ou l'autre activité bien ancrée dans l'éventail de prestations de services que la clientèle est en droit d'attendre d'une grande banque universelle.

Ceci n'empêche pas que le statut juridique de la Caisse d'Épargne devra être modernisé et précisé sur un certain nombre de points. Mais il ne s'agit pas de nier par des textes juridiques les leçons de l'histoire économique et financière, telle qu'elle a évolué chez nous comme chez nos voisins, mais plutôt d'adapter les textes qui datent d'une autre époque aux réalités actuelles. Dans ce contexte, l'Etat, en tant que garant d'une saine concurrence dans le secteur de l'économie du marché, se doit d'éviter et, le cas échéant, d'éliminer les distorsions de concurrence anormales ou non fondées, sans bien sûr renier les relations d'affaires privilégiées qu'il entretient tout naturellement avec une banque qui lui appartient à cent pour-cent.

C'est dans cette optique de non-discrimination que le Gouvernement a décidé récemment de soumettre dorénavant cette institution au droit commun en matière d'impôt sur le revenu des collectivités ainsi que dans le domaine de l'impôt sur la fortune et de l'impôt commercial communal. L'administration fiscale compétente a été chargée d'élaborer un projet de loi en ce sens. Ceci devrait mettre fin à certaines polémiques et contribuer à la transparence de la situation, sans grever indûment la Caisse d'Épargne, puisque l'ancienne formule d'imposition constituait, compte tenu de la redevance spéciale imposée à la Caisse d'Épargne de l'Etat, une charge fiscale tout à fait comparable à celle du droit commun. D'autres questions en matière de statut restent à être clarifiées. Le Gouvernement s'y consacrera dans les mois à venir en tenant compte, dans la mesure du possible, des observations et suggestions formulées par la Chambre des Députés.

Le souci primordial qui guidera le Gouvernement dans cet exercice sera, d'une part, l'efficacité et la compétitivité de cette institution qui doit garder une mission régulatrice sur le marché et, d'autre part, une insertion optimale dans les circuits de financement du pays.

La mission régulatrice de la Caisse d'Épargne a notamment permis jusqu'ici aux autorités publiques de poursuivre une politique de taux d'intérêt relativement modérés — qui est tout à l'avantage des entreprises qui investissent et des ménages qui souhaitent acquérir un logement — tout en assurant à l'épargnant une rémunération comparable à celle allouée à l'étranger pour des formules d'épargne analogues. Cette mission devient certes plus difficile de nos jours, compte tenu des contraintes actuelles du marché des capitaux belgo-luxembourgeois, mais elle pourrait être d'autant plus vitale dans la situation économique, financière et sociale difficile que le Luxembourg et les autres pays européens connaissent dans la crise actuelle.

L'intégration optimale de la Caisse d'Épargne dans les circuits de financement, tant publics que pri-

vés, du pays doit bien sûr se faire de façon évolutive, compte tenu de la réalité changeante. A cet égard, on peut espérer que la coopération avec les banques privées souhaitée par les pouvoirs publics pourra être encore améliorée par les mesures de normalisation et de modernisation du statut que j'ai énoncées il y a quelques instants.

Quant à l'insertion optimale de la Caisse d'Épargne dans le réseau des institutions financières publiques, là encore les réalités ont été mouvantes dans le passé et continueront à évoluer au cours d'un avenir prévisible. Je pense notamment aux missions grandissantes de la Trésorerie et de la Caisse Centrale de l'Etat dans les relations monétaires et financières internationales, à la création, en 1977, de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement et aux études actuelles au sujet de l'instauration d'un Institut Monétaire Luxembourgeois. A première vue, les relations entre ces différents organismes sont multiples et complexes. Toutefois une analyse fonctionnelle par centres de gravité des diverses activités fait apparaître clairement les liens et les délimitations entre les différents services et organismes publics précités.

Dans cet organigramme la Caisse d'Épargne garde, bien sûr, ses fonctions originelles dans la collecte de l'épargne, dans le financement des logements des ménages, dans le financement des infrastructures publiques et parapubliques et dans la gestion des fonds de l'Etat. Par ailleurs et au-delà de cette spécialisation, la Caisse d'Épargne de l'Etat continuera à figurer sur notre place financière comme grande banque universelle dans les affaires commerciales, tant nationales qu'internationales.

Là encore les brillantes réalisations de la Caisse d'Épargne au cours du passé sont le meilleur gage de son avenir, qui pourra être d'autant plus prospère que partout en Europe les Caisses d'Épargne et les banques publiques connaissent un développement particulièrement dynamique, dont un des plus éminents promoteurs est d'ailleurs Monsieur Helmut Geiger que nous aurons le privilège d'entendre dans quelques instants. Bref, et sous réserve des facteurs de distorsion de la concurrence mentionnés plus haut, le rôle de la Caisse d'Épargne n'est pas appelé à connaître de changement fondamental, mais il continuera à se déployer parallèlement des affaires nationales et de la place financière internationale.

Quant à la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, qui a été créée par la loi du 2 août 1977, cet établissement est spécialisé dans le financement partiel et à des conditions préférentielles des investissements et des exportations des entreprises luxembourgeoises et constitue donc avant tout un instrument de la politique économique. Contrairement au champ d'activité de la Caisse d'Épargne et des banques privées, la SNCI ne fait pas les opérations bancaires courantes, mais par contre elle peut prendre des participations dans des sociétés, ceci dans l'intérêt économique général. La SNCI n'est donc pas en concurrence avec la Caisse d'Épargne et les autres banques, mais elle constitue plutôt un volet complémentaire pour les opérations à moyen et long terme.

En outre, elle est appelée à collaborer étroitement avec la Caisse d'Épargne, étant donné qu'elle contribue au recyclage d'une partie de l'épargne collectée dans notre pays dans l'intérêt de l'économie nationale.

J'en viens maintenant au troisième volet de nos institutions financières publiques, à savoir l'Institut Monétaire Luxembourgeois, dont le principe de la création a été arrêté le 5 janvier 1981 dans une rencontre ministérielle belgo-luxembourgeoise. Comme cette nouvelle a suscité des commentaires erronés sur les intentions du Gouvernement luxembourgeois, je voudrais profiter de l'occasion d'aujourd'hui et de la présence de nombreux spécialistes en la matière pour préciser l'un ou l'autre point, tout en soulignant qu'à l'heure actuelle le projet de loi y relatif est encore sur le métier et que les dernières options politiques ne sont pas encore prises.

La création d'un Institut Monétaire Luxembourgeois répond à un double objectif, à savoir, d'une part, une meilleure insertion et une représentation plus appropriée du Luxembourg dans le Système Monétaire Européen et, d'autre part, une meilleure coordination de la politique monétaire interne. Pour répondre à ce souci, le futur Institut Monétaire sera chargé de plusieurs missions dont la délimitation détaillée reste à faire. Tout d'abord, l'Institut Monétaire sera chargé de la mise en œuvre du droit d'émission de l'Etat luxembourgeois, qui est exercé jusqu'ici par la Caisse Générale de l'Etat, et de la gestion des moyens de paiement internationaux du Luxembourg, c'est-à-dire notamment de l'or, des droits de tirage spéciaux, des unités de compte européennes et de la position luxembourgeoise sur le Fonds Monétaire International. Par ailleurs, l'Institut Monétaire comprendra un département «contrôle des banques» qui reprendra les compétences de l'actuel commissariat au contrôle des banques. En outre, il est envisagé d'habiliter l'Institut Monétaire à faire fonction d'intermédiaire entre les banques luxembourgeoises et la Banque Nationale de Belgique à propos des opérations de réescompte. Enfin, l'Institut Monétaire pourrait être chargé, à titre fiduciaire et en étroite collaboration avec la Caisse d'Épargne, de la gestion de la partie des fonds du Trésor ayant un caractère de réserves.

Ce nouvel institut, qui sera un institut sui generis et non pas une banque centrale à part entière puisque son droit d'émission et ses opérations sont limités strictement, complétera donc utilement les institutions financières existantes, dont les attributions ne sont pas modifiées. Ainsi la Caisse Centrale de l'Etat continuera à fonctionner en étroite collaboration avec la Caisse d'Épargne en tant que caissier de l'Etat et pour les dépôts en consignation. D'autre part, le service de la Trésorerie de l'Etat gardera ses compétences comme comptable de l'ensemble des opérations financières de l'Etat, comme contrôleur de l'émission de la monnaie de l'Etat et comme gestionnaire de la dette publique.

Si j'ai décrit en détail les fonctions des divers organismes financiers publics, c'est pour mieux pouvoir

en souligner les spécificités ainsi que les points de cohérence et de coopération et pour démentir indirectement ceux qui ont cru voir dans nos récentes initiatives une intention de nous départir de l'union économique belgo-luxembourgeoise. A cet égard je ne peux que rappeler l'attachement du Gouvernement luxembourgeois à cette union qui a fait ses preuves au cours de l'histoire particulièrement mouvementée. L'aménagement, d'un commun accord, à l'occasion de la prorogation pour une nouvelle période de dix ans, de certaines dispositions de l'association monétaire ne change et ne changera pas le statut du franc belge au Grand-Duché.

Dans ce contexte je voudrais d'ailleurs relever que le Conseil économique et social, qui regroupe les forces vives de la nation, a conclu dans son avis récent de manière unanime que l'union économique belgo-luxembourgeoise a constitué pour notre pays une expérience très largement positive et a recommandé au Gouvernement une prorogation de la Convention y relative. Certes il reste quelques points en négociation, notamment dans le domaine des accises, mais les deux Gouvernements sont décidés à faire avancer rapidement les travaux de mise au point des textes et à saisir les Parlements respectifs de cette question vers le milieu de cette année.

Notre attachement à l'U.E.B.L. ne diminue pas pour autant notre engagement pour l'unification européenne, notamment dans le domaine monétaire. A notre grand regret la mise en œuvre de la deuxième étape, c'est-à-dire de la phase institutionnelle du système monétaire européen, qui était initialement prévue pour mars 1981, n'a en fin de compte pas été décidée lors du Conseil Européen des 1^{er} et 2 décembre 1980 à Luxembourg, toutefois le système embryonnaire actuel a largement fait ses preuves au cours des dernières années en contribuant à une stabilité assez remarquable des cours de change dans la zone européenne, alors qu'à l'extérieur les fluctuations de cours sont restées très amples et largement erratiques. Ceci plaide à notre sens pour un renforcement de l'expérience par le biais de la création d'un Fonds Monétaire Européen, qui pourrait conduire en même temps à une plus grande cohérence entre les pays européens dans le domaine des politiques économiques et monétaires, d'une part, et des institutions européennes, d'autre part. En tout cas, le Luxembourg est prêt à s'associer à part entière à cette expérience et à accueillir, le moment venu, le siège de cette nouvelle institution dans sa capitale, conformément aux accords intergouvernementaux de 1965.

D'un autre côté, les tensions apparues dans le système à la suite de l'envol du dollar, devraient être acceptées et surmontées grâce à la flexibilité et les marges financières dont il est doté. Un flottement des monnaies européennes entre elles serait la dernière des erreurs que les pays européens peuvent se permettre eu égard aux nombreux problèmes économiques et financiers qui accablent la Communauté. Les difficultés de la solution de ces derniers en seraient encore aggravées.

Altesse Royale,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Ces quelques considérations sur le développement futur des institutions financières publiques, tant au Luxembourg qu'en Europe ne visent pas à nous éloigner du sujet de cette séance académique, mais plutôt à mieux situer dans le contexte national et européen la mission de cette institution prestigieuse dont nous fêtons le 125^e anniversaire.

Ce tour d'horizon d'ordre institutionnel plus large est peut-être d'autant plus opportun que malheureusement les perspectives économiques, tant chez nous que dans le reste du monde, sont marquées de nombreux points d'incertitude, voire d'inquiétude.

Mais, en cette journée de fête, je ne voudrais pas alourdir l'ambiance par des pronostics pessimistes, d'autant plus que j'ai entière confiance que la Caisse d'Épargne de l'État a suffisamment de ressources propres, tant en hommes qu'en capital, pour s'adapter avec souplesse et esprit d'initiative à toutes les situations et pour contribuer, comme par le passé, au bien-être de notre population et au développement de notre économie et de la collectivité nationale.

Pour terminer, je voudrais donc, au nom du Gouvernement, réitérer à la Caisse d'Épargne de l'État nos félicitations pour cet anniversaire, nos remerciements pour les éminents services rendus à la nation et nos meilleurs vœux de prospérité pour l'avenir.

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement en 1980

L'année économique 1980 a été marquée avant tout par un affaiblissement prononcé de la conjoncture mondiale. Cette évolution défavorable a entraîné dans la plupart des pays industrialisés un renforcement des aides publiques à l'investissement et à l'exportation qui sont les deux ressorts fondamentaux de toute économie ouverte sur l'extérieur.

Au Luxembourg, le législateur a chargé la SNCI d'appuyer les efforts du Gouvernement en vue de stimuler les investissements de modernisation et de diversification et de promouvoir les exportations de nos produits et de nos services. C'est dans cette optique que la SNCI a poursuivi en 1980 son intervention financière sélective en faveur de l'économie luxembourgeoise.

Un survol des principaux chiffres traduisant l'activité de la SNCI montre que les crédits à l'investissement alloués en 1980 (crédits d'équipement, prêts à long terme, prêts CECA) ont atteint 1.322 millions de francs, contre 1.268 millions de francs alloués en 1979, ce qui correspond à une progression de 4%.

La ventilation entre les différents types de crédits montre un certain réajustement entre les crédits d'équipement, d'une part, et les prêts à moyen et long terme, d'autre part. Ce placement, qui s'est opéré essentiellement dans le secteur des entreprises de taille plus grande sur la base d'un réexamen de la politique de financement de la SNCI et d'une combinaison différente avec les aides budgétaires, est dû au fait que la SNCI a été amenée à une sélectivité accrue en matière de crédits d'équipement en raison du niveau forcément limité de ses fonds propres. Cette demande a aussi donné lieu à la fixation de critères plus nuancés en accord avec le Gouvernement.

Il y a lieu de signaler par ailleurs dans ce contexte que la Commission des Communautés Européennes a accordé à la SNCI un deuxième prêt global de 200 millions de francs, bénéficiant d'une bonification d'intérêt. Ce prêt est destiné au financement partiel des investissements comportant la création de nou-

veaux emplois dans les petites et moyennes entreprises, et ce en vue d'absorber une partie des salariés de la sidérurgie.

Enfin, dans la rubrique des crédits à l'investissement, il y a lieu de signaler également plusieurs dispositions de l'avenant à l'accord de la conférence tripartite «Sidérurgie» du 19 mars 1979 sur la restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise. Les dispositions afférentes définissent les conditions et les modalités de prêts spéciaux de la SNCI aux entreprises sidérurgiques luxembourgeoises pour un montant total de 1.211 millions de francs au titre des investissements réalisés au cours des exercices 1980 et 1981. Ces prêts spéciaux seront liquidés au cours des exercices 1981 et 1982.

Au total, les investissements financés partiellement par la SNCI en 1980 se chiffrent à 5.385 millions de francs et comportent la création d'environ 1.295 emplois nouveaux.

Dans la rubrique des crédits à l'exportation, on a enregistré un recul sensible du recours à la SNCI, (378 millions de francs en 1980 contre 816 millions en 1979) à la suite de l'intensification de la concurrence internationale et de la distorsion dans les conditions de financement public au profit des concurrents étrangers, qui ont écarté dans l'un ou l'autre cas les entreprises luxembourgeoises de différents marchés étrangers.

En octobre 1980 la SNCI a émis son premier emprunt d'un montant de 250 millions de francs aux mêmes conditions que celles de l'emprunt de 500 millions de l'État grand-ducal, émis au même moment. En janvier 1981 la SNCI a obtenu par ailleurs un prêt de la Caisse de Pension des Employés Privés de 400 millions de francs. Le prêt est destiné au refinancement partiel de certains crédits d'investissement accordés par la SNCI.

Si le bénéfice n'est pas l'objectif prioritaire de l'action de la SNCI, le résultat positif de 160,8 millions de francs en 1980 — acquis grâce au rendement

exceptionnel des placements et au contrôle très serré des frais de gestion — permet de renforcer d'autant les fonds propres de la SNCI qui, compte tenu des provisions à caractère de réserve, dépassent les 2,5 milliards de francs au début de 1981.

La somme du bilan de la SNCI a atteint 3.090 millions de francs au 31 décembre 1980, contre 2.442 millions de francs un an plus tôt, ce qui constitue une progression de 26%.

Si, dans l'ensemble, les résultats précités dénotent à la fois un niveau d'activité économique satisfaisante et un appui public conséquent, il ne faut toutefois pas se cacher que la dégradation sensible de la conjoncture en 1980 et les perspectives maussades pour 1981 ont, ces derniers temps, fait hésiter certains investisseurs. En même temps, les exportateurs luxembourgeois de biens d'équipement rencontrent des difficultés croissantes face à la concurrence internationale qui peut le plus souvent s'appuyer sur des

aides publiques directes ou indirectes plus importantes.

Ces difficultés sont encore aggravées par une hausse constante des taux d'intérêt sur le marché des capitaux belgo-luxembourgeois, qui découragent à la fois les investisseurs et les clients étrangers et compliquent par ailleurs les problèmes de refinancement des établissements de crédit.

Malgré ces difficultés, le conseil d'administration de la SNCI continuera, pour sa part, de remplir de façon conséquente la mission qui lui a été conférée par le législateur et d'utiliser au mieux les moyens de cet institut financier public, afin d'obtenir grâce à une approche sélective et concertée avec les instances publiques et le secteur financier privé, un effet maximum pour le pays en termes de modernisation et de diversification des structures de production, de sauvegarde d'emplois productifs et rémunérateurs ainsi que de promotion des exportations de produits et de services luxembourgeois.

Vue d'ensemble des opérations décidées en 1978, 1979 et 1980

	en millions de Francs			Total
	1978	1979	1980	
Crédits d'équipement	598	588	338	1.524
Prêts à long terme	40	585	903	1.528
Prêts CECA	—	95	81	176
Crédits à l'exportation	210	816	378	1.404
Participations	268	2	—	270
Total	1.116	2.086	1.700	4.902

L'effet, en termes d'emplois nouveaux, des opérations décidées en 1980

Crédits d'équipement	environ 495 emplois
Prêts à long terme	environ 510 emplois
Prêts CECA	environ 290 emplois
Total des crédits d'investissement:	environ 1.295 emplois

Crédits d'équipement: Montants accordés (en milliers de francs)

Année	Industrie	Artisanat	Hôtellerie	Commerce	Total
Trésor public					
1975	98.650	22.605	10.700	—	131.955
1976	109.150	19.860	9.700	—	138.710
1977	142.150	43.810	27.800	—	213.760
SNCI					
1978	421.900	102.490	31.890	41.920	598.200
1979	279.200	176.885	66.200	65.725	588.010
1980	84.950	125.220	59.770	67.790	337.730

Source: Extraits du «Rapport et Bilan 1980» de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI).

L'aménagement du territoire et le progrès technique

Le 31 janvier 1981, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a prononcé le discours suivant à Luxembourg à l'occasion de la 22^e Journée de l'Ingénieur:

I. Introduction

L'aménagement du territoire, cheval de bataille des hommes politiques, des planificateurs, des urbanistes et des écologues, n'est pas une invention moderne. Tout comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, nos ancêtres ont pratiqué la chose inconsciemment et sans la dénommer. Comment pourrait-on expliquer autrement la belle ordonnance de mainte agglomération ancienne, le sens d'à propos de nombreuses implantations de châteaux et de bourgs dans des sites incomparables, les tracés audacieux de routes et l'agencement harmonieux des espaces ruraux ? Le travail séculaire des hommes a façonné nos paysages avec un sens inné des dimensions, pour la plupart du temps avec une préoccupation esthétique spontanée, que l'homme-artisan n'arrivait pas à altérer.

L'utilisation optimale du territoire et de ses ressources est après tout une préoccupation politique fondamentale de tous les temps.

Si néanmoins, l'aménagement du territoire est devenu une discipline de plus en plus à la mode, c'est qu'il y a eu une prise de conscience de mutations, de périls et de conflits qui posent les données du problème en termes nouveaux. Une rupture d'harmonie, d'esthétique et de spontanéité s'est produite, rupture qu'après un siècle de dégradation nous tendons à réparer ou à éviter à l'avenir.

A la base de cette évolution se trouve le progrès trépidant de la chimie et des techniques industrielles, la course à la production et au gain, des facteurs démographiques, tantôt d'encombrement humain dans les villes, tantôt de migrations dépeuplant les campagnes, un recul des jouissances simples et naturelles. Les multiples intérêts des hommes de nos jours entrent en conflit les uns avec les autres, le sol national subit des atteintes, des balafres, des défigurations, des épuisements. L'homme ne vit plus harmonieusement la complémentarité de son travail et de ses loisirs, le milieu ambiant étant souvent hostile ou contaminé.

A cela s'ajoute qu'il faut assurer l'avenir, ménager les moyens et les affecter avec intelligence et prévision, pour que l'économie d'aujourd'hui ne tue pas l'économie de demain.

Tout cela implique un prévisionnisme délibéré et une mise en ordre des affectations multiples de l'espace disponible à la nation.

Cela est particulièrement important pour un espace national aussi exigu que le nôtre, dont il faut entrevoir les limites de développement d'une façon réaliste.

Si c'est le progrès technique qui a contribué à ce bouleversement des conditions de vie, est-ce que cela signifie qu'il faut le juguler ? Bien sûr que non. Mais son insertion dans une politique générale assurant d'optimales conditions de vie et de production, doit se faire avec discernement et un sens aigu des équilibres humains et naturels.

C'est là l'objet de l'aménagement général du territoire tel que nous le concevons au Luxembourg. Votre président a pensé que je pourrais en tant que responsable gouvernemental de la coordination générale de ses efforts vous en entretenir, vous expliquer aussi notre législation et nos travaux dans ce domaine en vous sensibilisant comme créateurs et transformateurs aux problèmes de l'aménagement réfléchi.

Je commencerai donc par:

II. Les objectifs, les instruments et l'organisation de l'aménagement du territoire au Grand-Duché de Luxembourg

Les débuts des travaux effectifs pour l'aménagement général du territoire remontent à l'année 1969. Le projet de loi y relatif fut déposé le 29 mai 1970, amendé en 1971. Le projet fut voté le 20 mars 1974.

S'il est exact que la loi du 20 mars 1974 concernant l'aménagement général du territoire a posé, pour la première fois, l'organisation spatiale du Luxembourg au niveau le plus élevé, national, il est vrai aussi que la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes a constitué une première approche, au niveau communal, pour organiser l'occupation de l'espace dans un sens souhaitable, c'est-à-dire conforme aux intérêts des populations concernées. Les préoccupations à la base d'un aménagement du territoire ont donc déjà trouvé, il y a plus de 40 ans, une expression juridique, partielle il est vrai, s'attachant à améliorer les conditions de vie de la population dans ce qu'elles ont de courant, de quotidien. Ces deux lois constituent donc à l'heure actuelle, à des niveaux différents – communal pour l'une et national pour l'autre – les deux instruments juridiques essentiels de l'aménagement du territoire. Un problème d'harmonisation se pose. La loi d'aménagement communal doit être réformée pour l'intégrer dans les conceptions de base de l'aménagement général du territoire.

En ce qui concerne l'aménagement général du territoire, les objectifs, les instruments et l'organisation sont les suivants:

A. Objectifs

Sur le plan national, la loi du 20 mars 1974 sur l'aménagement général du territoire fournit la base législative nécessaire à un aménagement national du territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Il s'agit

d'une loi-cadre qui énumère les objectifs généraux visés par l'aménagement du territoire et les moyens à mettre en œuvre, décrit les instruments nécessaires à la réalisation de la politique définie en la matière.

Suivant la définition donnée de l'aménagement du territoire (article 1^{er}), la loi a pour objet «d'assurer aux habitants du pays, dans une perspective à long terme, les meilleures conditions de vie, tant matérielles que morales, en promouvant, en fonction du bien-être commun, la mise en valeur harmonieuse du territoire par l'utilisation et le développement optimum de ses ressources».

Dans ce cadre général et vaste, l'aménagement du territoire doit contribuer notamment à la réalisation des objectifs généraux suivants (art. 2):

- l'amélioration des conditions de vie de la population et l'assainissement de l'environnement;
- l'amélioration de l'habitat et le développement harmonieux des structures urbaines et rurales;
- la valorisation optimale des ressources économiques;
- la protection de la nature et la sauvegarde des ressources naturelles;
- la conservation et le développement du patrimoine culturel national.

Ces objectifs, vous l'aurez remarqué, couvrent presque l'ensemble de la politique nationale. Faut-il en déduire que la notion d'aménagement fait double emploi avec celle de la politique générale ? L'aménagement harmonise les politiques dans leurs incidences sur le territoire physique. Il régularise leurs collisions sur le plan de l'espace.

B. Instruments

En vue de la réalisation de ces objectifs et selon l'article 3 de la loi du 20 mars 1974, les instruments sont principalement:

1. Ceux qui posent les politiques de base:

- les mesures de politique économique et sociale;
- les mesures d'organisation de l'enseignement et de la formation professionnelle;
- les mesures de protection de santé, habitat, loisirs, etc.

2. Ceux qui traduisent ces politiques sur le plan de l'espace:

- les plans d'aménagement;
- les investissements publics dans les domaines suivants: zones industrielles, voies de communications, approvisionnement en eau et énergie, évacuation et traitement des déchets solides et liquides, zones de loisirs, bâtiments et équipements administratifs, scolaires, socio-culturels, hospitaliers, sanitaires et sportifs.

Les directives générales de promotion de ces objectifs sont corrigées dans le programme directeur de l'aménagement du territoire prévu à l'article 10 de la même loi et qui définit «les objectifs prioritaires de la

politique d'aménagement du territoire et les mesures requises en vue de son exécution. Ce dernier est en quelque sorte l'expression matérielle et nationale de l'idée d'aménagement du territoire telle qu'elle a été décrite ci-dessus.

Le premier programme directeur a été arrêté le 6 avril 1978 par le Gouvernement en conseil. Dans une soixantaine de propositions il faut des recommandations qui obtiennent valeur obligatoire pour la pratique et l'exécution des lois dans le chef du pouvoir exécutif. Ce programme directeur est à réviser périodiquement, peut donc se conformer à des besoins et des moyens nouveaux. Une révision du premier programme est actuellement en cours de préparation. Placé dans une perspective 1990, avec des éclairages sur l'an 2000, il s'étend sur l'ensemble du territoire national, contient les principales options de développement économique et social ainsi que d'aménagement physique. Il sert de document de base à la confection des plans d'aménagement partiel ou global prévus par la loi du 20 mars 1974 et des projets d'aménagement selon la loi du 12 juin 1937 ainsi qu'à la coordination intercommunale et internationale. En fonction de ces objectifs, il exprime, par le texte et les représentations graphiques, un avenir souhaitable, mais réaliste par:

- a) Une vision générale des conditions de vie futures (niveau et qualité de vie).
La partie économique est sous le signe de la restructuration et de la rationalisation de l'industrie luxembourgeoise, comporte les programmes de diversification industrielle et de judicieuse répartition des cellules de production sur le pays (création de zones industrielles nationales).
- b) La situation du Grand-Duché dans l'Europe et en particulier les relations du pays avec les régions frontalières étrangères.
L'aménagement du territoire est placé dans l'optique d'une coopération très étroite avec les Etats voisins (programme transfrontalier: Sarre-Lorraine-Luxembourg avec la Belgique Haute-Sûre).
- c) Une étude de l'équilibre interrégional en fonction de la répartition territoriale de la population, compte tenu des caractères particuliers et des possibilités de développement économique des diverses unités d'aménagement retenues.
Le programme directeur analyse les vocations économiques des 4 régions (Centre, Sud, Nord, Est).
- d) Une restructuration de l'armature urbaine et des unités territoriales qui la composent.
Le programme directeur établit le schéma de fusion des communes en se fondant sur une analyse des administrations: Centres d'attraction et de développement (entre 35 et 40).
- e) Une description de la répartition des activités économiques (industrie, services, agriculture, tourisme).

- f) Une redistribution des structures d'accueil (administrations, logements, équipement sanitaire et social, enseignement, formation et culture, sports et loisirs).
- g) L'amélioration de l'infrastructure de base (voies de communication, postes et télécommunications, alimentation en eau et en énergie).
- h) Une meilleure protection de l'environnement (protection de la nature, sylviculture y comprise, protection des sites et monuments, élimination des déchets, assainissement des eaux et de l'atmosphère, lutte contre le bruit).
- i) Une prise en considération des nécessités de la protection civile et nationale.
- j) Une prospective économique et une prévision démographique à long terme basées sur des hypothèses d'ordre quantitatif et qualitatif plausibles et compatibles entre elles.

On ne peut envisager une véritable croissance de la population de résidence. Il s'agit de stabiliser autant que possible la répartition spatiale de celle-ci en créant dans les diverses régions du pays des conditions de vie et de travail satisfaisantes et comparables.

Un fait notable, la répartition de notre population:

dans les régions Sud et Centre habitent $\frac{3}{4}$ de notre population;

dans les régions Nord et Est habitent $\frac{1}{4}$ de notre population.

En l'arrétant, le Gouvernement le rend obligatoire sur le plan de l'Etat. Le document s'impose à chaque ministre, à l'administration gouvernementale et aux autres administrations publiques. Le document rendu public fait que tous les intéressés sont au courant des lignes directrices de la future politique gouvernementale en la matière. Cette publication ne produit aucun effet juridique vis-à-vis des tiers. Pour qu'un tel effet se produise, il faut que le programme directeur soit prolongé par des plans d'aménagement partiel ou global prévus à l'article 11 et rendus obligatoires par règlement grand-ducal pris en vertu de l'article 12 de la loi.

Un premier programme directeur a été arrêté le 11 novembre 1977.

La situation politique créée par les élections de juin 1979 et la constitution d'un nouveau Gouvernement, de par leur nature, ont appelé une révision complète de ce document. Les travaux entrepris se situent toujours dans la perspective 1990, celle retenue par le programme directeur applicable. En 1983-1984 seront mises en route les études qui mèneront à une image territoriale plus lointaine: 2000 ou 2010.

Les plans d'aménagement partiel ou global

L'existence du programme directeur est une condition nécessaire à la concrétisation de la loi et à sa transformation dans la réalité par l'intermédiaire de plans d'aménagement partiel et global. Programme

directeur et plans d'aménagement constituent l'arsenal proprement dit de l'aménagement du territoire.

Les plans sont établis selon les objectifs du programme directeur arrêté par le Gouvernement. Ces plans peuvent être déclarés obligatoires par un règlement grand-ducal; leur réalisation est alors d'utilité publique et ils sont alors aussi opposables aux tiers. Dans ces cas une procédure de participation est prévue par la loi pour les communes et les tiers intéressés.

Ces plans qui, à un niveau médian, traduisent et explicitent les options nationales d'aménagement du territoire fournissent les éléments indispensables pour arrêter des choix opérationnels d'aménagement.

Les plans d'aménagement partiel ou global réalisés ou en cours d'élaboration

Depuis l'approbation du programme directeur par le Gouvernement en Conseil, l'élaboration de huit plans d'aménagement partiel ou global a été décidée. Ci-après ces plans:

- a) *Les plans d'aménagement partiel, c'est-à-dire visant un objectif unique*
 - 1) Celui des zones industrielles à caractère national dans le sud du pays (Bascharage, Ehlerange, Foetz, Bettembourg/Dudelange) a été déclaré obligatoire par règlement grand-ducal le 25 août 1978.
 - 2) Le plan concernant:
 - l'agrandissement de la zone industrielle à caractère national de Bettembourg-Dudelange en vue de l'implantation du laminoir à froid de l'Arbed et
 - la création d'une zone industrielle à caractère national sur les terrains de la MMR-A sis à Rodange est obligatoire depuis le règlement grand-ducal du 26 novembre 1979.
 - Les travaux de la Tripartite ont démontré récemment la nécessité d'établir également une zone industrielle nationale à Differdange.
 - 3) En ce qui concerne le plan intéressant l'implantation de zones industrielles à caractère national dans le reste du pays, le Conseil de Gouvernement a approuvé en date du 9 janvier 1981, la création de zones à Wiltz, Erpeldange/Diekirch, Contern et Bertrange/Strassen. Elles seront bientôt déclarées obligatoires par règlements grand-ducaux. En ce qui concerne l'est du pays, les investigations continuent (zone de Wasserbillig-Mertert – potentiellement Remerschen). Pour les zones industrielles il reste à procéder à une harmonisation entre les zones à caractère national et celles à caractère local, prévues par les communes dans leurs projets d'aménagement selon la loi du 12 juin 1937, en adaptant les caractéristiques (situation, nombre, dimensions) des «communales» aux besoins globaux prévisibles du pays.

Le Gouvernement veille à ce que les zones communales soient conformes aux exigences générales du plan-directeur.

- 4) Un plan ayant pour objectif la protection prioritaire de certaines réserves naturelles est en voie d'élaboration avec la collaboration des ministères de l'agriculture et de l'environnement, c'est-à-dire de ceux compétents pour l'exécution des lois y relatives. Dans un souci de coordination tous les efforts en cours en matière d'environnement naturel ont été regroupés à l'intérieur d'un programme d'aménagement partiel portant sur l'ensemble du territoire.

Débutant par une déclaration d'intention générale du Gouvernement qui embrassera la totalité du domaine concerné, le plan d'aménagement projeté sera réalisé par étapes en fonction d'un programme de priorités et d'action.

b) Les plans d'aménagement global visant des objectifs multiples

- 5) Re'mecherhaff

Lors de sa réunion du 14 novembre 1980, le Gouvernement a décidé l'élaboration du plan d'aménagement sous rubrique, étant donné les incompatibilités entre certains projets d'envergure, tels que la zone industrielle, la liaison routière Luxembourg-Sarre, le prolongement de la route du vin, le centre de sports nautiques, les besoins de la viticulture et de l'agriculture, l'activité des sablières, la protection de réserves naturelles (faune et flore).

C'est un plan particulièrement complexe par la multiplicité des intérêts en cause et la dégradation avancée de l'harmonie entre les vocations de la région.

A partir d'alternatives d'aménagement possibles, le choix d'une proposition d'aménagement de «départ» doit d'abord permettre de préciser les mesures d'urgence à prendre, ensuite d'arriver à un projet final conforme à l'environnement naturel et humain du site, en y mettant de l'ordre.

- 6) Aéroport

En fonction des études faites pour l'extension de l'infrastructure et notamment le prolongement de la piste principale, le Gouvernement a décidé d'élaborer un plan d'aménagement global, tendant à harmoniser tous les intérêts en cause: aéroport, communes, particuliers, environnement, etc.

Il a été constaté que la prolongation de la piste et les aires accessoires empiètent sur certains intérêts écologiques et de développement communal qu'il faut coordonner.

- 7) Région du parc de la Haute-Sûre

Dans le cadre de dispositions prises par le Gouvernement le 9 janvier 1981, toutes les études et tous les travaux concernant cette région vont trouver une concrétisation dans un plan d'aménagement global dont un avant-projet verra vraisemblablement le jour vers la fin de l'année

1981. Ce plan d'aménagement tiendra compte également de la protection de l'environnement naturel.

- 8) Région d'aménagement «Sud»

Tous les plans d'aménagement en cours sont basés sur des préoccupations d'une grande actualité. Il reste que dans une perspective plus globale, ces solutions partielles appellent une insertion dans un ensemble d'images d'aménagement directrices plus larges et situées à un niveau immédiatement inférieur au programme directeur qui sera ainsi affiné à un premier degré. Ce qui revient à retenir l'établissement de plans d'aménagement global aux niveaux des régions telles qu'elles ont été définies par le programme directeur.

En ce qui concerne une première approche des priorités, il semble que la région Sud, de par son poids démographique, économique et social, la transformation dans laquelle elle est engagée du fait du redéploiement industriel en fonction de la restructuration sidérurgique, la détermination des zones industrielles à caractère national, le projet du déplacement partiel de la ligne ferroviaire Esch-sur-Alzette-Pétange, les projets routiers, la nécessité d'ordonner l'urbanisation et d'améliorer la qualité de vie en résolvant les problèmes d'environnement appelle l'élaboration d'un plan d'aménagement global.

Il faut souligner que tous les plans d'aménagement en cours d'élaboration devront être conduits de manière à permettre, sans difficultés majeures leur intégration dans les futurs plans d'aménagement régionaux.

c) Harmonisation des projets d'aménagement communaux avec le programme directeur et les plans d'aménagement partiel ou global

Il s'agit là d'un problème aussi délicat qu'essentiel puisqu'en principe il s'agit d'harmoniser, dans un certain sens, les prérogatives de l'Etat, ou l'intérêt national, avec les libertés communales, un intérêt subnational.

En accord avec le Ministère de l'Intérieur, il est prévu de faire en sorte que l'obligation faite à toutes les communes d'élaborer un projet d'aménagement dans les trois ans suivant l'approbation du programme directeur par le Gouvernement, soit exécutée par toutes les assujetties dans ce délai.

Une procédure va voir le jour afin que l'indispensable opération mentionnée ci-dessus puisse se faire à partir de mars 1981 dans un délai raisonnable (1 à 2 ans).

Elle englobera les travaux déjà entamés en vue d'une harmonisation partielle des zones industrielles à caractère national et communal.

d) Les travaux sur le plan international

Pour compléter l'image des activités et des objectifs de l'aménagement du territoire, il n'est pas possible de ne pas évoquer le plan international.

Certains problèmes et leurs solutions ne s'arrêtent pas aux frontières qui constituent, par définition, des lieux de prédilections pour l'harmonisation des mesures d'aménagement prises par des Etats voisins.

Dans cette perspective nous prenons, pour l'essentiel, part à des travaux qui se font au Conseil de l'Europe, dans le cadre du Benelux et de la région Sarre/Rhénanie-Palatinat/Lorraine/Luxembourg.

En ce qui concerne les deux derniers espaces, qui nous touchent de près, il y a lieu de signaler que:

- sur le plan du Benelux, nous participons activement à une esquisse structurelle globale concernant l'ensemble du territoire. Instrument de coordination des politiques d'aménagement du territoire des trois pays, l'objectif de cette esquisse est l'élaboration d'un cadre global de référence dans lequel, dans la perspective des années 1990-2000, sont données des indications sur les évolutions spatiales les plus favorables de la région Benelux considérée comme une unité. En outre, a été entrepris l'élaboration d'un avant-projet d'esquisse structurelle qui concerne le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et, pour la Belgique, les régions d'Arlon-Virton, de Bastogne, de St Vith et des Hautes Fagnes-Eifel. Il y sera tenu compte des options françaises quant à la région de Longwy;
- dans le cadre de la Commission régionale Sarre / Rhénanie-Palatinat / Lorraine / Luxembourg, un groupe de travail «Aménagement du territoire» a pour but essentiel de contribuer à l'harmonisation des objectifs d'aménagement du territoire poursuivis par chacun des partenaires sur son territoire, notamment dans les régions frontalières.

C. Organisation

Dans le cadre national, on peut distinguer schématiquement, selon les attributions, trois niveaux:

- *un niveau de décision*: le Conseil de Gouvernement, dont la mission est d'arrêter le programme directeur de l'aménagement du territoire, les mesures nécessaires à sa mise en œuvre ainsi que les plans d'aménagement partiel ou global;
- *un niveau de préparation et d'exécution des décisions*: un ministère ayant dans ses attributions l'aménagement du territoire, assisté d'un Secrétariat de l'Aménagement du Territoire et d'un Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire.

Le Ministre responsable de l'Aménagement du Territoire assure l'exécution des décisions prises par le Conseil de Gouvernement et fait annuellement rapport à la Chambre des Députés sur la situation en la matière.

Le Secrétariat, cellule technique de réflexion, de conception et de synthèse, aide le Ministre dans les tâches qui lui sont dévolues par la loi. Il assure aussi les secrétariats du Comité Interministériel ainsi que du Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire décrits ci-dessous.

Le Comité a pour mission principale de coordonner les travaux préparant certaines décisions du Conseil de Gouvernement et est composé uniquement de hauts fonctionnaires des divers ministères concernés par les problèmes d'aménagement du territoire.

- *Un niveau consultatif*: le Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire, chargé de fournir un avis sur les questions qui lui sont soumises par le Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire et de formuler de sa propre initiative toutes suggestions concernant l'aménagement du territoire qu'il juge utiles.
- Ce Conseil est composé en majeure partie de représentants d'organisations extérieures à l'administration dont les préoccupations en matière d'aménagement du territoire sont importantes.

La description que je viens de vous faire, montre la spécificité de la conception luxembourgeoise de l'aménagement du territoire: globalité de l'approche, moyens économes et souples de mise en œuvre. Pour éviter les doubles emplois administratifs et la lourdeur de l'appareil, rien n'est changé à la compétence de conception et d'exécution des ministères techniques. Le Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire est appelé seulement à faire la synthèse des affectations, en les coordonnant de toutes les parties du territoire en vue d'atteindre l'effet optimal pour l'ensemble des aspirations nationales. Il m'a toujours semblé que le Président du Gouvernement étant par nature le coordinateur gouvernemental, fût le mieux placé pour patronner cette politique. En effet, l'application des directives au plan directeur ne va pas souvent sans heurts entre administrations de l'Etat ni sans heurts avec les aspirations des communes ou entreprises. Aussi les meilleurs résultats sont-ils obtenus, si tous se sentent également sensibilisés.

III. L'aménagement et le progrès technique

Le progrès technique trouve-t-il sa place dans cet ensemble d'aspirations ? En quoi facilite-t-il la réalisation de l'harmonie recherchée ? En quoi interfère-t-il pour la troubler ?

Je n'ai pas l'intention de donner ici un aperçu historique de l'impact que le progrès technique a eu de tous temps sur l'aménagement du territoire, à commencer par le moment où l'homme est sorti de la caverne pour construire la première hutte, pour fabriquer ses outils et ses armes, jusqu'à ce qu'à la fin du 18^e siècle le progrès technique se manifeste, avec l'utilisation méthodique et massive de la machine et l'exploration de plus en plus systématique de la nature par la science, avec une vigueur et une accélération particulières qui perdurent.

Aujourd'hui chacun est en mesure de constater, par lui-même et sans grand effort d'imagination, l'impact direct et indirect, profitable ou nuisible que le progrès technique a eu dans le passé sur l'aménagement du territoire dans notre pays et ailleurs: L'extraction de matières premières, l'industrialisation et

l'urbanisation qui s'en est suivie avec tout ce qu'elle comporte

- en tant que logements et équipements en tout genre,
- l'agriculture moderne,
- la réalisation de nombreuses voies de communication en dehors des fleuves, à savoir, le rail, la route, l'aéroport, les lignes téléphoniques,
- l'automobile qui est devenue un des symboles de notre civilisation technique, de l'avion et du téléphone,
- l'infrastructure destinée à l'alimentation en eau, gaz et électricité,
- les barrages, conduites et unités de production et
- enfin les problèmes de pollution et d'environnement.

Ces derniers opèrent un choc en retour d'un progrès technique dominant tout et assimilé longtemps, malgré ses aspects négatifs considérés comme négligeables, jusqu'à ce que leur accumulation en ait fait un problème de qualité de vie, de progrès tout court.

Ce défi de la qualité de vie, le progrès technique a dû le relever aussi, non sans interrogations sur un mode de vie basé davantage sur le «plus avoir» que le «bien-être» ou confondant les deux.

Il ne peut cependant être question de sacrifier le progrès technique à la qualité de la vie. Il faut le discipliner pour le mettre au service de celle-ci, au moins pour le respecter.

Nos économies et nos modes de vie dépendent étroitement de la technique et de ses progrès. Dans cette optique, notre capacité dans ce domaine est une question de survie en face notamment de la concurrence étrangère. La pression qu'exercent les pays nouvellement industrialisés s'accroît, les modes de consommation se modifient. Tandis que l'énergie et les matières premières se raréfieront, des possibilités d'accélération de progrès technique se présenteront à nous dans des domaines tels que l'électronique et la biochimie. C'est dans l'innovation créatrice que se trouvent les futures chances de développement des vieux pays industrialisés.

Nous devons tirer la leçon de la crise structurelle qui a touché notre branche industrielle dominante, la sidérurgie. Sa restructuration actuelle, ses adaptations et évolutions futures modifient considérablement les données actuelles de l'aménagement du territoire et pourront changer le visage de certaines régions. La prospection des progrès de la technique devrait être une constante de nos efforts en liaison avec ce que notre population et notre territoire peuvent encore donner. Il est certain cependant que le visage de notre pays continuera à se façonner selon la progression actuelle du tertiaire.

L'évolution déterminera des déplacements de population. Mais une économie moderne a besoin pour son équilibre d'un fort secteur industriel, tout comme la pérennité de l'agriculture productive est une donnée fondamentale de l'aménagement du territoire.

Tout aménagement du territoire étant une projection anticipée de l'avenir il faut, en toute humilité,

constater le vieillissement rapide qui frappe tant de programmes ou de plans.

Sans prospective, c'est-à-dire sans investigations quant aux possibilités d'évolution dont l'avenir peut être porteur à partir de ce que nous pensons deviner aujourd'hui de cet avenir, point d'aménagement. Il résulte de cette incertitude que tout aménagement doit être ouvert, en d'autres mots conçu de manière à ne pas fermer la porte à tout réajustement nécessaire en fonction d'une évolution non-conforme au projet initial.

Sachant qu'il se passe environ trente ans entre une découverte scientifique et son application «industrielle», on peut deviner les résultats futurs des énormes recherches engagées depuis les années 60. Je ne voudrais pas prédire une deuxième, troisième ou nième révolution industrielle, mais il ne semble y avoir aucun doute sur un bouleversement certain. Je citerai comme exemples: la fusion nucléaire, la conversion directe de l'énergie solaire en électricité, la prévention de l'érosion du sol, les nouveaux développements dans les communications et la transmission de l'information, les espoirs de la biologie moléculaire, les progrès de la microélectronique, etc.

Pour certains, l'impact sur le territoire est évident, tel est le cas pour la prévention de l'érosion du sol; pour d'autres, il est d'autant plus grand qu'invisible à première vue. Ainsi, l'évolution explosive des microprocesseurs est un exemple typique de ce que l'avenir peut nous réserver.

Dans l'impossibilité de traiter tous les domaines, je me contenterai d'en citer trois dont:

- le premier, la microélectronique, pour sa valeur imaginative;
- le deuxième, le défi énergétique, pour son importance de survie;
- le troisième, la protection de l'environnement, pour son intérêt humain et général.

a) La microélectronique

Au niveau de l'économie, on peut se demander si, à long terme, l'application des microprocesseurs dans le tertiaire, notamment dans les activités des informations et de leur traitement, fera mentir ceux qui prévoient dans ce secteur un accroissement de l'offre d'emploi en raison par exemple de l'hypothèse d'une productivité à peu près constante dans le secteur des services. Si l'on sait ensuite que les performances de la microélectronique doublent environ tous les 18 mois, ce qui donne un progrès cumulé invraisemblable en vingt ans, raison et imagination vacillent. Dans un tel cas des conséquences sont probables tant sur la structure que sur la localisation des activités, bien que tout calcul exact soit exclu.

Il y aura une certaine compensation par la création d'emplois dans le secteur microélectronique, mais il est difficile de prévoir si le bilan final tendra vers un accroissement des postes de travail ou des chômeurs. Quoi qu'il en soit, il y aura restructuration des activités, d'où reconversion économique, donc d'emplois. Il faut s'y prendre à temps, mais sans précipitation pour éviter le conflit social.

Quant à l'aménagement du territoire, la mutation des microprocesseurs fait entrevoir d'autres suites pour l'emploi en passant par une modification complexe des structures de travail avec une possible et nouvelle implantation géographique. L'augmentation de la productivité du tertiaire semble être liée à une modification de l'actuelle organisation du secteur secondaire.

Il est pensable qu'en présence des déséconomies d'échelle dues au gigantisme, l'on soit amené à préférer des mises en réseaux d'unités de dimension plus humaine. Le système ainsi construit dépasserait en efficacité les hiérarchies monstres courantes en raison des délocalisations rendues possibles par les télécommunications. Une telle évolution aurait évidemment des conséquences sur l'aménagement du territoire, la télématique permettant une réelle décentralisation en premier lieu de certaines branches du tertiaire, notamment quant à la production et au traitement des informations, en second lieu de l'activité industrielle.

b) Le défi énergétique.

Un autre problème fondamental posé par le progrès technique sur le plan de l'aménagement du territoire concerne les contraintes énergétiques. Optimistes à long terme, les perspectives d'approvisionnement s'assombrissent lorsqu'on envisage les dix à quinze années à venir. Rares sont les pays européens capables de s'affranchir dans une proportion importante de la contrainte d'une importation d'énergie considérable en mesure de faire prospérer l'industrie.

La discussion autour de l'implantation de centrales, fussent-elles thermiques ou nucléaires, tourne essentiellement autour d'aspects économiques autant que d'aménagement du territoire.

c) La protection de l'environnement

Depuis 25 à 30 ans la production industrielle, les déchets de consommation et la mobilité de la population ont fait peser des menaces sérieuses sur l'environnement.

A l'avenir, la pression sociale sur l'environnement naturel et culturel ne se relâchera pas et augmentera encore vraisemblablement. Favorisée par des modifications touchant les formes et le temps de travail, cette tendance dictera une meilleure approche par un système de transports adéquat.

Malgré les ressources financières croissantes et les moyens techniques plus efficaces en vue d'assurer la dépollution et la transformation des déchets dans le sens souhaité, les dangers d'une utilisation excessive et destructive de l'environnement ont peu de chance de diminuer. Le sol, l'air, le bruit, les villes, les grandes infrastructures, le nucléaire continueront à poser

des problèmes politiques, financiers et bien sûr techniques.

Dans ce contexte, le mouvement et les associations écologiques, par leur action orientée vers la protection et la conservation d'espaces naturels, ainsi que vers l'élimination de toutes les autres atteintes à l'environnement provoquées par une quelconque activité de l'homme, joueront un rôle d'aiguillon et de repère permanent.

d) Le progrès technique et le travail de l'aménageur

Je ne voudrais pas oublier de mentionner l'aide directe que le progrès technique est susceptible de fournir à l'aménageur, au planificateur dans la préparation et la réalisation des travaux propres — programmes et plans — à l'aménagement du territoire.

Pour cette discipline, la mise en place d'un système d'information sur une base interdisciplinaire est une nécessité. L'augmentation du nombre et la complexité des tâches dévolues aux pouvoirs publics, l'évolution rapide et la complexité des structures et processus socio-économiques, le développement des planifications sectorielles, le développement rapide de la science et de la technique exigent souvent la réalisation d'un système informatique automatisé avec banque de données et procédures d'exécution et de contrôle, la sortie des informations devant pouvoir se faire sous forme de tableaux et cartes.

En second lieu, il y a lieu de mentionner les applications de la télédétection à l'aménagement du territoire. La télédétection, outil de synthèse, permet, sur un espace étendu, de définir des relations entre différents facteurs, de les lier aux informations provenant de petites régions différentes et de les harmoniser. Par ses possibilités d'observations répétitives, elle permet le développement de recherches sur l'évolution des systèmes naturels et artificiels, d'où peut-être émergence de nouvelles stratégies d'aménagement et du territoire, en coordination avec les résultats de la photo-interprétation et les enquêtes au sol.

Voilà donc quelques aspects généraux et particuliers qui caractérisent, incomplètement mais suffisamment, les relations réciproques entre aménagement du territoire et progrès technique.

L'effort de prévision et de prospection, qu'implique la nouvelle discipline de l'aménagement général du territoire serait cependant vain si nous n'arrivions pas à créer un état d'esprit et une sensibilité auprès de tous ceux qui forment la politique et l'équipement général du pays. Si dans cette audience d'ingénieurs, mais aussi d'économistes et d'architectes, j'aurais pu, par mon exposé, promouvoir l'intérêt pour une telle vue globale des choses, j'en retirerai une grande satisfaction.

Ist der Europäische Rat Wegbereiter zur Europäischen Union ?

Sur invitation de la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik e. V., Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, a fait le 21 janvier 1981 à Bonn une conférence sur le sujet: «Ist der Europäische Rat Wegbereiter zur Europäischen Union»? Nous reproduisons ci-après le texte de cette conférence:

I. Einführung

Die im Titel dieses Vortrags gestellte Frage muß dem Eingeweihten eher befremdend, wenn nicht sogar fast absurd erscheinen. Der Europäische Rat, das heißt, ein periodisch zusammentretendes Gremium der Staats- oder Regierungschefs der Europäischen Gemeinschaft, ist er doch der Nachfolger jener Gipfelkonferenzen, die in derselben Zusammensetzung dem Begriff «Europäische Union» seinen spezifischen wenn auch zum Teil unklaren Inhalt gaben, und denselben zum anzustrebenden Endziel der europäischen Entwicklung prägten. Ist es mithin nicht die natürliche Aufgabe des Europäischen Rats im Interesse der Völker, welche in der Gemeinschaft zusammengefaßt sind, die Vereinigung der Mitgliedstaaten in einer politischen Konstruktion zu fördern und durch seine Impulse sogar zum Abschluß zu bringen ?

Wenn ich trotzdem die Fragestellung so formuliert, so geschah dies aus folgenden Gründen.

Zum ersten befindet sich die Europäische Gemeinschaft zu Beginn dieses Jahres einmal mehr im Zeichen des Zweifels, des Zweifels an ihrer Zielsetzung, des Zweifels an ihren Methoden, des Zweifels an der Möglichkeit bei den herrschenden wirtschaftlichen Umwälzungen ihren Zusammenhang zu bewahren.

Andererseits ist festzustellen, daß der Europäische Rat, als nicht vertraglich vorgesehene Organ der eher pragmatischen politischen Zusammenarbeit, zwar auch in seiner Folgerichtigkeit öfters enttäuschte, es ihm jedoch gelungen ist, zu verschiedenen Malen den Anstoß zu echten Entwicklungen im Sinne einer größeren Integration zu geben.

Es erschien mir deshalb wert, die Autorität die er, trotz mancher anfänglicher Bedenken, gewonnen hat noch einmal zu prüfen auf die Fähigkeit hin uns aus der derzeitigen Konfusion im europäischen Denken und Handeln herauszuführen und neue Wege aufzuzeigen. Genügt andererseits seine nicht verbindliche Methode des anzustrebenden Konsensus, um insbesondere der erweiterten Gemeinschaft Halt und Kraft zu verleihen ? Müssen wir überhaupt die Methoden der europäischen Einigung neu überdenken ?

Es ist natürlich nicht möglich letzteres Thema im Rahmen dieses Vortrags erschöpfend zu behandeln. Aber indem ich dem Ursprung und der Entwicklung der Institution etwas nachgehe, wird die Gesamtpro-

blematik wohl eine gewisse Beleuchtung erfahren. Ich werde dann versuchen die Institution zu bewerten und einige Schlußfolgerungen zu ziehen.

II. Vom Europäischen Gipfel zum Europäischen Rat

Der Anstoß zur Abhaltung von Zusammenkünften der Staats- und Regierungschefs der Europäischen Gemeinschaften kam vom Präsidenten de Gaulle, und zwar aus der ihm eigenen Perspektive. Das institutionelle Gefüge, welches sich aus den Verträgen von Paris und Rom ergab, war ihm ein Dorn im Auge. Nach der Machtergreifung im Jahr 1959 hatte er Mühe, sich mit der Existenz dieser Verträge abzufinden. Andererseits war er Realist genug, um einzusehen, daß der Austritt aus diesen Einrichtungen die erkannte Notwendigkeit eines Zusammenschlusses zur Stärkung der Unabhängigkeit Europas auf lange Zeit ruinieren würde. Er sah allerdings auch die Vorteile die sich für Frankreich als Führungsmacht in der bestehenden Gemeinschaft ergaben.

In der Vision de Gaulle's erstreckte sich das zu befriedende Europa bis zum Ural. Seine europäische Initiative des Jahres 1960 entsprang daher auch den Enttäuschungen, welche die Ost-West Gespräche und die bedrohliche Haltung der Sowjetunion mit sich gebracht hatten.

De Gaulle suchte fortan ein Verhältnis zu den bestehenden Institutionen zu finden oder deren Einfluß zu überwinden durch Einbettung in ein in seiner Sicht umfassenderes Kooperationschema.

Nach seinen damaligen Ansichten sollten nicht nur die Wirtschaftspolitik, sondern auch die Verteidigungspolitik, sogar die Kulturpolitik in die regelmäßige Zusammenarbeit der Mitgliedstaaten einbezogen werden. Gewissen mehr oder weniger über- und internationalen Instanzen soll nach seiner Ansicht nun ein technischer Wert oder eine technische Existenzberechtigung zugesagt werden. Die Impulse zu dieser Entwicklung sollten von den Staats- und Regierungschefs in periodischen Konferenzen gegeben werden.

Das Vereinigte Europa, welches er in seinen Memoiren als « Traum der Weisen » bezeichnete, war in seinen Augen das Europa der Vaterländer.

Diese Gesamtaufassung stand im Gegensatz zu der in den anderen Mitgliedstaaten vorherrschenden Meinung. Nach diesen sollte die Weiterentwicklung der Institutionen und Kompetenzen auf Gemeinschaftsebene nur im Rahmen und nach dem Leitbild der fortschreitenden funktionellen Integrierung der Wirtschaftspolitik und der hierdurch ausgelösten Zwangswirkung auf das politische Zusammenwirken erfolgen. In dieser Hinsicht bieten die starken föderativen Umsätze der eingegangenen vertraglichen Bedingungen eine Garantie für die folgerichtige Ent-

wicklung zu einer Art von Vereinigten Staaten Europas.

Präsident de Gaulle lud im Sommer 1960 die fünf Regierungschefs zu Einzelgesprächen nach Paris ein, um ihnen seine Auffassungen darzulegen. Der erste welcher zur Aufklärung im Juli nach Paris fuhr, war Bundeskanzler Konrad Adenauer, die andern folgten im Laufe des Monats August. Ein gemeinsames Treffen der Regierungschefs sollte folgen.

In den europäischen Kreisen wurde den Bestrebungen des französischen Präsidenten ein großes Mißtrauen entgegengebracht. Wenn auch in einem gewissen Sinne die Ausweitung des europäischen Gesprächs auf nicht wirtschaftliche Angelegenheiten bestechen konnte, so blieb der Verdacht bestehen, daß die Kompetenzen der Gemeinschaftsinstitutionen durch einen Überbau auf höchster politischer Ebene nach und nach unterhöhlt würden. Bei der politischen Zusammenarbeit ohne institutionelle Bedingungen, riskierten auch die kleinen Staaten in ihren Belangen und ihren Einflußnahmen zu kurz zu kommen. Ein besonderes Mißtrauen wurde den Plänen de Gaulle's hinsichtlich der Verteidigungspolitik entgegengebracht, da er die Integration der Streitkräfte im Rahmen der Nato ablehnte und mithin zu befürchten war, daß die von den anderen Partnern als notwendig erkannte starke Bindung an Amerika hierdurch in Mitleidenschaft gezogen würde. Bei unseren holländischen Partnern und zunehmend bei der belgischen Regierung trat ein weiterer Gegensatz zu de Gaulle's Tendenzen zu Tage, nämlich der Wunsch, der verspäteten Einsicht Großbritanniens, daß es besser wäre der Gemeinschaft bei- als entgegenzutreten, Rechnung zu tragen.

Mit diesen unterschweligen Gefühlen begaben sich die Staats- und Regierungschefs nach manchem Zögern am 10. Februar 1961 zum ersten Gipfeltreffen nach Paris, dem einzelne von vornherein nur den Charakter eines Rundtafelgesprächs geben wollten.

Es war de Gaulle gelungen Adenauer zu gewinnen, dadurch daß er ihm am Vortage der Konferenz zusicherte, daß an den Atlantikpakt und an die europäischen Verträge nicht gerührt würde.

Der zweitägige Gipfel begann mit einigen Mißtönen. Ich erinnere mich sehr lebhaft des erstaunten und leicht schockierten Gesichtes des Präsidenten de Gaulle, als Außenminister Joseph Luns in Gegenwart des niederländischen Premierministers, zu Beginn der Sitzung vortrug, nach holländischer Verfassungs- und Regierungspraxis wäre der Regierungschef nicht das Sprachrohr für die Außenpolitik seines Landes. In der Folge würden insbesondere von den Niederländern und von den Belgiern weitere mehr prinzipielle Einwände vorgebracht, so wie ich sie eben darlegte. Auch die gemäßigten Partner lehnten es ab, die politische Kooperation auf höchster Ebene nach dem Muster de Gaulle's als Konkurrenzunternehmen zur organisierten Gemeinschaft anzunehmen. Bundeskanzler Adenauer gab sehr schnell seine Zustimmung zu dem Plan de Gaulle's, Fanfani auch mit einigen Vorbehalten. Holländer und Belgier blieben ziemlich skeptisch und kritisch bis zum Schluß.

Ich selbst war der Meinung, man sollte den Vorschlag de Gaulle's, die politische Zusammenarbeit zu organisieren, trotz der Gefahren die er verbarg, nicht ablehnen, da ein periodisches Gespräch und das Bestreben eine Position der Länder der Gemeinschaft herauszuschälen, zu einer Annäherung der auseinanderklaffenden Auffassungen führen könnte, ohne die fundamentalen Voraussetzungen der Unantastbarkeit der Verträge aufzugeben.

Schlußendlich kam eine Verlautbarung zustande, gemäß welcher eine Kommission beauftragt wurde, Vorschläge über periodische Zusammenkünfte der Staats- und Regierungschefs und der Außenminister zu einem weiteren Gipfeltreffen zu machen.

Dieses konnte erst nach manchen Schwierigkeiten zum 18. Juli 1961 in Bonn stattfinden. Dieses Treffen gab Anlaß zu der sogenannten Godesberger Erklärung, welche wohl zum ersten Mal ein zusammenfassendes Konzept der politischen Union darlegte, die, wie die Erklärung betont, schon implicite in den Verträgen angesprochen war. Auf dem Papier war die Erklärung ideell perfekt. Alle Einwände waren durch ausdrückliche Versicherungen ausgeräumt. Eine gemeinsame Außenpolitik sollte angestrebt werden und die Zusammenarbeit auf neue Sachgebiete wie Erziehung, Kultur und Forschung ausgedehnt werden. Die eingesetzte Kommission soll ein Statut für diese Art Zusammenarbeit ausarbeiten. Die periodischen Tagungen der Regierungschefs und Außenminister sollen in den Dienst des Fortschrittes der Gemeinschaft und der Durchführung des Pariser und Römervertrages gestellt werden.

Sogar der Wunsch der Ausdehnung der Gemeinschaft auf andere europäische Staaten hatte einen Platz in der Erklärung gefunden.

In der ersten Zeit wurde die Erklärung wegen ihrer textlichen und gedanklichen Ausgewogenheit mit einer gewissen Begeisterung von der Presse und der europäischen Bewegung begrüßt.

Sie enthielt jedoch der Sache nach in ihrer Kompromißfreudigkeit viele Unvereinbarkeiten, welche bei den jetzt einsetzenden Arbeiten der sogenannten Fouchet-Kommission wieder an die Oberfläche stieBen.

Das Gerangel um den Fouchet-Plan in seinen sukzessiven Fassungen endigte mit einem Fiasko. Die endgültige Unvereinbarkeit der Standpunkte erwies sich in Bezug auf drei Einwände der niederländischen Vertretung, stark unterstützt durch die belgische:

1. Hinsichtlich der Verteidigung im Rahmen des Atlantik-Pakts konnte keine alle zufriedenstellende Formel gefunden werden.
2. Immer mehr wurde die Befürchtung ausgedrückt, die europäischen Gipfeltreffen würden de facto sich als übergeordnetes Organ zur allgemeinen Appellinstanz bei Schwierigkeiten im Ministerrat entwickeln.
3. In verstärktem Maße wurde der Vorbehalt der Mitgliedschaft Großbritanniens von den Niederlanden und Belgien ins Feld geführt. Diese waren der Meinung, daß wenn schon auf die weitere

Entwicklung der Supranationalität des europäischen Aufbauwerkes verzichtet werden müßte, so könnte mit dem Zuzug der britischen Macht, die allerdings auch der Überstaatlichkeit abhold war, wenigstens eine ihrer Meinung nach bessere politische Gewichtung in die Gemeinschaft hineingebracht werden.

Nachdem Großbritannien seine Kandidatur gestellt hatte und der bald geheime bald offene Widerstand Frankreichs bekannt war, verhärteten sich die Fronten und nach erfolgloser Diskussion von drei Versionen des Fouchet-Plans über politische Zusammenarbeit, wurden die Verhandlungen am 17. April 1962 eingestellt.

Der weitere Verlauf der Geschehnisse und insbesondere die europäische Krise des zweiten Halbjahres 1965 schufen keine besseren Voraussetzungen für die Abhaltung einer Gipfelkonferenz bis 1969, wenn man vom mehr zeremoniellen 3. Gipfel in Rom am 30. Mai 1967 aus Anlaß des 10. Jahrestages der Unterzeichnung des Römervertrags absieht.

Die Wende kam mit dem Präsidenten Pompidou. Der Zustand der Gemeinschaft bewog ihn eine 4. Gipfelkonferenz vorzuschlagen, welche dann am 1. und 2. Dezember 1969 in Den Haag zusammentrat. Sie brachte tatsächlich Bewegung in das Gemeinschaftsgeschehen hinsichtlich der drei Zielsetzungen, über die man sich einigte:

1. Die Vollendung der Gemeinschaften durch Eintritt in die Endphase und Abschluß der vereinbarten Übergangszeit. Dies bezog sich auf die endgültigen Finanzregelungen der gemeinsamen Agrarpolitik und die Finanzierung der Haushalte.
2. Die Vertiefung und der Ausbau der Gemeinschaft insbesondere in Richtung einer Wirtschafts- und Währungsunion.
3. Die Erweiterung der Gemeinschaft vermittelt Eröffnung von Verhandlungen mit den beitragswilligen Staaten.

Die fünfte Konferenz der Staats- und Regierungschefs der inzwischen erweiterten Gemeinschaft tagte in Paris am 19. und 20. Oktober 1972. Sie war von einem vielleicht zu optimistischen Willen getragen. Praktisch wurden alle bereits ins Auge gefaßten Zielsetzungen bestätigt oder ausgebaut: Wirtschafts- und Währungsunion, Regionalpolitik, Sozialpolitik, Industrie-, Wissenschafts- und Technologiepolitik, Umweltpolitik, usw.

Die verschiedenen Aussagen zur Stärkung der Institutionen gipfelten in der Erklärung die ich textuell wiedergebe, weil sie in direktem Bezug zu meinem heutigen Thema steht:

« Die Staats- und Regierungschefs, die sich als vornehmstes Ziel gesetzt haben vor dem Ende dieses Jahrzehnts in absoluter Einhaltung der bereits geschlossenen Verträge die Gesamtheit der Beziehungen der Mitgliedstaaten in eine europäische Union umzuwandeln, bitten die Organe der Gemeinschaft hierüber vor Ende 1975 einen Bericht auszuarbeiten der einer späteren Gipfelkonferenz unterbreitet werden soll. »

Damit war der neuerliche Begriff «Europäische Union» geprägt, dessen Inhalt jedoch nicht präzisiert war. Besonders der Fortfall des Prädikats «politisch» gab Fragen auf. Der einzige Hinweis den man erhielt, war der, daß sämtliche bisher angesprochenen Beziehungen der Mitgliedstaaten wie eine politische Konstruktion gekleidet werden sollte, welche die drei Gewalten «Exekutive, Legislative und Gerichtsbarkeit» aufweisen sollte. Für den Initiator Pompidou konnte dies nur in eine Konföderation münden, nach seinem Grundsatz: Die Politik harmonisieren, die Wirtschaft integrieren.

Die nächste Gipfelkonferenz fand am 14. und 15. Dezember 1973 in Kopenhagen statt. Sie erließ eine Erklärung über die europäische Identität, bestätigte die meisten Zielsetzungen der vorherigen Pariser Konferenz, bestätigte sogar das Ziel der Wirtschafts- und Währungsunion, hatte große Mühe Direktiven für die Regionalpolitik und die Schaffung eines Regionalfonds zu geben. Im übrigen stand sie im Zeichen der ersten Ölkrise (die Ölproduzenten waren an Ort und Stelle) und des sich ergebenden Zerfalls der politischen Folgerichtigkeit und Solidarität. Ihr Verlauf und ihre Beschlüsse waren in keiner Hinsicht überzeugend.

Es geschah, daß die 7. und letzte als Gipfel bezeichnete Konferenz in Paris (9. und 10. Dezember 1974) einen neuen Anlauf nahm. Wie wenn in einer eher trostlosen Lage, gekennzeichnet nicht nur durch die Energiekrise sondern auch durch das andauernde Geplänkel um die Zukunft der britischen Mitgliedschaft, das europäische Gewissen der Staatsmänner sich plötzlich aufbäumen wollte gegen die ambiante Lustlosigkeit, trafen die neun Regierungschefs verschiedene Beschlüsse welche für die weitere Entwicklung, von weittragender Bedeutung sein sollten. Wohl wollte die öffentliche Meinung im Augenblick nicht an die Dauerhaftigkeit der Umkehr glauben, auch erwiesen sich einzelne Punkte der Verlautbarung als Blindschüsse, jedoch wird man sich des Impakts auf die weitere Entwicklung bewußt, wenn man die hauptsächlichsten Vorsätze in Erinnerung ruft.

1. Die Gipfelkonferenzen werden ihrer Feierlichkeit entkleidet und als regelmäßige Institution in den Gemeinschaftsgeschehen unter der Bezeichnung «Europäischer Rat» eingebaut. Der Rat tritt mindestens dreimal jährlich zusammen im Rahmen der politischen Zusammenarbeit.
2. Das im Vertrag festgelegte Ziel allgemeiner und direkter Wahlen zum Europäischen Parlament sollte nun endlich durchgeführt werden, grundsätzlich ab 1978.
3. Ein timider Vorstoß wird gemacht um auf die Praxis zu verzichten, wonach die Entscheidung über jede Frage von der einstimmigen Billigung durch die Mitgliedstaaten abhängig gemacht wird.
4. Der lang umstrittene Regionalfonds wird ab 1. Januar 1975 verwirklicht und dotiert.
5. Der belgische Premier-Minister, Herr Leo Tindemans wird mit einem zusammenfassenden Be-

richt über eine Gesamtkonzeption der Europäischen Union betraut im Einklang mit den Beschlüssen der Pariser Konferenz von Oktober 1972.

Die sich jetzt folgenden regelmäßigen Zusammenkünfte des Europäischen Rats äußerten sich vorwiegend zu Fragen der internationalen Politik. Für die innere Weiterentwicklung der Gemeinschaft wurde eigentlich nur noch die Zusammenkunft in Bremen am 7. Juli 1978 von besonderer Wichtigkeit, dadurch, daß sie die Errichtung des Europäischen Währungssystems beschloß.

III. Die Aktionsfähigkeit des Europäischen Rats

Dieser Rückblick auf die Entwicklung der Institution sollte mir erlauben, die Leistungen des Europäischen Rats zu würdigen und zugleich die Grenzen seiner Möglichkeiten aufzuzeigen.

Wohl ist dessen Geschichte gekennzeichnet durch unbestrittene Erfolge. Andererseits stellen wir auch zeitweises Unvermögen und gelegentliche Inkonsistenzen fest. In manchen Resolutionen konnte auch auf dieser hohen Ebene unverbindlicher Wortkram nicht vermieden werden.

Die zu Beginn der Praxis der Gipfeltreffen von einzelnen Partnern ausgesprochenen grundsätzlichen Befürchtungen traten allerdings fortschreitend zurück mit der auf die Dauer sich einstellenden Kollegialität und gegenseitiger Rücksichtnahme der Beteiligten.

Das Positive überwiegt heute in der Beurteilung, welche der Europäische Rat von Politikern, Politikern und Beobachtern erhält und immer größere Hoffnungen werden auf seinen Einsatz gestellt. Dies trifft besonders in der jetzigen Lage der Gemeinschaft zu, welche gekennzeichnet ist, sowohl durch die auseinanderstrebenden Tendenzen der nationalen Volkswirtschaften, wie auch durch die Einsicht, daß die Schwerfälligkeit der Institutionen bei der wachsenden Mitgliederzahl der Gemeinschaft eine neue Herausforderung an den Einigungsprozeß der Partner stellt.

Von manchen wird die Entwicklung des Europäischen Rats als oberstes Führungsorgan als die Möglichkeit angesehen, einen Kompromiß zwischen den Auffassungen der Föderalisten und denjenigen der Konföderalisten herbeizuführen. Der Rat wäre ein typisches Organ der «Unionsvorstellungen», eines Staatenbundes, im Gegensatz zu dem «Bundesstaatsdenken». Zweifelsohne hat mit den Jahren die Zielsetzung in Richtung eines europäischen Bundesstaates an Boden verloren. Insbesondere hat der Zugang von Ländern mit starken Vorbehalten wie beispielsweise Großbritannien und Dänemark dieser Entwicklung entgegengewirkt. Auch hat überhaupt das Denken in mehr nationalen Kategorien bei den Machern der Politik wieder gewonnen.

Es ist jedoch nicht angebracht, die europäische Entwicklung in derart scharf geschnittene Kategorien wie Föderalismus und Konföderalismus einzuengen. Damit das von allen anerkannte vordringliche

Ziel des Gemeinsamen Marktes, des Abbaus jeglicher wirtschaftlichen und handelsmäßigen Diskriminierungen, einer das Gesamtwachstum fördernden Freizügigkeit erreicht werden kann, kommen wir ohne institutionelle Bindungen und Unterordnungen nicht aus. Auf einer reinen Kooperation kann man keinen gemeinsamen Markt, kein in der Welt geachtetes und effizientes politisches Europa aufbauen. Das aus einer ganz besonderen Geschichts- und Interesselage entstehende Europa wird nach seiner Eigenart sowohl föderative wie konföderative Züge aufweisen, so wie sie übrigens die europäischen Verträge schon enthalten. Die Frage ist welche Dosis von dem einen Element im Verhältnis zu dem andern hineingebracht wird, um ein für seine Ziele funktionsfähiges Gesamtgefüge zustande zu bringen.

So wie die Dinge heute liegen, verzichtet kein Land auf den Erhalt seiner nationalen Identität. Die historische Entwicklungslinie liegt jedoch zugleich und gebieterisch in der Gestaltung einer europäischen Identität durch das begonnene Gemeinschaftsunternehmen.

Zur Zeit durchlebt die Gemeinschaft jedoch eher eine Identitätskrise. Der Streit um den britischen Haushaltsbeitrag, die hieraus folgende Neuüberdenkung des Finanzsystems, das forsche Vorgehen des Parlaments in Haushaltsproblemen, bringen wieder institutionelle Fragen auf die Oberfläche, die manche Regierenden lieber vergessen hätten. Die französische Zeitung «Le Monde», der man kein Draufgängertum in europäischen Sachen nachsagen kann, greift in ihrem Leitartikel vom 1. Januar dieses Jahres wieder den Begriff der Vertiefung der Gemeinschaft auf. Sie schreibt: «L'élargissement doit aller de pair avec l'approfondissement de la Communauté européenne». Sie fragt allerdings: «Wer verteidigt noch diesen Begriff?» Andere rufen neuerdings wieder nach einer Straffung des Entscheidungssystems. Wieder andere sehen sich angeregt, verschiedene der etatistischen Modelle wieder aufzugreifen, welche der Gemeinschaft einen nach traditionellem Muster besser durchschaubaren und gegliederten demokratischen Aufbau verleihen sollen.

Ich bin persönlich der Meinung, daß der Zeitpunkt eines kompletten europäischen Neubaus nicht gekommen ist. Das Errungene sollen wir festigen und zufolge der neuen Erfordernisse ausbauen und straffen.

In dieser Hinsicht ist es angebracht zu untersuchen, inwiefern verschiedene Gutachten die Institution des Europäischen Rats in den Dienst der Weiterentwicklung stellen wollen.

Der Tindemans-Bericht über die Europäische Union sucht grundsätzlich eine Brücke zu schlagen zwischen der politischen Kooperation und den durch die Verträge vorgesehenen Objekten um eine kohärente Gesamtpolitik der Gemeinschaft zu erreichen, so daß mithin alle die Interessen der europäischen Länder berührenden Fragen im Rat und anderen Organen zur Sprache kommen könnten. Letzteren Punkt hat das Europäische Parlament schon vorweggenommen. Das politische Engagement der Mit-

gliedstaaten zur organisierten Zusammenarbeit soll in ein rechtliches umgewandelt werden. Für diese Gesamtpolitik soll der Europäische Rat, aus seiner höheren Sicht, die allgemeine kohärente Ausrichtung bestimmen und zum dynamischen Fortschritt im Aufbauwerk die notwendigen Impulse geben. Wenn er Entscheidungen in Materien trifft, die unter die Gemeinschaftskompetenz fallen, soll er gemäß den Formen und den Verfahren der Verträge vorgehen. Für die übrigen Materien erteilt er Richtlinien.

In dem im Oktober 1979 vom Dreierausschuß, dem sogenannten Ausschuß der Weisen, vom Europäischen Rat verlangten Bericht über die europäischen Institutionen, wird festgestellt, daß wenn auch der europäische Rat noch manchmal als Fremdkörper im gemeinschaftlichen Geschehen angesehen wird, seine Existenzberechtigung nicht mehr bestritten wird.

Der Rat, dem eine informelle, eher pragmatische und einfache Verfahrensordnung warm empfohlen wird, soll in dreifacher Hinsicht dem Fortschritt dienen:

1. Durch allgemeine Orientierungen und Richtlinien,
2. durch Beschlußfassungen in Sachen der politischen Zusammenarbeit,
3. durch spezielle Beschlüsse,

über in den Bereich der Verträge fallende Sachverhalte, wobei ihm anbefohlen wird, sich nicht zur regelmäßigen Appell-Instanz mißbrauchen zu lassen.

Insbesondere wird ihm angetragen, eine Prioritätsliste für die Gemeinschaftsaktion der nächsten Jahre aufzustellen.

Hierzu hat sich der Rat allerdings bis jetzt außerstande gesehen. Als solcher könnte und sollte er auch nur, besonders in wirtschaftspolitischen Fragen nur auf Vorschlag oder nach Anhören der anderen Instanzen der Gemeinschaft und insbesondere der Kommission statuieren. Nach den drei Weisen, welche die Opportunität eines besonderen Sekretariats für die Staats- und Regierungschefs erörterten, würde eine derartige Institution den Verfahren des Rats ihre Spontaneität und Geschmeidigkeit nehmen. Sie warnen vor einer Bürokratisierung der Institution und zeigen auf die Verantwortlichkeit der jeweiligen Präsidentschaft für die Organisation der einzelnen Tagungen hin.

Trotzdem soll nicht übersehen bleiben, daß ein sogenanntes politisches Sekretariat bei den seinerzeitigen Diskussionen des Fouchet-Planes einen großen Platz einnahm. Eine gewisse politische Aufwertung des bestehenden rein verwaltungsmäßigen Sekretariats des Ministerrats würde meines Erachtens vorläufig das Problem lösen, und würde keine Frage der Eingliederung in die Gesamtstruktur der Gemeinschaftsorgane aufwerfen.

Die Vermehrung der Sekretariate (Europäischer Rat, Ministerrat, Kommission) würde übrigens den Erfordernissen der Straffung der Organisation widersprechen, die sich ohne Zweifel aufdrängt.

Der Europäische Rat soll das politische Leadership liefern, ohne an die Stelle der statutsgemäßen Organe zu treten.

Seine Stärke liegt naturgemäß bei der politischen Ausrichtung der Gemeinschaft. Die beiden letzten Sitzungen des Europäischen Rats in Venedig und Luxemburg haben beachtliche Resultate gezeigt, indem es den Mitgliedstaaten gelang eindeutige, glaubwürdige Positionen der Gemeinschaft in Bezug auf brennende Probleme der Weltpolitik festzulegen.

Die ungezwungenen Gedankenaustausche ergaben in diesen Fällen beachtliche Resultate und die Weltöffentlichkeit reagierte entsprechend. Weniger glücklich erwies sich der Europäische Rat, wenn er eine regelrechte Verhandlung auf sich nahm, welche weniger auf Prinzipien als auf den Kompromiß lossteuernde Überbrückung von sehr handfesten Interessengegensätzen der Mitgliedstaaten fundierte, wie dies voriges Jahr bei den langwierigen Diskussionen über den britischen Haushaltsbeitrag der Fall war.

In Dublin gingen die Staats- und Regierungschefs auseinander mit dem Gefühl der Frustration, nicht auf der Höhe ihrer politischen Bestimmung gewesen zu sein. Erlebt habe ich auch, daß Richtlinien dieses hohen Gremiums durch die nachfolgenden Unterhandlungen im Ministerrat einfach ignoriert oder umgebogen wurden, wie dies nach dem Kopenhagener Gipfel im Dezember 1973 teilweise der Fall war.

Aus all dem kann man folgern, daß der Weg zur Vertiefung in der Europäischen Union auch vom Europäischen Rat nur mit Erfolg gegangen werden kann, wenn seine Impulse eine folgerichtige und institutionell abgesicherte Beantwortung in den Gemeinschaftsorganen finden. Der Fluß der Konzeption und der Aktion muß von oben nach unten und von unten nach oben gehen.

Dies setzt voraus, daß jedes Organ der Gemeinschaft die ihm aufgetragenen Befugnisse voll ausüben kann, und daß sie unter sich ein Verhältnis schaffen, welches auf ein gemeinsames Ziel gerichtet ist. Darum muß immer wieder die Umschreibung und Auslegung dessen unternommen werden, was wir unter dem Begriff Europäische Union verstehen.

Mithin ergibt sich die Notwendigkeit, in der jetzigen Krise und im Hinblick auf die wachsende Komplexität des Gemeinschaftsbetriebes, neue Überlegungen über die innere Kohäsion und die funktionelle Wirksamkeit der Gemeinschaft anzustellen.

IV. Straffung der Entscheidungsprozesse

Gedankliche Modelle eines besseren Aufbaus der Gemeinschaft inklusive der Vorlagen von europäischen Verfassungen, gibt es schon zur Genüge. Erwarten Sie nicht, daß ich ein Neues heute abend entwerfe.

Mein Versuch geht nur dahin zu prüfen, wie mit Hilfe der Führungsprärogative des Europäischen Rats in die Gemeinschaft bessere Chancen zur Weiterentwicklung in Richtung Europäische Union eingebracht werden können.

Hinsichtlich der Straffung des Entscheidungsprozesses im Sinne nicht nur des zügigeren prozeduralen Ablaufs, sondern auch im Sinne der Förderung des Integrationsgedankens wäre, sofern wir im Rahmen der derzeitigen Struktur der Gemeinschaftsorgane bleiben, verschiedene Verbesserungen angebracht und möglich. In diesem Sinne weise ich auf eine Anzahl von praktischen Vorschlägen hin, die sowohl im Bericht des Premier-Ministers Tindemans und, mit noch größerer Vorsicht, im Bericht der drei Weisen an den Europäischen Rat enthalten sind. Letztere sollten in die Praxis umgesetzt werden. Es wäre an dem Europäischen Rat, zu diesen einzelnen Vorschlägen des von ihm selbst angeordneten Berichts Stellung zu nehmen.

Ich möchte aber zu einzelnen Vorschlägen, die in oder außerhalb dieser Berichte gemacht werden, Stellung nehmen.

Zum ersten wird von verschiedenen Seiten erneut vorgeschlagen, von der im Januar 1966 in Luxemburg formulierten Erklärung über Mehrheitsbeschlüsse nach Maßgabe der Verträge wieder abzugehen. Der Europäische Rat hatte im Dezember 1974 insofern eine Öffnung in dieser Hinsicht gemacht, indem er vorschlug, daß man nicht de facto in jedem Fall Einstimmigkeit der Partner fordern müsse und öfter effektive Abstimmungen vornehmen soll. Bisher hat dieses Ersuchen keine Folgen gezeitigt.

Der Bericht der Weisen will jedem Staat die Möglichkeiten lassen den sogenannten Kompromiß von Luxemburg anzurufen. Er möchte jedoch die Art und Weise wie und in welcher Phase der sehr wichtige Charakter einer Beschlußfassung von der interessierten Regierung vorgebracht wird, irgendwie ordnen. Kann man Kriterien finden um die einfachhin «sehr wichtigen» von den «lebenswichtigen (vitalen)» Interessen zu unterscheiden, um nur noch die letzteren gelten zu lassen? Selbstverständlich bezieht sich diese Überlegung nicht auf Entscheidungen die gemäß Vertrag nur einstimmig genommen werden können.

Da zur Zeit die Entscheidungsvollmacht wesentlich im Ministerrat liegt, hängt jede Straffung des Entscheidungsprozesses wesentlich von dem politischen Willen, dem Kompromißgeist und den Verfahren des Ministerrats ab. Auch in dieser Hinsicht wurden schon eine Reihe Vorschläge in den einschlägigen Berichten gemacht, um die derzeitige Schwerfälligkeit des Rats zu überwinden und zugleich seinem Gesprächspartner, der Kommission, eine größere Durchschlagskraft ihrer Vorschläge zu sichern.

In dieser Hinsicht glaube ich sollte man nicht davor zurückschrecken zu innovieren.

Die Schwierigkeit liegt heute zum Teil auch an der mangelnden Kohäsion der in verschiedenen Gremien vertretenen nationalen Positionen. Sehr oft klaffen die Ziele der Außenminister mit denen der Fachminister auseinander.

Eine nach innen und außen wirkende Reform, welche nicht an die Struktur der Gemeinschaft rühren würde, bestände darin, daß die nationalen Regierungen in ihrem Schoß einen für die europäischen

Angelegenheiten verantwortlichen Minister in gehobener Stellung ernennen würden, welcher mit der Koordinierung der europäischen Positionen im inneren Kabinett und nach außen als Mitglied des europäischen Ministerrats betraut wäre. Er müßte schon den Rang eines Vizepremiers oder einen ähnlichen Rang haben. Hierbei wäre auch eine engere Zusammenarbeit mit dem Regierungschef, als oberstes Formulierungsorgan der Nationalpolitik gesichert.

Eine Erleichterung für den Ablauf der europäischen Prozeduren bestände auch darin in wachsendem Maße vom Artikel 155 des Vertrags Gebrauch zu machen, der es erlaubt, der Kommission für die Ausführung und die Verwaltung der gemeinsamen Politiken Befugnisse zu übertragen.

V. Die Chancen der Europäischen Union

Gemäß den Beschlüssen des Pariser Gipfels von 1972 sollten wir spätestens am 1. Januar dieses Jahres in die Phase der Europäischen Union eintreten, wobei die Gesamtheit der Beziehungen der Mitgliedstaaten in dieselbe eingebracht werden sollte. Derselbe Zeithorizont war für die Wirtschafts- und Währungsunion vorgesehen worden. Beide Visionen wurden bloß zu einem bescheidenen Teil verwirklicht. Diese Analogie ist kein Zufall. Es bestehen auch weiterhin zwischen den beiden Aktionslinien unverkennbare innere Beziehungen.

Rückblickend können wir jedoch feststellen, daß ruckartig die Gemeinschaft als solche, nach innen und außen unter großen Herausforderungen gewachsen ist. Oftmals erfolgte dieses Wachstum aus inneren und äußeren Krisen heraus.

Ich sprach vorhin von dem Zustand des Zweifels, in dem sich die Gemeinschaft befindet. Die wirtschaftlichen Unterschiede zwischen den Mitgliedstaaten nehmen zu, das gemeinschaftliche Finanzsystem wird in Frage gestellt, integrierte Politiken wie die Agrarpolitik stehen unter Beschuß, die zugesagten Eigenmittel stoßen an eine Grenze, die Zahlungsbilanzen geraten durch die Ölpreise aus den Fugen. Die erfolgten und geplanten Erleichterungen der Gemeinschaft sind nicht verdaut.

Es stellen sich an die Regierungen größte Herausforderungen durch Strukturwandlungen auf allen Gebieten, nicht nur auf den wirtschaftlichen. Auf den Gebieten der Kultur, der Forschung und Innovation, der Kultur und Bildung, der Verantwortung gegenüber der Drittwelt, der Verteidigung und des Schutzes der Freiheiten, stellen sich Fragen und Notstände, welche die Länder der Gemeinschaft zur Solidarität und zum gemeinsamen Handeln aufrufen. Durch diese Häufung der Aufgaben in einer Gesamtsicht bekommt die Europäische Union wieder volle Bedeutung.

Es müßte wieder vom Gipfel her der Wind wehen.

Der Zeitpunkt einer Vertiefung der Zusammenarbeit unter Wahrung der durch die Verträge geschaffenen rechtlichen Beziehungen und Zuständigkeiten ist wieder gekommen.

Der Europäische Rat könnte auch diesmal einen starken Impuls geben. Die Erfahrung hat jedoch bewiesen, daß Willenserklärungen allgemeinen politischen Handelns verpuffen.

Die Regierungschefs müssen sich bewußt sein, daß der Weg zur Union über den gleichzeitigen Fortschritt auf den Gebieten der verschiedenen Gemeinschaftspolitiken geht. Vor allem der Einfluß der Gemeinschaft in der internationalen Politik, die Glaubwürdigkeit der bezogenen Stellungen und eingeleiteten Initiativen können nur echt und wirksam sein, wenn der wirtschaftliche und soziale Unterbau stark gefügt ist. Das heißt dieselben müssen fundie-

ren auf einer über den jetzigen Stadium hinaus entwickelte Wirtschafts- und Währungsunion, auf einer Stabilitäts- und Wachstumsgemeinschaft, wie auch auf der Stärkung und Straffung der Institutionen.

Hinzu kommt, daß der Europäische Rat wie der Ministerrat ein kooperatives Verhältnis zu den andern gemeinschaftlichen Organen, insbesondere zum Europäischen Parlament und zur Kommission finden und jedes Maß seiner Berufung zum Zuge kommen lassen muß.

Unter diesen Umständen allein könnten neue Meilensteine gesetzt werden.

Discours prononcé par Madame Colette Flesch, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes, lors de la première réunion du Conseil de la Consommation

Le 12 février 1981 a eu lieu la première séance du Conseil de la Consommation, mis en place par le règlement ministériel du 12 mars 1980 portant modification du règlement ministériel du 1^{er} décembre 1965 portant institution d'un Conseil de la Consommation. Ce Conseil a pour mission de fournir au Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes les observations coordonnées des groupements de consommateurs relatives à des questions de consommation, de formuler des suggestions quant aux actions à entreprendre en matière de prix, d'apprécier l'impact des actions entreprises dans le même domaine, de faire toutes propositions utiles concernant les actions à entreprendre relatives à la qualité des marchandises, de promouvoir les travaux de recherche relatifs à la consommation en général et spécialement ceux qui portent sur les produits de consommation courante, de coordonner les actions d'information entreprises en faveur du consommateur. Le Conseil comprend les membres suivants: deux délégués du Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes, un délégué du Ministère de la Santé, un délégué du Ministère de la Justice, un délégué du Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture, un délégué du Ministère des Transports, un représentant de la Chambre de Commerce, un représentant de la Chambre des Métiers, cinq représentants de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs.

La première réunion était présidée par Madame Colette Flesch, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes, qui a prononcé à cette occasion l'allocution suivante:

Mesdames, Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable de présider aujourd'hui la première réunion du Conseil de la Con-

sommation, nouvelle formule. En effet, après un long silence de quelque dix ans, cet organisme consultatif est sur le point de trouver, je l'espère, une nouvelle jeunesse, un nouveau souffle.

Cette quasi-résurrection a lieu à un moment où s'affirme l'influence de la société de consommation dans tous les domaines de notre vie économique et ceci malgré certaines contestations de ses excès.

Il est certain que le consommateur doit être reconnu comme un agent économique actif participant au même titre que les autres agents économiques à l'élaboration et au fonctionnement de l'économie de marché et d'une politique économique afférente. Dans l'économie de marché libre, pour qu'elle puisse tourner effectivement, tous les agents économiques, les chefs d'entreprises, les responsables des groupements professionnels aussi bien que l'agent-consommateur doivent jouer un rôle bien déterminé.

Pour cela, les consommateurs doivent être surtout bien formés et informés en matière de prix, en matière de qualité, sur les conditions de marché, sur les législations et sur les réglementations.

Le rôle du consommateur ne doit pas être sous-estimé. De nombreux économistes ont réfléchi à ce problème, ainsi le célèbre Milton Friedmann s'attache à démontrer que le consommateur en tant qu'agent économique met en œuvre certains moyens pour atteindre un objectif déterminé; en tant que tel, il ne doit pas être un individu passif, mais un «homme économique» capable de prévoir ses dépenses présentes et futures par rapport à ses besoins et ce au niveau de ses revenus.

Gary Becker, lui aussi un homme de l'école de Chicago, poussant plus loin l'analyse, dans le même sens, a relevé que le consommateur doit agir d'une manière parfaitement rationnelle pour satisfaire ses besoins au niveau de ses revenus.

Le consommateur doit devenir un «adulte» de la vie économique. Certes, cette réflexion peut sembler trop théorique; il n'en est pas moins vrai qu'elle devrait servir de modèle et d'objectif politique.

Dans ma conception, le rôle général du consommateur dans ses relations avec le Ministère de l'Economie doit pouvoir se développer au plan de la collaboration confiante. Le Ministère de l'Economie est au service du consommateur comme il est au service du commerçant. Tous les agents de l'économie doivent voir en cette administration une source possible de renseignements, de conseils et si nécessaire d'aide.

Mais le rôle que doit jouer le consommateur ne peut être assumé pleinement qu'au niveau d'une association représentative.

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs catalyse avec succès depuis une vingtaine d'années le mouvement d'intérêt spontané de Monsieur Tout le Monde pour le domaine de la consommation et assure la défense de ses intérêts.

La réaction de l'Etat luxembourgeois a été, je crois, positive, dès le départ, puisque l'U.L.C. s'est vue, dès ses premiers pas, encouragée par des subside et par sa reconnaissance en tant qu'organisation représentative.

L'influence du mouvement consommateur peut s'exercer bien sûr dans le domaine socio-économique par différentes actions au niveau de l'information, de l'action sur la qualité des produits et ainsi de la qualité de la vie, de la politique des prix, des pratiques commerciales, de la protection de l'environnement, de la publicité et même de la remise en cause de la Société de Consommation et dans bien d'autres domaines connexes.

A l'avenir, une concrétisation de ses diverses actions devra être rendue encore plus perceptible, grâce à la remise en marche du Conseil de la Consommation.

Le Conseil de la Consommation est appelé à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement et les organisations professionnelles et de consommateurs. Dans mon esprit, il doit être le lien permanent, indispensable entre l'approche théorique et l'approche pragmatique d'un ensemble de problèmes qui nous concernent tous, puisque ne l'oublions point, nous sommes tous, au premier chef, aussi consommateurs.

J'espère que le large éventail des délégués, et au besoin des experts, permettra de cerner tous les aspects des sujets évoqués devant cette assemblée, et de développer des idées, des propositions de solutions nouvelles, originales et constructives qui sont essentielles pour un développement harmonieux des actions à entreprendre en faveur des consommateurs.

En ces temps de crise, où le consommateur ressent à juste titre, une vive inquiétude quant à l'avenir économique du pays, il est plus que jamais nécessaire qu'à tous les échelons de l'économie, les liens soient resserrés.

Le pouvoir et la discipline du consommateur prennent ici toute leur signification, ils doivent s'exercer non pas dans un sens strictement défensif ou revendicatif, mais au contraire, agir en faveur d'un développement harmonisé et concerté des données économiques.

Les sujets qui peuvent être traités par votre organisme sont nombreux et complexes, ils concernent à la fois le plan national et international. Sur le plan national, il sera fait appel à vos compétences pour fournir au Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes toutes les observations que vous jugerez nécessaires quant aux questions relevant du domaine de la consommation — j'entends par là: le secteur des prix, la qualité des marchandises et des services, la promotion des travaux de recherche spécialement quant aux produits de consommation courants — de même la coordination des actions d'information du consommateur, l'élaboration des textes réglementaires pourront faire l'objet d'avis de la part du Conseil. Sur le plan international, il s'agira spécialement de prendre position quant aux propositions et projets de directives qui concernent directement le consommateur.

Enfin, je pense que le Conseil de la Consommation devra se réunir périodiquement afin de mener à bien la tâche qui lui est confiée. Je constate d'ailleurs que la discussion du programme d'activité pour l'année 1981 est à l'ordre du jour et que les points proposés sont nombreux.

Mesdames, Messieurs,

Je ne vous cacherai pas que je fonde beaucoup d'espoirs sur le bon fonctionnement de cet organisme et que je me réjouis par avance de récolter les fruits d'une collaboration qui ne peut être qu'excellente.

Avant de passer à l'ordre du jour, je tiens à vous souhaiter un bon et fructueux travail.

Nouvelles diverses

Visites à Luxembourg

Les 9 et 10 février 1981, l'Amiral Robert H. Falls, Président du Comité militaire de l'OTAN, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg. Il a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc et il a eu des entretiens avec Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique.

Dans le cadre de ses visites de contact dans les capitales de la Communauté européenne, Monsieur Gaston Thorn, Président de la Commission des Communautés Européennes, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg le 10 mars 1981. Le programme de cette visite prévoyait notamment une audience auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc, un entretien avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, une entrevue avec Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères, ainsi qu'une réunion de travail.

Une mission d'étude japonaise sur les possibilités d'investissement au Grand-Duché a été à Luxembourg du 17 au 19 mars 1981. Le programme de la visite comprenait une audience auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, une réunion de travail à la Chambre de Commerce, divers entretiens, notamment avec Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et à l'Economie, et plusieurs visites.

Visites à l'étranger

Le 20 mars, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, s'est rendu à Pékin pour une visite de quelques jours en Chine à l'invitation du ministre chinois de la Défense, Monsieur Geng Biao.

Du 14 au 17 mars, Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, s'est rendu en Algérie à la tête d'une mission économique. Outre les représentants de la Chambre de Commerce et de Lux-Development, la délégation comprenait des représentants de firmes et de banques luxembourgeoises. Le programme de la visite prévoyait des entretiens tant au niveau politique que technique.

Relations internationales

Le 18 mars a été signé à Luxembourg un avenant de l'accord entre le Luxembourg et le Togo, signé à Luxembourg le 16 décembre 1977 et concernant la construction d'un hôpital à Tsévie, dans le cadre de l'action de coopération au développement.

Le 25 mars, Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances, a participé à Bruxelles à une réunion du Groupe de travail ministériel mixte des

Finances et des Affaires économiques de l'Union Economique Benelux. Les ministres ont examiné notamment les possibilités et les modalités de mise en vigueur de la Convention Benelux portant unification des droits d'accise et des protocoles modificatifs y afférents déjà approuvés par les parlements.

Le 30 mars, Monsieur Jacques Santer, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, a participé à Voorburg (Pays-Bas) à une réunion du Groupe de travail ministériel des questions sociales de l'Union Economique Benelux. Sous la présidence de Monsieur W. Albeda, Ministre des Affaires Sociales des Pays-Bas, les ministres ont procédé à un échange de vues sur l'évolution sociale et économique dans les pays partenaires et, à cet égard, les problèmes actuels et futurs en matière d'emploi et de chômage.

Le 30 mars a été signé à Luxembourg un accord de transport routier entre l'Espagne et le Luxembourg. L'accord a été signé par Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports et Monsieur José Luis Los Arcos, Ambassadeur d'Espagne.

Réunions et congrès

Le 30 janvier, le comité consultatif CECA a tenu une session extraordinaire à Luxembourg au cours de laquelle il a analysé les premiers résultats de la mise en application de l'article 58 dans l'industrie sidérurgique européenne.

Le 6 mars, le comité consultatif CECA s'est réuni pour sa 215^e session à Luxembourg. A l'ordre du jour figurait notamment un échange de vues sur les résultats de la mise en application de l'article 58 dans la sidérurgie européenne.

Les 3 et 4 février a eu lieu à Luxembourg le premier colloque interrégional sur les problèmes de l'apprentissage du français durant la scolarisation obligatoire, organisé par le Service d'Innovation et de Recherche Pédagogiques du Ministère de l'Education Nationale. Le colloque réunissait des enseignants d'Alsace et de Lorraine, de la partie non-francophone de Belgique, de la Sarre et du Luxembourg.

Le 19 mars, le comité consultatif CECA a tenu une session extraordinaire à Luxembourg consacrée essentiellement à la restructuration de la sidérurgie européenne.

Le 30 mars, le Comité National de l'Immigration s'est réuni pour sa première séance de 1981 en présence de Monsieur Jean Spautz, Ministre de la Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale.

Télégrammes de félicitations

A l'occasion de l'investiture de Monsieur Ronald Reagan à la fonction de 40^e président des Etats-Unis

d'Amérique, des télégrammes de félicitations lui ont été adressés le 20 janvier par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par Monsieur Pierre Werner, président du Gouvernement. Voici le texte de ces télégrammes:

His Excellency
The President of the United States of America
The White House
Washington D.C.

On your taking office as President of the United States of America, the people of Luxembourg join me in expressing our warmest congratulations. We send every good wish for your and your family's happiness, and for the success of your high mission. We are convinced that under your presidency the bonds of friendship and cooperation between our two countries will be further developed in a world where your leadership may ensure peace and mutual understanding of all nations of good will.

Jean, Grand-Duke of Luxembourg

His Excellency Mr Ronald Reagan
President of the United States of America
The White House, 1600 Pennsylvania Avenue
Washington, D.C. 20500 (U.S.A.)

Dear Mr President,

I have the honor to express to your Excellency on my own behalf and on behalf of the members of the Luxembourg Government our congratulations and warm wishes for the fruitful accomplishment of the great and inspiring mandate given to you by the people of the United States of America. May your Presidency contribute to the happiness and prosperity of the American people, to a just peace in the world and confirm the long lasting deep friendship between the United States and Luxemburg.

Pierre Werner,
President of the Luxembourg Government

Divers

La moyenne semestrielle de l'indice des prix à la consommation a dépassé le 1^{er} février 1981 la cote d'échéance de 329,96 points. Les salaires et traitements ont été adaptés avec effet au 1^{er} février à la cote d'application de 334,89 points. Les taux du salaire social minimum ont été révalorisés comme suit: taux mensuel des travailleurs adultes 20.103 Fr. (6.003 Fr. à la cote 100); taux horaire 116,20 Fr.

A l'occasion de l'adhésion de la Grèce aux Communautés Européennes le 1^{er} janvier 1981, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a fait publier le message suivant:

Le 1^{er} janvier 1981, la Grèce deviendra le 10^e Etat membre de la Communauté européenne.

Le Gouvernement luxembourgeois souhaite saluer cette date historique et exprimer au Gouvernement de la République hellénique toute la satisfaction que lui inspire cet événement important.

Il se félicite par ailleurs de ce que sous la présidence luxembourgeoise, la Grèce ait été associée pour la première fois aux travaux de la Communauté.

Conscient de la contribution que la Grèce ne manquera pas d'apporter à la construction européenne, il se dit convaincu que l'adhésion de la Grèce à la CEE contribuera à une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens et à une amélioration constante des conditions de vie et d'emploi du peuple grec.

Le Président du Gouvernement
Pierre Werner

Déclaration du gouvernement luxembourgeois du 13 mars 1981 sur le siège des institutions européennes

Après la décision prise par le Parlement Européen en date du 13 mars 1981 de ne tenir aucune session à Luxembourg au cours de la deuxième moitié de 1981, le Gouvernement luxembourgeois a publié la déclaration suivante:

Le gouvernement luxembourgeois se voit obligé de protester énergiquement contre la décision que vient de prendre le Parlement Européen de ne tenir aucune session à Luxembourg au cours de la deuxième moitié de 1981.

Cette décision tend une fois de plus à porter atteinte à l'équilibre des arrangements régissant les lieux de travail provisoires des institutions communautaires en mettant en cause unilatéralement une coutume consacrée par une pratique de longue date et confirmée au plus haut niveau politique. Méconnaissant le délai de réflexion que le Parlement a lui-même entendu fixer aux gouvernements par sa résolution du 20 novembre 1980, cette nouvelle décision tend à compliquer le processus engagé par les Etats membres, conformément aux pouvoirs qui leur sont dévolus par les traités, en vue de trouver une solution satisfaisante aux difficultés inhérentes aux arrangements en matière de siège.

Elle risque en particulier d'amener certains gouvernements à raidir leurs positions.

Par ailleurs, cette décision ne fait qu'alourdir les charges budgétaires qui, si souvent, ont fait l'objet des critiques de parlementaires et elle rend effectivement plus difficiles les conditions de travail des fonctionnaires du Parlement.

Confronté à cette nouvelle situation, le Gouvernement luxembourgeois tient à exprimer sa préoccupation et met en garde contre des démarches qui seraient difficilement conciliables avec le respect des accords intervenus et les engagements consacrés par textes ainsi qu'avec les principes qui régissent le fonctionnement des Communautés.

La nouvelle Commission des Communautés Européennes

Au cours d'une séance solennelle qui s'est déroulée le 12 janvier 1981 à la Cour de Justice des Communautés Européennes à Luxembourg, les membres de la nouvelle Commission des Communautés Européennes présidée par Monsieur Gaston Thorn ont

prêté serment devant le président de la Cour, Monsieur J. Mertens de Wilmars. A la même occasion a eu lieu la prestation de serment du membre grec de la Cour de Justice des Communautés Européennes, Monsieur Alexandros Chloros, ainsi que du membre grec de la Cour des Comptes des Communautés Européennes, Monsieur Georges Vitalis, la Grèce ayant adhéré depuis le 1^{er} janvier 1981 aux Communautés Européennes.

Rappelons que les représentants des Gouvernements des Etats membres des Communautés Européennes avaient désigné le 16 décembre 1980, d'un commun accord, comme membres de la Commission des Communautés Européennes, pour la période du 6 janvier 1981 au 5 janvier 1985 inclus, les personnalités suivantes: Monsieur Franciscus H.J.J. Andriessen (néerlandais), Monsieur Claude Cheysson (français), Monsieur Georges Contogeorgis (grec), le Vicomte Etienne Davignon (belge), Monsieur Antonio Giolitti (italien), Monsieur Finn Olaf Gundelach (danois), Monsieur Wilhelm Haferkamp (allemand), Monsieur Karl-Heinz Narjes (allemand), Monsieur Lorenzo Natali (italien), Monsieur Michael O'Kennedy (irlandais), Monsieur François-Xavier Ortoli (français), Monsieur Ivor Richard (britannique), Monsieur Gaston Thorn (luxembourgeois), Monsieur Christopher Tugendhat (britannique).

A la même occasion, les représentants des Gouvernements des Etats membres ont désigné Monsieur Gaston Thorn comme président de la Commission des Communautés Européennes pour la période du 6 janvier 1981 au 5 janvier 1983 inclus.

En date du 5 janvier 1981, son Altesse Royale le Grand-Duc a adressé le télégramme de félicitations suivant au nouveau président de la Commission des Communautés Européennes, Monsieur Gaston Thorn:

«Au moment où vous accédez à la Présidence de la Commission des Communautés Européennes, la Grande-Duchesse, mes enfants et moi-même avons à cœur de vous adresser nos plus vives félicitations. Nous vous envoyons des vœux particulièrement chaleureux pour l'accomplissement de la haute mission qui vous a été confiée et exprimons l'espoir que sous votre impulsion les progrès tant souhaités par nous tous sur la voie de l'intégration européenne puissent être réalisés.

Jean

Le 6 janvier 1981, les 14 membres de la nouvelle Commission se sont réunis officiellement pour la première fois à Bruxelles sous la présidence de Mon-

sieur Gaston Thorn. Au lendemain de leur prestation de serment devant la Cour de Justice des Communautés Européennes à Luxembourg, le Commissaire danois, Monsieur Finn Olav Gundelach est mort d'une crise cardiaque alors qu'il se trouvait à Strasbourg pour la session du Parlement Européen. Sa mort soudaine et tragique a amené le gouvernement danois à proposer à sa place un nouveau Commissaire en la personne de Monsieur Poul Dalsager, Ministre de l'Agriculture.

Le retour à Luxembourg des ossements de Jean l'Aveugle

Les ossements de Jean l'Aveugle ont été ramenés de Prague à Luxembourg le 17 février 1981 à bord d'un avion des lignes aériennes tchécoslovaques. Une cérémonie a eu lieu à cette occasion au Findel à laquelle assistaient Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, Monsieur Guy de Muysen, Maréchal de la Cour, l'Ambassadeur de la République Socialiste Tchécoslovaque, Monsieur Karel Havlik, Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Monsieur Gérard Thill, directeur des Musées de l'Etat.

Jean l'Aveugle, Comte de Luxembourg, devient roi de Bohême par son mariage avec l'héritière du trône tchèque. Né au château de Luxembourg en 1296, il est le fils de Henri VII et le père de l'empereur Charles IV. Sa sœur et sa fille sont reines de France. Jean l'Aveugle tombe héroïquement à la bataille de Crécy en 1346, comme allié des Français contre les Anglais. Inhumé après sa mort à l'abbaye d'Altmünster, il ne semble pas trouver de vrai repos, puisque les restes de son corps ont connu au cours des siècles une douzaine de translations.

Dans le cadre de l'accord culturel entre la Tchécoslovaquie et le Luxembourg, les ossements du roi ont été analysés, puis exposés du 22 décembre 1980 au 15 février 1981 au Musée National de Prague, où plus de 40.000 visiteurs sont venus lui rendre hommage.

Avant de reprendre sa place que l'on espère définitive à la Crypte de la cathédrale de Luxembourg, la dépouille mortelle fut au centre d'une exposition montrant les résultats des recherches scientifiques qui ont établi l'authenticité indiscutable des restes de Jean l'Aveugle.

Chambre des Députés

Mois de janvier

20 janvier: 29^e séance publique. — Allocution de M. le Président de la Chambre des Députés. — Assermentation de MM. Jean-Paul Ripinger et Franke Hansen. — Dépôt de deux projets de loi. — Dépôt de deux propositions de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi 2434 relatif à la construction et à l'équipement d'un poste douanier à contrôles nationaux juxtaposés sur l'autoroute Luxembourg-Thionville à Dudelange. Rapport de la Commission des Travaux publics. Discussion générale.

21 janvier : 30^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communication. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi 2434 relatif à la construction et à l'équipement d'un poste douanier à contrôles nationaux juxtaposés sur l'autoroute Luxembourg-Thionville à Dudelange. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Motion du groupe socialiste sur l'adaptation du salaire social minimum et sur les indemnités d'apprentissage. — Projet de loi 2198 réglant l'exécution de jugements étrangers rendus conformément à une convention sur la reconnaissance et l'exécution de tels jugements. Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. — Projet de loi 2172 portant 1) approbation de la Convention européenne sur la computation des délais, signée à Bâle, le 16 mai 1972; 2) modification de la législation sur la computation des délais. Renvoi à la Commission des Affaires étrangères. — Projet de loi 2406

portant approbation de l'Accord de coopération culturelle entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Populaire de Chine, signé à Pékin, le 28 septembre 1979. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2422 portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Autriche concernant l'échange d'actes de l'état civil et la renonciation à la légalisation, signé à Luxembourg, le 16 octobre 1979. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2420 portant approbation de la Convention relative à l'établissement de la filiation maternelle des enfants naturels, signée à Bruxelles, le 12 septembre 1962. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Naturalisations.

22 janvier : 31^e séance publique. — Question urgente (Dépôt). — Lecture de plusieurs propositions de loi. — Institution d'une commission spéciale. — Communications. — Question urgente. (Lecture). — Interpellation de M. Berg relative à l'exécution de la loi concernant l'information sexuelle, la prévention de l'avortement clandestin et la réglementation de l'interruption de la grossesse. — Motions. — Communications.

Mois de février

17 février : 32^e séance publique. — Déclaration de M. Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Octroi du titre honorifique de leur fonction à des anciens députés. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Déclaration de M. Santer, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, sur la Recommandation n° 162 sur les travailleurs âgés adoptée par la Conférence Internationale du Travail à sa 66^e session à Genève du 4 au 25 juin 1980. — Projet de loi 2467 portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2451 modifiant l'article 128 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale.

18 février : 33^e séance publique. — Communication. — Projet de loi 2451 modifiant l'article 128 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. Discussion générale (suite). Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2453 modifiant et complétant l'article 115 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture du texte de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

19 février : 34^e séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — Communication. — Interpellation de M. Robert Krieps sur la situation préoccupante dans le secteur de l'artisanat et du commerce. Motions.

24 février : 35^e séance publique. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi 2428 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses. Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2403 relatif au maintien des droits des travailleurs en cas de transferts d'entreprises, d'établissements ou de parties d'établissements. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

25 février : 36^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communication. — Projet de loi 2445 portant approbation de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1980, ouverte à la signature à Washington, le 11 mars 1980. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2344 portant approbation de la Conven-

tion portant dispense de la légalisation pour certains actes et documents, signée à Athènes, le 15 septembre 1977. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2427 portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1978. Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture des articles.

26 février : 37^e séance publique. — Communication. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi 2427 portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1978. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Question à l'ordre du jour. — Projet de loi 2452 modifiant certaines dispositions en matière d'impôt commercial communal et d'impôt sur le total des salaires. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Question préalable. — Interpellation de M. Bisdorff sur les intentions et projets du Gouvernement en matière de finances communales. Motions.

Mois de mars

17 mars : 38^e séance publique. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Modification du règlement du 23 mai 1979 concernant l'octroi du titre honorifique aux anciens Députés. — Projet de loi 2475 ayant pour objet de porter ajustement des pensions au niveau moyen des salaires de 1979. Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale.

18 mars : 39^e séance publique. — Projet de loi 2475 ayant pour objet de porter ajustement des pensions au niveau moyen des salaires de 1979. Discussion générale (suite). Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. Motion. — Projet de loi 2476 modifiant l'article 13 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum. Rapport de la Commission des Affaires sociales.

19 mars : 40^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi 2476 modifiant l'article 13 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum. Discussion générale.

24 mars : 41^e séance publique. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi 2476 modifiant l'article 13 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum. Discussion générale (suite). Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. Motions.

25 mars : 42^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi 2477 ayant pour objet 1) de modifier la loi modifiée du 30 juillet 1960 concernant la création d'un fonds national de solidarité 2) de modifier la loi du 16 avril 1979 portant création d'une allocation spéciale pour personnes gravement handicapées. Rapport de la Commission de la Santé publique, des Dommages de Guerre et de la Famille. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi 2477 (1). Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. Lecture du texte du projet de loi 2477 (2). Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

26 mars : 43^e séance publique. — a) Projet de loi 2479 autorisant l'aliénation, par voie d'échange, d'une parcelle domaniale située à Diekirch, b) Projet de loi 2480 autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, de deux parcelles domaniales situées à Luxembourg-Pfaffenthal, c) Projet de loi 2481 autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, de deux parcelles domaniales situées à Mertzig, d) Projet de loi 2482 autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, de parcelles domaniales situées à Bertrange, e) Projet de loi 2483 autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, d'une propriété domaniale située à Lintgen, f) Projet de loi 2484 autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, de parcelles domaniales situées à Rosport. Rapports de la Commission pour la Vente de Domaines de l'Etat. Discussion générale. Lecture du texte des projets de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2402

portant application de la première directive du Conseil des Communautés Européennes du 12 décembre 1977 visant la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice. Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

31 mars : 44^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communication. — Question urgente. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi 2311 complétant la législation sur l'adoption. Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2468 conférant la personnalité juridique à l'évêché de Luxembourg. — Rapport de la Commission spéciale.

SOMMAIRE

Le Collège des Ministres allemands devant les députés luxembourgeois à Luxembourg	1
L'inauguration du nouveau siège de la Banque Européenne d'Investissement à Luxembourg	4
Le 20 ^e anniversaire de la signature de l'acte de la Commission européenne de Chalfont et de l'Acte — Discours de Monsieur Lucien Thiry, Président de la Commission des Communautés européennes	8
L'Europe et la situation de l'argent, sous un titre inconnu — Conférence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, devant le Comité consultatif des Caisses d'épargne à Berlin	11
Probleme und Aufgaben der Ministerien bei der Förderung der Wirtschaftstätigkeit in Saar-Lor-Lux Dienst — Conférence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, à l'occasion de la Messe de l'Anniversaire de la République, 1964 à Sarrebruck	16
La célébration du Maastricht Day à Luxembourg	20
News des députés	21
Chambre des députés	22

